This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07593959 9

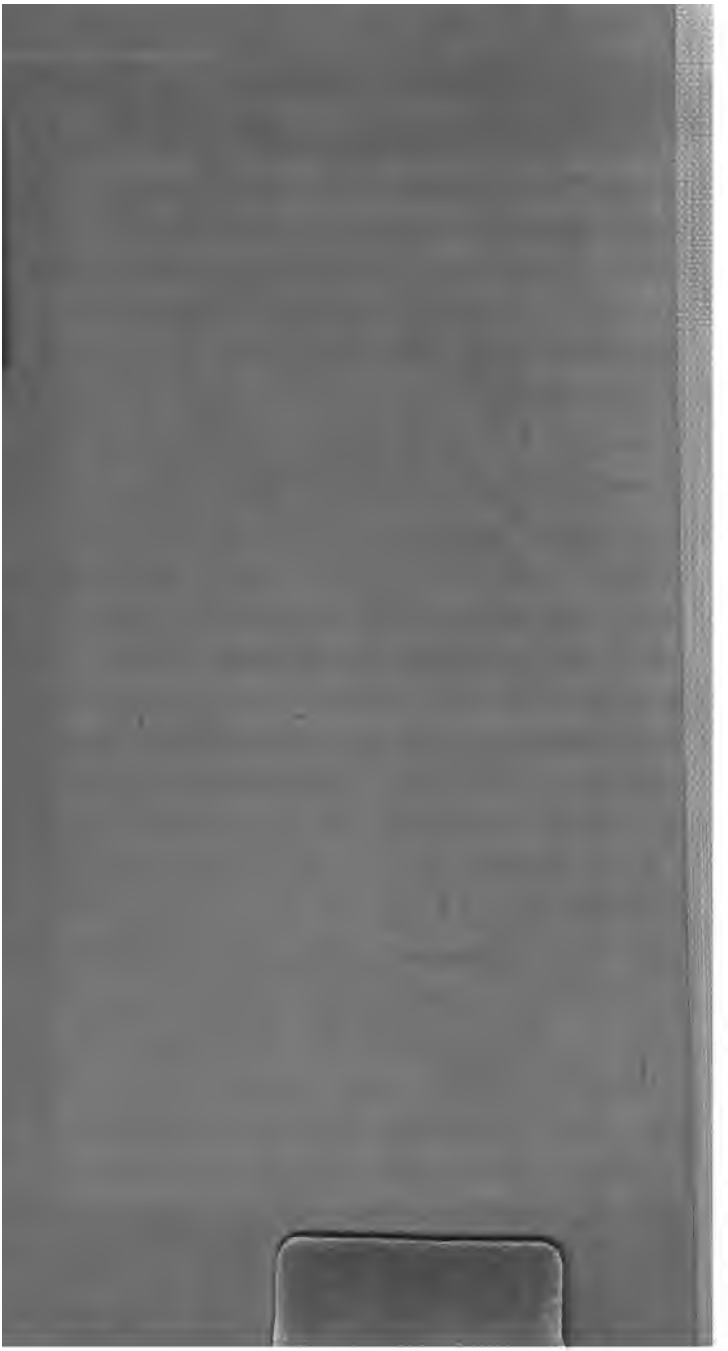

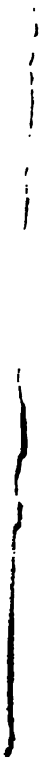

[redacted]
376.36.
SEK

EXAMEN

DE

L'ESCLAVAGE EN GÉNÉRAL.

TOME PREMIER.

EXAMEN

DE

L'ESCLAVAGE EN GÉNÉRAL,

ET PARTICULIÈREMENT

DE L'ESCLAVAGE DES NÈGRES

DANS

LES COLONIES FRANÇAISES DE L'AMÉRIQUE.

PAR V. D. C., ancien Avocat et Colon à Saint-Domingue.

Qui nigra in candida vertunt.
JUV., Sat. III.

TOME PREMIER.

NEW-YORK LIBRARY

A PARIS,

Chez DESENNE, Libraire, Palais du Tribunat, Galeries de pierre, n° 2.

MARADAN, Libraire, rue Pavée S. André-des-Arcs, n° 16.

DE L'IMPRIMERIE DE GUILLEMINET.

AN XI — 1802.

AVANT-PROPOS.

J'ENTREPRENDS de combattre un préjugé qui vient de prendre une nouvelle faveur dans la licence causée par notre révolution. J'écris au milieu des décombres, je suis assis sur les cendres des villes de Saint-Domingue, et la consternation règne autour de moi. Mes premières pensées seront tristes comme tout ce qui m'environne.

A la suite de ce cri funeste d'*égalité*, qui a troublé toute l'Europe, s'est fait entendre avec la même désolation le cri de *liberté* dans nos colonies. Il était accompagné du récit exagéré de nos malheurs passés, et de grandes promesses de bonheur

pour l'avenir. La séduction, en traversant l'Océan, avait été suivie de tous ses prestiges : elle produisit au-delà des mers les mêmes crimes qu'elle avait produits dans notre continent. Les nègres, entraînés par l'exemple des Français, crurent bien mériter de la France en égorgeant leurs maîtres.

Liberté, égalité; quoiqu'au fond ces deux mots ne renferment qu'un même sens, et ne donnent que le même résultat, je les considérerai néanmoins séparément, en m'attachant plus particulièrement à la chimère de la *liberté philosophique*, dont l'illusion est plus cachée. Quant au ballon de l'égalité, quoiqu'il n'y ait pas un écrivain de mérite qui ne l'ait percé de quelques traits de mépris, je n'en serai pas moins

obligé de l'examiner dans tous ses points, pour réfuter le système des philosophes, qui le font servir de base à la liberté.

En suivant mon dessein, je rencontrerai sur mes pas des noms célèbres, dont l'autorité depuis longtemps a subjugué l'opinion. Je les attaquerai sans présomption, mais sans ménagement, en exposant mes raisons. On ne les a que trop ménagés.

Il n'est pas inutile de prévenir que cet ouvrage a été commencé au Port-au-Prince en 1794, continué et fini aux États-Unis. Cet avertissement facilite l'intelligence de quelques passages.

J'en remarque d'autres qui pourront faire penser que j'ai retouché à mon travail, pour l'accommoder

aux circonstances. Si cela était, pourquoi ne l'avouerais-je pas? Puisque je n'hésite pas à déclarer hautement que, s'il se fût présenté à mon esprit des pensées dignes de la gloire et de la sagesse du gouvernement actuel de la France, je me serais fait honneur de les publier.

Le plan de ce livre est suffisamment expliqué par la table des chapitres qui est en tête.

TABLE
DES CHAPITRES.

TOME PREMIER.

CHAPITRE PREMIER. Distinction de l'esclavage en esclavage moral et en esclavage physique. — Différence entre les esclaves des nations anciennes, et des nations modernes, non compris les nègres, qui font classe à part. — De l'égalité. Y a-t-il égalité entre les hommes? *Page* 1

CHAP. II. Résumé du chapitre précédent. — Définition, ou plutôt description de l'esclavage. — De son origine, critique de l'origine indiquée par l'Esprit des Lois. — De l'esclavage par la voie de la vente; erreur de M. de Montesquieu. — Comment les anciens ont-ils traité leurs esclaves? — On se fait une fausse idée de l'esclavage sur un préjugé de l'enfance. — Il a été généralement répandu sur la terre, il l'est encore. — Il n'est pas contre la nature de l'homme, il en dérive plutôt. 38

CHAP. III. Quels hommes étaient-ce que les esclaves chez les anciens? — Comment étaient-ils traités? 74

DES NÈGRES.

CHAP. IV. Introduction. 86

§. Ier. Qu'est-ce que la race des nègres? 96

§. II. Quelle opinion doit-on se faire des nègres? — De quelle estime sont-ils dignes? 103

§. III. Du physique des nègres. 120

§. IV. Du moral des nègres et de leur perfectibilité. 135

Suite du §. IV. De la perfectibilité des nègres. 151

§. V. Quel est le sort des nègres dans leur pays? *Page* 159
Addition au §. IV. 186
CHAP. V. Considérations préliminaires. 190
§. Ier Achat des nègres. 191
§. II. Des jardins ou places à nègres. 194
§. III. De la religion. 196
§. IV. Des cases à nègres. 201
§. V. De l'hôpital des nègres. 203
§. VI. Des négresses enceintes et des enfans. 205
§. VII. Des travaux des nègres. — De leurs fêtes. 209
§. VIII. Des châtimens exercés sur les nègres dans les colonies. — Introduction. 221
CHAP. VI. Les nègres sont-ils propres à la liberté? 266
CHAP. VII. §. unique. La morale s'oppose-t-elle à l'esclavage des nègres? 277
Addition au chapitre VII. 293

TOME SECOND.

CHAP. VIII. §. unique. — En politique, est-il de l'intérêt de la France de faire la traite des nègres? 1
CHAP. IX. §. unique. L'esclavage des nègres dans les colonies est-il susceptible de quelques tempéramens? 2
CHAP. X. §. unique. Y a-t-il quelque moyen de remplacer les nègres pour la culture des colonies? 18
Addition au chapitre X. 48
CHAP. XI. §. unique. Du régime et des lois qui peuvent convenir à la colonie de Saint-Domingue. 50
CHAP. XII. De la liberté. — §. Ier. Quelques idées sur la liberté. §. II. Examen de certaines prérogatives des Anglais, indiquées par M. de Voltaire comme des chefs-d'œuvres de législation. 51
Commentaire critique sur plusieurs assertions de M. de Voltaire au sujet de la liberté. 83

SUPPLÉMENT A L'ESAMEN DE L'EXCLAVAGE, EN FORME DE REMARQUES.

Ire Remarque sur le chapitre Ier. — Histoire de Guillaume Penn. *Page* 119
IIme Remarque *idem*. — Concernant un texte de l'Esprit des Lois. 135
IIIme Remarque *idem*. — Critique de la définition que l'Encyclopédie donne de l'égalité. 137
IVme Remarque *idem*. — M. de Voltaire. 140
Vme Remarque *idem*. — Des citations et des exemples employés dans l'Esprit des Lois. 141
VIme Remarque *idem*. — De la vénération qu'on a pour les Grecs. 145
Ire Remarque sur le chap. II. — Des causes de l'attachement des maîtres pour leurs esclaves. 154
IIme Remarque *idem*. — Erreur de M. de Montesquieu. 159
IIIme Remarque *idem*. — Continuation du même sujet que sous la remarque précédente, et néanmoins sous un autre rapport. 161
IVme Remarque *idem*. — De l'*Engagement*, espèce de servitude chez les Anglo-Américains. 164
Vme Remarque *idem*. 166
VIme Remarque *idem*. — La démocratie est, de tous les gouvernemens, celui qui est le moins conforme à la nature de l'espèce humaine. 168
VIIme Remarque *idem*. — Où l'on relève une réticence de mauvaise foi de la part des philantropes. 171
Ire Remarque sur le chapitre III. — De quel œil les Germains et les Gaulois voyaient l'esclavage. 172
Ire Remarque sur le chapitre IV, §. II. — Réfutation d'une assertion calomnieuse d'un négrophile contre les Européens. 177
IIme Remarque *idem* — Erreur d'un philosophe, au

sujet d'une prétendue république à Fantim. *Page* 184
Ire Remarque *idem*, §. III. — La beauté n'est pas arbitraire. Les nègres ne préfèrent pas leur couleur à celle des Européens. 186
IIme Remarque *idem*. — Les femmes sont-elles propres au gouvernement? 188
IIIme Remarque *idem*. — Conte d'un voyageur rapporté dans l'Esprit des Lois. 191
Ire Remarque *idem* §. IV. — Critique d'un mot de M. de Saint-Pierre. 197
IIme Remarque *idem*. — Nouveaux argumens contre l'identité d'origine des blancs et des nègres. 200
Ire Remarque sur le chapitre V, §. VIII. — Des cruautés reprochées aux Espagnols dans les temps de la découverte de l'Amérique. 203
IIme Remarque *idem*.—Destruction du Cap. Par qui. 205
IIIme Remarque *idem*. — Calomnies de Raynal contre les gouverneurs de Saint-Domingue, réfutées. 208
IVme Remarque *idem*. 219
Vme Remarque *idem*. — Section I. — Du marronnage. Remarque importante. 221
Section II. — Du fouet sur les fesses. — Réflexions sur l'éducation. 249
Ire Remarque sur le chapitre XII.— Esquisse d'un tableau de la Liberté. 271
IIme Remarque *idem*. — Critique d'une phrase de l'abbé Raynal. 273
IIIme Remarque *idem*. — Critique de l'exemple des animaux, cité par les philosophes en preuve de l'invincible penchant à la liberté. 278
Analyse de l'examen de l'esclavage, ou résumé général de cet Ouvrage. 284

Fin de la Table.

EXAMEN

DE

L'ESCLAVAGE EN GÉNÉRAL,

ET PARTICULIÈREMENT

DE L'ESCLAVAGE DES NÈGRES

DANS

LES COLONIES FRANÇAISES DE L'AMÉRIQUE.

DE L'ESCLAVAGE EN GÉNÉRAL.

CHAPITRE PREMIER.

SOMMAIRE.

Distinction de l'esclavage en esclavage *moral*, et en esclavage *physique*. — Différence entre les esclaves des nations anciennes, et des nations modernes, non compris les nègres qui font classe à part. — De l'égalité. Y a-t-il égalité entre les hommes?

Il faut bien se garder de confondre les esclaves de tous les temps et de tous les lieux, en parlant de l'esclavage. C'est par la confusion qu'ils en ont faite, que les

philantropes [1] ont été trompés dans leurs principes, et égarés dans leurs conséquences, en traitant ce sujet. Ainsi ils ont placé sur le même niveau un Michel de Cervantes, fait esclave par les Algériens, et les matelots pris au même bord que lui. A l'aide de cette importante méprise, les philosophes, engagés, sans le vouloir peut-être, dans une fausse route dès le premier pas, ont facilement entraîné dans leur parti la multitude de leurs lecteurs ou de leurs auditeurs, au sujet des nègres esclaves dans nos colonies d'Amérique. L'idée de l'esclavage est si triste en soi, qu'au seul nom d'esclave, une certaine émotion de pitié s'élève au fond de l'ame; et ce sentiment est si louable

[1] Sans en excepter J. J. Rousseau. La première ligne de son Contrat Social est une erreur d'énergumène: *L'homme est né libre, et par-tout il est dans les fers.* Il serait prudent d'enchaîner un écrivain qui publie de pareils sentimens. Tout le chapitre de l'esclavage est travaillé sur le même principe; des sentences communes pour le sens y sont revêtues d'un coloris éblouissant. Ce n'est pas assez pour parler de l'esclavage; il mérite la peine d'un examen détaillé.

en lui-même, qu'on s'y abandonne sans examen, et d'autant plus qu'il ressemble à une vertu. Cependant, en y regardant de plus près, on reconnaîtra que l'affection pénible que produit l'idée de l'esclavage, n'est que l'effet d'un préjugé de notre enfance, fortifié par la lecture de ces livres sans nombre qui, depuis plus de soixante ans, préparent les esprits à secouer le joug de toute autorité.

A ces causes du préjugé contre l'esclavage des nègres, sans distinction d'esclaves, il faut ajouter ces méprisables relations de voyageurs de tous les pays, trop mises en crédit par un écrivain célèbre, qui en a fait la base d'un livre estimé.

Il faut ajouter cette multitude de brochures et de diatribes jetées en ces derniers temps dans le public par le fanatisme à la mode de la philantropie, ou par la passion du bel esprit politique contre la traite des nègres; productions toutes dégoûtantes d'atroces et plates calomnies contre les honnêtes colons des îles; pro-

ductions funestes dans lesquelles, en calomniant les cultivateurs des colonies, le plus faible prosateur, croyant s'égaler aux grands maîtres, n'a pas manqué d'invectiver contre les gouvernemens qui autorisent le commerce des esclaves en Afrique.

On pourrait encore dire que l'anglomanie, qui s'était emparée, il y a cinquante ans, de tous les beaux esprits de la France, sur la parole de M. de Voltaire, maladie dont les symptômes n'ont pas entièrement disparu, n'a pas peu contribué à brouiller toutes les idées sur l'esclavage. Il fallait admirer tout ce qui venait d'Angleterre. Un Guillaume Pen,[1] de ce pays fertile en atrabilaires, avait propagé une secte d'enthousiastes, sortis de la boue, qui prétendaient ramener sur la terre les jours de la primitive innocence : on ne parlait que des Quakers et de leur angélique fraternité. M. de

[1] *Voyez* Remarque I sur ce premier chapitre; c'est l'histoire de Guillaume Pen.

Voltaire, en les vantant, tantôt d'un ton sérieux et tantôt en badinant, mêlait toujours à ses plaisanteries ou à ses éloges quelques gouttes de ses poisons philosophiques. A l'occasion des Quakers, on se ressouvint des frères Moraves, et même de quelques familles de paysans des montagnes d'Auvergne, dont on publia les vertus ignorées. Les philosophes s'emparèrent avec ardeur de cette grande matière de morale. Elle fut traitée en vers et en prose; l'Encyclopédie en fit des articles; tout retentissait de ces grands mots d'*égalité*, de *désintéressement*, de *fraternité*, de *liberté*. Dans cet embrasement des têtes, avec quel zèle ne devait-on pas s'emporter au seul nom d'esclaves? Dans ces temps-là avaient paru ou parurent les écrits des Montesquieu, des Diderot, des Rousseau, des Raynal et de ses collaborateurs: toute la France se crut esclave.

Qu'on veuille y réfléchir; c'est par cette progression d'insinuations perfides contre toutes les autorités, que s'est for-

tifié le préjugé contre toute sorte de servitude.

Distinguons : La dureté de l'esclavage est relative au caractère, aux habitudes, à la trempe d'esprit de ceux que le sort y soumet ; il est le pire des maux pour une classe d'esclaves très-peu nombreuse ; il est nul ou presque nul pour une autre classe. En un mot, l'esclavage ne doit s'estimer un très-grand mal ou un petit mal, qu'en raison du sentiment plus ou moins vif de répugnance que les divers esclaves sont capables d'éprouver dans leur état. Les uns, esclaves dans toutes les facultés de leur ame, sont à plaindre par la pensée ; c'est ce que j'appelle esclavage *moral*. Les autres, en nombre incomparablement plus grand, ne sont esclaves que matériellement, le tourment de la pensée les effleure à peine : c'est ce que j'appelle esclavage *physique*.

Les écrivains qui ont parlé de l'esclavage se sont trop mis à la place des esclaves ; ils les ont faits à leur image. Comment pouvaient-ils en parler sans partialité ?

Ce que je viens de dire s'applique directement à l'esclavage des hommes *blancs*, tel qu'il était chez les Grecs et les Romains, et tel qu'il est encore de nos jours chez les peuples de l'Asie. Que sera-ce donc quand j'aurai à examiner l'esclavage des nègres, cette race disgraciée, qui fait la dernière nuance entre l'homme et la brute? La différence entre les blancs d'Europe et les nègres, est prodigieuse. Je ne m'exprime point par emphase, je pèse mon expression; la différence est prodigieuse, et tellement inappréciable, que je pourrais accorder tout ce qui a été dit et écrit contre l'esclavage en général, sans préjudicier en rien aux vérités que je me propose d'établir sur l'esclavage des nègres. Mais, avant que d'en venir là, j'oserai entrer en lice contre les philosophes, même au sujet de l'esclavage en général.

Est-ce donc l'apologie de la servitude que j'aurais dessein d'entreprendre?... J'entreprends de dévoiler quelques-unes des erreurs de la morale moderne; j'en-

treprends de mettre des vérités utiles à la prospérité de mon pays, à la place du mensonge, qui menace d'achever notre ruine à l'abri de certains noms trop révérés. J'ai peu de lumières acquises; mon talent est médiocre; mais j'ai pour moi la vérité : je le sens, j'en suis sûr. Si je ne sais rien ajouter aux avantages dont elle est forte, je tâcherai de ne pas l'affaiblir en l'exposant.

C'est à M. de Montesquieu que je m'attacherai principalement, pour réfuter les erreurs philosophiques sur l'eclavage. Il en a fait un traité *ex professo*. Les écrivains qui sont venus après lui n'ont fait que s'appuyer de son autorité, ou donner d'autres couleurs à ses argumens: j'aurai donc répondu à tous si je parviens à lui répondre d'une manière satisfaisante.

J'ouvre le livre de l'Esprit des Lois. [1]

[1] Quand ce livre parut en France, les critiques judicieuses qui s'en firent de toutes parts furent huées par la société des philosophes, déjà puissante alors. L'épigraphe plus que hardie, *Prolem sine matre creatam*, le ton

Je lis et je relis les dix-neuf chapitres qu'il contient sur l'esclavage. Je les relis, comme on peut bien penser, avec une attention scrupuleuse, ayant à traiter le même sujet en concurrence avec un homme tel que M. de Montesquieu. Oserai-je le dire? après une lecture, recommencée jusqu'à l'opiniâtreté à plusieurs reprises, il ne me reste dans l'esprit que des idées confuses et incohérentes, des

---

dogmatique et tranchant, le style sibyllin, les chapitres en coupons, divisés en petits alinea, les sorties vives contre certaines classes de l'état, tout cela avait reçu la sanction du génie dans les grands cercles.

L'abbé Raynal, dans les tirades qu'il a écrites sur l'esclavage, paraît avoir été frappé de la sécheresse, des contradictions, des incohérences, des contes puérils, des faits plus qu'inexacts, qui se rencontrent à chaque page dans le traité de M. de Montesquieu; et, ne sachant comment l'excuser, il a imaginé de dire que cet écrivain *avait eu honte de parler sérieusement de l'esclavage.* L'excuse se tourne en accusation. Quand on donne un certain titre à un livre, tout badinage est interdit. Ensuite c'est faire injure à l'auteur de l'Esprit des Lois, que de prétendre qu'il n'a fait que se jouer dans un livre entier de son ouvrage, composé de 19 chapitres; c'est dire, en termes équivalens, que le traité de l'esclavage de M. de Montesquieu ne mérite aucune attention.

assertions sans bases, des assertions fausses sur des points capitaux; des lignes en forme de sentences, qui sont inintelligibles; des faits absurdes pris au hasard dans des contes de voyageurs, et jusqu'à du persiflage. [1] Est-ce bien là l'un des morceaux saillans d'un livre fameux? Tout lecteur qui n'a pas bu jusqu'à la lie dans la coupe du préjugé, n'y trouvera guère que ce que je viens de dire; pas un principe lumineux, pas une proposition appuyée, pas la moindre liaison entre les chapitres, quoiqu'ils soient accouplés de très-près; pas la moindre correspondance souvent entre les titres de

[1] *Persiflage;* je crois que c'est le mot propre pour caractériser le ton singulier que prend M. de Montesquieu dans quelques-uns de ses chapitres, en traitant le grave sujet de l'esclavage. Qu'on prenne la peine de relire le 5e chapitre entr'autres, et qu'on nous dise si c'est dans cette langue qu'a dû écrire le législateur des nations. Ce n'est pas avec moins de peine qu'un lecteur, qui s'intéresse à la gloire de M. de Montesquieu, se ressouvient de son 3e chapitre. Dans celui-ci, il y a plus qu'une affectation déplacée de plaisanterie; le fait sur lequel elle porte se trouve faux, ce qui a fait donner, par M. de Voltaire, une qualification bien dure à ce chapitre.

ces chapitres, et ce qui tombe à l'aventure de la plume de l'auteur pour les remplir.

Tel est le 15e livre [1] de l'Esprit des Lois ; et qu'on ne m'accuse pas de témérité sans m'entendre. Essayons d'extraire la moelle de ce traité souvent cité, et d'abord arrêtons-nous à la definition de l'esclavage ; on la trouve au chap. 7. La voici : « L'esclavage, proprement dit, est « l'établissement d'un droit qui rend un « homme tellement propre à un autre « homme, qu'il est le maître absolu de « sa vie et de ses biens. »

[1] Malgré l'analyse de M. d'Alembert, il est bien difficile de voir, dans le livre de l'Esprit des Lois, autre chose que des feuilles détachées, sur lesquelles M. de Montesquieu a comme jeté ses pensées par secousse, pour soulager son esprit du poids de ses grandes conceptions. Il semblerait que c'est ainsi que M. de Voltaire a jugé de l'Esprit des Lois quand il a dit : « Tout le monde est « convenu que ce livre manque de méthode, qu'il n'y a « nul plan, nul ordre, et qu'après l'avoir lu, l'on ne « sait guère ce qu'on a lu. » Dict. phil., tom. 5, page 499, édit. de Beaumarchais, in-8. Ce que je me permets de dire de l'incohérence des idées dans l'Esprit des Lois, s'applique sur-tout au 15e livre, concernant l'esclavage. On croit lire les pensées de Paschal.

Cette définition n'est exacte ni dans les termes, ni dans l'esprit. L'esclavage n'est point un droit, ni l'établissement d'un droit. L'esclavage est l'état d'un homme, d'une femme, d'un enfant dans l'ordre social. Il n'y a établissement d'un droit qu'après bien des abus, qu'après bien des erreurs. Il ne faut pas confondre les erreurs et les abus avec le droit qui s'établit sur l'expérience. A quels temps nous reporte-t-il, M. de Montesquieu, quand il nous parle du droit de vie et de mort des maîtres sur les esclaves? Ce ne peut être qu'à ces temps de terreur et de rage, où des brigands vainqueurs, tout dégouttans de carnage, et se défiant encore de leur victoire, égorgeaient à leurs pieds les malheureux vaincus qui s'offraient à l'esclavage en demandant grace de la vie. Ce ne peut être, au plus, qu'à ces temps d'éternelle horreur, où des hordes de barbares, Grecs, Romains et autres, sans morale et sans discipline, se portaient quelquefois au meurtre de leurs esclaves dans des accès de brutalité. Ces exemples,

qu'on tire bien plutôt de l'imagination que d'une suite de faits bien constatés, sont sans conséquence pour l'esclavage reconnu et approuvé des nations. Ce n'est pas sur les abus qui ont donné naissance à un établissement, qu'il convient de raisonner de la nature de cet établissement. Nous n'écrivons pas au milieu des bois pour quelques troupes de sauvages. Qu'importe aujourd'hui à l'examen de l'esclavage, la barbarie des Spartiates à l'égard de leurs esclaves, si toutefois elle est vraie? car *on ne croit plus si facilement à quelques lignes de Plutarque ou d'Hérodote*. Qu'importent quelques vieilles lois romaines qui furent sans exécution par la clémence des maîtres? M. de Montesquieu, qui les cite, en reconnoît ailleurs l'inutilité, par la remarque qu'il fait, que les Grecs et les Romains traitaient leurs esclaves avec bonté, et même avec familiarité. Il eût été digne de M. de Montesquieu d'ajouter à sa remarque, que les lois atroces des hommes, toujours rendues dans des momens de consterna-

tion, cèdent bientôt aux douces lois de la nature, qui les font oublier.

Le droit de vie et de mort sur les esclaves choque l'esprit qui a fait introduire l'esclavage. On a fait des esclaves pour s'en servir et non pas pour les tuer. C'est ce qui est bien exprimé par le mot latin *servus*. Notre mot *esclave* est purement gothique, et sa barbarie a peut-être influé sur le sens odieux qu'on y attache aujourd'hui. [1]

---

[1] Le chapitre 24 de l'Alcoran porte : « Traitez bien « vos esclaves ; et, si vous voyez en eux du mérite, parta- « gez avec eux les biens que Dieu vous a donnés. » A « Constantinople, l'on punit de mort le maître qui a tué « son esclave, à moins qu'il ne soit prouvé que l'esclave a « porté la main sur lui. » Dict. philos. tome 5, page 491, édit. de 1785, in-8°.

C'est dans le chef-lieu de l'esclavage, chez les Turcs, trop décriés à certains égards, qu'une pareille loi est un précepte de religion. Voilà les lois qu'il faut citer : elles sont conformes à l'instinct de la nature humaine ; et la raison les adopte. Il existe une antique charte dans une petite ville de France, suivant laquelle il est permis aux maris de battre leurs femmes jusqu'à effusion de sang. Que dirait-on d'un écrivain qui, dans deux ou trois mille ans, faisant un traité sur les lois, s'aviserait de citer cette charte en preuve d'un usage commun chez les Fran-

Il y a plus, on ne s'est porté à faire des esclaves que pour ne pas égorger des hommes. C'est une vérité que M. de Montesquieu reconnaît dans la première ligne de son second chapitre, en ces termes admiratifs : « On ne croirait jamais que « c'eût été la pitié qui eût établi l'escla- « vage. »

On ne croirait jamais : non, des enfans sortant d'un sermon des pères de la Rédemption des Captifs ne croiraient jamais ; mais un homme un peu instruit ne doute point que c'est en effet la pitié qui a été l'origine de l'esclavage, et ne voit rien dans cette cause qui ne soit conforme à la nature de l'homme. Nous serons obligés de revenir sur cet article de l'origine de l'esclavage, en suivant les pas de M. de Montesquieu, qui, dans un autre endroit, rétracte formellement l'aveu qu'il fait ici dans son second chapitre.

çais de battre leurs femmes? Il ne serait pas difficile de faire un grand recueil des lois absurdes que toutes les nations de l'Europe conservent dans leurs archives.

Il est temps de chercher dans l'Esprit des Lois le principe fondamental sur lequel M. de Montesquieu appuie son système contre l'esclavage. Il se trouve, au chap. 7, énoncé en ce peu de mots : *Or, comme tous les hommes naissent égaux, il faut dire que l'esclavage est contre la nature.*

Avant que de poser son axiome, l'auteur ne dissimule pas qu'Aristote est d'une autre opinion ; et voici comme, en deux lignes, l'un des plus grands hommes de l'antiquité est cité et réfuté : *Aristote veut prouver qu'il y a des esclaves par nature ; et ce qu'il dit ne le prouve guère.* C'est ainsi que M. de Montesquieu se débarrasse d'un adversaire tel qu'Aristote. On m'avouera que cela est trop leste. Il étoit du devoir d'un écrivain qui cherche la vérité, et respecte ses lecteurs, d'indiquer, au moins sommairement, les raisons qu'Aristote rend de son sentiment. Il fallait ensuite tâcher de le réfuter par de meilleures raisons. C'est ainsi que j'en userai avec M. de Montesquieu. Je

vais discuter son principe : *Tous les hommes naissent égaux.* [1]

Cette assertion, dont les modernes illuminés ont fait leur axiome, qui a été employée comme base de la nouvelle morale, qui paraît si innocente et si naturelle ; cette assertion n'est qu'une erreur dangereuse sous tous les rapports. Comment s'est-il fait que de bons esprits en aient été éblouis ? Mais, au moins, ils n'en ont pas abusé pour décrier les saines maximes. Il était réservé aux philosophes profès de s'en servir pour ébranler les fondemens de la société.

Mais, voyez comme ces messieurs sont en contradiction avec leur maxime : ont-ils besoin de l'*égalité* pour exciter le vertige dans les têtes des peuples, ou pour assaisonner quelques violentes déclama-

[1] L'on me pardonnera si ma discussion se borne à ce seul point. L'auteur, dans ces 19 chapitres, n'offre que cette seule prise à l'examen. Dans tout le reste il erre, d'une disparate à l'autre ; on ne sait par quel endroit le saisir. Voyez au surplus la remarque deuxième sur ce chapitre premier.

tions contre les puissances et leurs ministres, ils ont à la main leur adage: *Tous les hommes naissent égaux.* Mais s'ils ont à traiter, sans aucune raison de partialité, quelque autre sujet où il s'agisse purement de faire la comparaison des hommes entr'eux, vous les entendez répéter à l'envi qu'il y a autant de différence entre la tête de Descartes, et celle de tel paysan, qu'il y en a entre ce paysan et une huître.

Non, les hommes ne naissent pas égaux, et quand les philosophes assurent le contraire, ils tombent dans une équivoque digne de la lie du peuple: *Naissent égaux.* Sans doute, à l'instant de la naissance, tous les êtres destinés à devenir des hommes pleurent et bavent également. Dites-nous, est-ce là votre égalité? Sophistes, vous n'oseriez pas dire que vous l'entendez ainsi; que vous prenez pour des hommes ce qui n'est que l'espérance de la race humaine. Quand on dit les *hommes*, dans notre question, l'on ne doit entendre que des êtres humains parvenus à leur ma-

turité, ayant acquis leur caractère individuel, pensant, agissant en hommes, faisant enfin toutes les fonctions d'hommes.

Si les philosophes eussent voulu traiter franchement, ils auraient présenté une toute autre proposition que celle qu'ils mettent en avant; ils auraient dit: Tous les hommes naissent pour être égaux, ou pour l'égalité. Qu'ils se sont bien gardés de s'expliquer aussi clairement! Il faut de l'ambiguité pour tromper le peuple. [1]

Non, les hommes ne naissent pas égaux, ni pour l'égalité. Par leur nature morale et physique, ils sont appelés à vivre en société. De cette seule notion, qui n'éprouve plus de contradiction que dans des livres qu'on a honte d'avoir lus, se déduit invinciblement l'inégalité des dons naturels, des talens; et, de l'inégalité des talens, se déduit la nécessité des distinctions et des rangs dans l'état social.

---

[1] *Voyez* la Remarque III sur ce Ier chapitre.

Le Créateur, en nous faisant naître, distribue à chacun de nous le talent avec lequel nous serons employés un jour dans la grande famille. Aux uns, il donne la force du corps et de l'esprit; à d'autres, un grand caractère et du courage; au plus grand nombre, de la tranquillité et de la patience; à tous, diverses qualités appropriées à leur destination. Toutes ces pièces trouvent place dans la machine de la société, qui n'aurait pu se monter sans elles, ni se maintenir dans son jeu éternel.

En tant qu'animal, tout homme offre à l'œil matériel une grande ressemblance, ou, si l'on veut, une grande égalité avec tout autre homme : le puissant en génie et le pauvre d'esprit, le prince et le valet naissent également avec deux bras et deux jambes; mais ce n'est pas là l'homme, ce n'est que sa moindre moitié. Il ne s'agit pas d'une égalité de configuration. Certainement les réformateurs du siècle ont des vues plus nobles quand ils appellent les hommes à l'égalité, et

leur dévoilent les hautes prérogatives de leur nature. Ils entendent nécessairement qu'elle est fondée sur les facultés de l'ame, de cette ame immortelle et raisonnable, dont tout homme est doué à sa naissance.

Mais d'abord je demanderai si, dans une question où l'on examine *si les hommes naissent égaux*, il est juste de ne les considérer que dans une moitié d'eux-mêmes, soit ame, soit corps. Nous ne discourons pas de l'ame de l'homme, ou du corps de l'homme; nous traitons de l'homme composé d'un corps et d'une ame. Si nous parlons de l'ame, si nous parlons du corps, nous ne disons rien de l'homme.

Je demande, en second lieu, si l'on est bien assuré qu'au sortir des mains de Dieu, toutes les ames sont parfaitement égales. Je ne sache pas que la révélation ait fixé notre croyance sur ce point; et, quand elle l'aurait fait, on sait bien que les philosophes, que je prends la liberté de combattre, ne vont pas chercher leurs argumens dans l'Evangile. Je

suis assez porté à croire que nos ames sont tirées d'un foyer commun, peut-être du sein de Dieu même, *Divinæ particulam auræ;* mais encore il ne s'ensuivrait pas qu'elles sont égales au moment de leur union à nos corps; et, bien loin que la révélation ait décidé pour l'égalité des ames, il paraît, au contraire, que leur inégalité peut être avantageusement soutenue sur l'autorité de plusieurs textes de l'Ecriture. Que signifie, en effet, cet argent confié à sommes inégales par le maître à ses serviteurs, pour le faire valoir? Ces deux talents à l'un, ces cinq talents à l'autre, et ce talent unique à un troisième, ne sont-ils pas une figure du plus ou du moins de dons que le Créateur applique aux ames en les formant? On nous dit encore que Dieu est le maître de ses faveurs; qu'il en gratifie ceux qu'il lui plaît, sans que ceux qui s'en trouvent privés aient droit de se plaindre.

Qu'importe, au reste, à mon sujet cette inutile et ténébreuse recherche sur l'ame

humaine ? Encore une fois, il s'agit des hommes : or, autant il est impossible à la plus sagace métaphysique de décider si toutes les ames sont jetées dans le même moule avec une parfaite égalité, autant il est palpable qu'il y a une prodigieuse différence entre les hommes, sous tous les rapports imaginables. Cette différence se manifeste avec la même évidence au moral et au physique, dans les sensations comme dans les sentimens; et, si l'habitude ne nous rendait pas insensibles au spectacle de cette étonnante diversité, nous aurions souvent en un jour à nous écrier : O combien il y a loin d'un homme à un homme !

Il ne faut pas être arrêté ici par la considération de certains appétits, communs à tous les hommes; par exemple, le desir du bien-être qui renferme tout. D'abord le degré d'intensité dans ces appétits est très-divers dans les individus humains; en second lieu, quoique le desir du bien-être se presente sous une apparence de moralité réservée à l'homme, il n'est au

fond qu'une simple impulsion animale. C'est un besoin, dans la brute, comme dans l'homme, de faire cesser le mal-être. Ce qui distingue l'homme de la bête à cet égard, c'est que la bête ne fait que sentir le besoin qui la tourmente, au lieu que l'homme, qui en est aussi tourmenté, se rend compte de son agitation, de son inquiétude; peut en approuver ou combattre la cause, et inventer des moyens pour la favoriser, ou la détruire. Tous les desirs, toutes les affections sont dans tous les cœurs, mais à des degrés différens. Avec le même desir, l'un ne sera que le pâtre de son village, et Témugin fera la conquête du monde. Le fond est le même, mais travaillé diversement.

Je me retourne en tous sens pour découvrir sous quel rapport les prétendus amis des hommes ont pu concevoir leur système d'égalité; car il serait dur d'être réduit à penser qu'une foule d'écrivains, parmi lesquels il y a des gens de mérite, n'ont fait que battre l'air d'un mot vide de sens, et dont toute la réalité se bor-

nerait aux fonctions purement animales. Cherchons donc encore comment il pourrait être vrai que les hommes naissent égaux. Serait-ce par la raison ? Mais raison et ame ne sont qu'une même chose : la raison en nous n'est pas un être à part ; il en faut dire autant de la pensée. Comment la raison et la pensée, qui sont toujours l'ame, pourraient-elles faire la base de l'égalité? C'est par elles surtout que les hommes sont différens et prodigieusement différens.

Parmi les animaux, l'instinct, qui est leur ame, leur raison, leur pensée, paraît être le même dans tous les individus de même espèce, soit dans l'état de liberté, soit dans l'état de domesticité. Tous les lions, tous les moutons, ont les mêmes mœurs, les mêmes goûts, sauf un peu plus ou un peu moins d'intensité, suivant le climat, la nourriture ou tel autre accident.

Il en est tout autrement parmi les hommes, même pris en masse. Les nations ont des traits différens d'un bord d'une

rivière à l'autre ; mais c'est sur-tout d'individus à individus que la disparité est étonnante. [1]

C'est par la parole que cette différence se manifeste dans l'homme. Dans la brute, le défaut de la parole est pour nous un invincible obstacle à démêler les disparités, s'il y en a toutefois entre les individus de même espèce. Nous n'y apercevons que les mêmes impulsions, et la même obéissance à ces impulsions. Nous ne pourrions pas mieux juger de deux hommes qui garderaient le silence dans une parfaite inaction. [2] L'œil le plus phy-

---

[1] Il faut borner cette observation aux peuples des zones tempérées, et particulièrement aux spirituels habitans de l'Europe. On sait que les autres sont plus bornés à mesure qu'ils approchent plus de la ligne ou des pôles. Or, il est bien certain que plus les peuples se rapprochent des brutes par leur stupidité, plus ils participent de l'instinct des brutes, dont le caractère est l'uniformité. Les Nègres et les Lapons ont peu de diversité dans leur existence. Une grande monotonie règne sur leur moral comme sur leur physique ; ils sont ce qu'ils étaient il y a six mille ans. Tirez la conséquence.

[2] La Bruyere a dit qu'un homme d'esprit se mouche, tousse, crache tout autrement qu'un sot. J'ai bien peur qu'on

sionomiste n'entreverrait que d'une manière bien incertaine quelques signes de diversité dans les deux taciturnes oisifs. Mais au moindre geste, à la moindre parole, ils seraient appréciés, et l'homme d'esprit ne serait plus confondu avec un sot. Y aurait-il donc aussi entre les brutes des différences notables, mais imperceptibles à notre sagacité, à défaut de la parole? Je ne le pense pas.

Mais d'où viennent ces différences marquées à si grands traits d'un individu à l'autre, que la parole révèle dans l'homme? D'où pourraient-elles venir, que de la différence d'organisation intérieure que l'œil humain ne distinguera jamais? O merveille! cette tête de Bossuet ne diffère de celle d'un idiot que par... Qui osera dire par quoi? Elle diffère; voilà ce qui est; et ce fait, qui se répète dans tous les individus comparés, exclut

---

ne puisse ajouter qu'un homme d'esprit se tait tout autrement qu'un butor. En ce cas, l'exemple des deux taciturnes serait hors de saison.

non seulement l'égalité, mais encore la possibilité de l'égalité parmi les hommes.

Quand même l'inégalité n'existerait qu'au moral, l'égalité aurait beau être prouvée au physique, ce qui n'est pas et ne peut être, [1] elle ne saurait balancer la puissance de sa rivale. La force d'esprit a toujours subjugué la force du corps : une tête remue cent mille bras.

J'insiste, et je dis qu'ils n'ont pas comparé l'homme à l'homme, ceux qui osent assurer que la race humaine naît dans l'égalité et pour l'égalité. Si cela était, on verrait, sur toute la surface de la terre, une tendance universelle vers ce but prétendu de la nature. Ce serait une agitation continuelle dans toutes les sociétés,

[1] Personne ne s'avisera de penser que tous les hommes ont également les os durs et les muscles vigoureux. Cependant la différence au physique est incomparablement moins grande qu'au moral ; pourquoi ? par la raison que les combinaisons dont notre organisation est susceptible sont limitées comme la matière à laquelle elles s'appliquent. Les combinaisons qui tiennent à l'esprit sont illimitées comme la pensée.

jusqu'à ce que l'équilibre de l'égalité fût établi ; et si quelquefois cette tendance se trouvait arrêtée par la violence ou quelque autre cause, ce ne serait que partiellement et passagèrement ; car le ressort trempé par l'éternel ouvrier ne tarderait pas à reprendre son élasticité. En vain la tempête soulève les eaux de l'Océan : elles chercheront éternellement le niveau.

Si cela était, chaque individu apporterait en naissant les qualités propres à l'égalité. Nous naîtrions avec une égale force de corps et d'esprit, avec une égale ambition, ou plutôt sans ambition ; avec un amour-propre égal, ou plutôt sans amour-propre ; avec une égale vigueur de caractère, ou plutôt sans caractère : dès-lors plus d'hommes remarquables, plus d'estime, plus d'admiration, plus de préférence, plus d'émulation, plus d'originaux, plus de passions.... Égalistes ! où nous jetez-vous ? ne voyez-vous pas qu'en recherchant toutes les pièces dont nous aurions besoin, et en supprimant celles

que nous avons de trop pour nous rendre propres à l'égalité, vous anéantiriez l'homme, pour mettre à sa place un être fantastique, qui ne serait ni ange, ni bête, et encore moins un homme!

Lecteurs, veuillez méditer ce que j'ajoute, et achevez par vos idées ce qui manquera aux miennes. Pourquoi les animaux vivent-ils dans une parfaite égalité? pourquoi, chez eux, point de distinction, point de rivalité, point de premier, point de dernier? Par la raison que les animaux de même espèce ne sont pas sensiblement différens par des avantages ou des désavantages naturels. [1] Ils

[1] En lisant ce que j'avance ici à l'égard des animaux, quelques personnes, peu exercées dans la discussion des questions métaphysiques, porteront peut-être leur pensée sur quelques races de nos animaux domestiques, telles que celles des chevaux et des chiens; et, frappées des grandes différences d'individu à individu qui sautent aux yeux dans ces races, elles m'accuseront de m'égarer dans une fausse hypothèse. Je prie ces personnes d'observer que les différences considérables qu'elles remarquent dans les chevaux, les chiens, les pigeons et autres espèces, ne viennent point de la nature, mais d'un accident. C'est par l'industrie de l'homme qu'il y a de plus

ont tous les mêmes forces de corps, ou, ce qui revient au même, ceux qui ont quelque supériorité ne s'en apperçoivent pas. Ils ont les mêmes impulsions, les mêmes appétits, le même instinct, en un mot. Ils sont égaux, parce qu'ils sont également bêtes. En eux tout est matière; et c'est par l'esprit qu'un homme est si différent d'un homme. C'est par l'esprit, et par l'opinion bien ou mal fondée de sa supériorité, que l'homme se débat toute sa vie contre l'égalité, pour s'élever au premier rang dans son état. Le maçon veut être le premier maçon de sa ville ou de son village. Tendance heureuse, qui

---

beaux chevaux, de plus beaux chiens les uns que les autres. Ils étaient tous originairement semblables, à des nuances près. L'homme, par les lumières de son esprit, a su faire porter *des fruits délicieux à cet arbre sauvage qui ne donnait que des fruits amers et âcres.* Il a exercé le même empire sur les animaux : en les greffant les uns sur les autres, il est parvenu à faire ces belles races que nous admirons; mais c'est nous, nous hommes, qui admirons. Les animaux, ne sachant pas discerner, n'admirent pas; et il n'y a point pour eux de belles races. Le plus mauvais cheval de la Bresse marchera l'égal du plus superbe étalon de Normandie.

met de l'intérêt dans la vie ! noble don du Créateur qui, ne voulant pas faire des hommes un vil troupeau de brutes, a mis l'émulation au fond de leur cœur comme le sceau de sa prédilection !

Aussi consultez les annales, ou plutôt, rassemblez sans prévention les faibles notions qui nous restent de ces peuplades anciennes trop vantées, et pesez les succès de leur régime politique ; vous verrez que leurs institutions, pour avoir voulu introduire une téméraire égalité entre quelques milliers d'hommes errans et pauvres, donnaient la torture à tous les penchans humains, contraignaient toutes les affections, détournaient toutes les directions naturelles, et anéantissaient l'homme de la nature pour lui substituer l'homme mutilé de Lycurgue. Il y a des gens passionnés pour les antiquailles, qui vous diront qu'en cela même le législateur grec fut admirable, puisqu'il chercha à rendre les hommes meilleurs qu'ils ne le sont de leur nature. Insensés ! prétendriez-vous donc qu'un homme sait

mieux faire les hommes que Dieu ? Il faut du génie, et c'est le cas d'employer ce terme trop profané de nos jours ; il faut un grand sens soutenu d'une grande expérience, pour concevoir et exécuter une législation appropriée à l'humanité. Il ne faut que beaucoup de bizarrerie dans l'esprit, et beaucoup de rudesse dans le caractère, pour faire un Lycurgue. Il n'a fait qu'un couvent de guerriers, où il a prescrit toutes les mortifications et toutes les abstinences, sans rien imaginer pour soutenir le courage. Les fondateurs de la Trappe et des Chartreux ont été bien plus sensés. Leurs institutions ont eu les promesses de la religion pour base.

L'œuvre de Dieu est indélébile. Les efforts humains peuvent le défigurer pour un temps ; mais l'archétype reste. Par tout l'univers il y a eu tendance de quelques-uns à la domination. Cette tendance d'un côté suppose nécessairement de l'autre une disposition à la soumission ; car il serait absurde de soutenir qu'il y

eût un effort constant de la nature, perpétuellement contrarié par un effort opposé. Aussi par toute la terre les peuples ont eu des chefs suprêmes sous telle dénomination qu'on voudra. Les peuples ont besoin de tuteurs; ils ont besoin de la dépendance. La dépendance vient de la nature. L'homme apprend à obéir sous l'empire paternel, emblême du vrai et unique gouvernement raisonnable.

Jetez les yeux sur le globe en parcourant l'histoire; vous trouverez généralement la monarchie établie avec tous ses caractères; princes, seigneurs, nobles, bourgeois, peuple; et ces cinq classes se subdivisant en une infinité de rangs et de distinctions. Au temps de la conquête du Nouveau Monde, c'étaient des caciques, ou des monarques, ou des empereurs qui gouvernaient l'Amérique.

Enfin je tourne mes regards sur la théocratie des Hébreux. Certes, c'est chez un peuple qui eut pour roi Dieu lui-même, aux yeux duquel le monarque et le berger sont bien véritablement égaux, que l'on

pourrait s'attendre à trouver l'égalité. Point du tout : nulles traces d'égalité chez les Juifs pendant toute la durée de la théocratie : un souverain pontife, des princes du peuple, des lévites, des priviléges, des rangs de toute espèce, jusqu'au rang des esclaves.

A la théocratie succéda la monarchie, sur la réclamation du peuple. Alors Dieu ne dit pas aux Juifs : Élisez des chefs, formez un sénat, créez des tribuns, et soyez une république; Dieu dit : *Je vous donnerai un roi comme en ont les autres nations.*

L'œuvre de l'homme périt de lui-même ou par le moindre choc. Où sont-elles ces sociétés orgueilleuses formées par d'orgueilleux chefs, qui eurent la folie de vouloir se distinguer par un régime extraordinaire? Elles ne furent qu'un instant dans leur première férocité, et il faut avoir recours aux livres, plus remplis de mensonges que de vérités, pour savoir qu'il y eut quelques lieues carrées, dans un coin de la terre, où des atrabilaires fondèrent une cor-

poration sous l'enseigne de l'égalité. Et quelle était-elle cette égalité tant prônée des Spartiates ? La même ligne de leur histoire, qui la vante, nous apprend que ce peuple grossier eut des rois et des esclaves, les plus tristes rois et les plus malheureux esclaves. Par tout pays où le mot d'égalité s'est fait entendre comme signal de la liberté, l'on n'a vu que troubles, tumultes, guerres civiles et massacres; et, après des maux sans nombre, les peuples n'ont commencé à respirer que quand un homme de tête a eu le courage de se dévouer à leur bonheur, en prenant la dure charge de les gouverner.

Je le sens, une vérité trop voisine de mon sujet m'entraîne hors de mon sujet; de quelle égalité suis-je venu à parler? Destructeurs de la France, c'est vous qui m'égarez.

Rien n'est égal sur la terre, deux gouttes d'eau ne sont point égales, deux feuilles ne se ressemblent pas, deux atomes sont différens; à plus forte raison, deux hom-

mes, depuis le commencement des siècles, ne se sont ressemblés en aucun point. Or, autant on remarque en eux de diversité dans les traits extérieurs, autant, et un million de fois plus, il s'en trouve dans les traits cachés de l'organisation intérieure, filière des opérations de l'ame, filière graduée depuis l'extrême perfection, jusqu'à l'extrême défectuosité, d'où résultent les différences infinies en nombres et en intensité parmi les hommes.

CHAPITRE II.

SOMMAIRE.

Résumé du chapitre précédent. — Définition, ou plutôt description de l'esclavage. — De son origine, critique de l'origine indiquée par l'Esprit des Lois. — De l'esclavage par la voie de la vente; erreur de M. de Montesquieu. — Comment les anciens ont-ils traité leurs esclaves? — On se fait une fausse idée de l'esclavage sur un préjugé de l'enfance. — Il a été généralement répandu sur la terre, il l'est encore. — Il n'est pas contre la nature de l'homme, il en dérive plutôt.

J'AI établi dans le premier chapitre que les hommes étant appelés à vivre en société, il dérivait de cette vocation une exclusion nécessaire d'égalité parmi eux, parce qu'il est impossible de concevoir l'idée d'une grande société, sans y mêler l'idée inhérente d'une gradation infinie de besoins, de devoirs, d'offices, de fonctions, de supériorité, d'infériorité et de rapports; toutes choses qui, balancées dans la société, en forment l'ordre et maintiennent son équilibre. Entrant ensuite

dans l'examen des qualités qui constituent la nature de l'espèce humaine, je crois avoir prouvé qu'il était impossible d'admettre aucune sorte d'égalité entre les hommes, sous quelque nom ou rapport que ce pût être, attendu les différences qui sont en eux. Je crois avoir prouvé que l'égalité dont on nous parle dans les livres modernes n'est qu'une conception informe, mal déguisée sous une enveloppe de mots vides de sens, et qui se réduit, par l'analyse, à la pure animalité; en sorte qu'au lieu de dire que tous les hommes naissent égaux, il faut se borner à dire qu'ils naissent tous également.

Or, une fois qu'il est établi que l'égalité entre les hommes n'existe pas, et ne peut exister, la conséquence des philosophes, et particulièrement de M. de Montesquieu, tombe avec son principe. Nous ne dirons plus avec l'Esprit des Lois: *Or, comme tous les hommes naissent égaux, il faut dire que l'esclavage est contre la nature*; mais nous dirons: Or, comme les hommes ne naissent pas égaux,

il faut dire que l'esclavage n'est pas contre la nature.

Mais quoiqu'on ne puisse pas en effet soutenir que l'esclavage soit contre la nature de l'homme, je veux bien ne point le tenir justifié par cela seul; il pourrait être d'ailleurs un assortiment si déplacé dans la société, qu'il y aurait peut-être de la sagesse à le supprimer autant qu'il serait possible, comme une figure hideuse et disparate dans le tableau du genre humain. C'est ce qu'il s'agit d'examiner.

Qu'est-ce d'abord que l'esclavage ? (Je ne parle point encore des nègres.) L'esclavage, tel qu'il était chez les Grecs et chez les Romains, est la dernière condition, ou le dernier état de l'homme dans la longue échelle des rangs de la société. Dans cet état, l'esclave, sous la sauve-garde du magistrat, est la propriété du maître, à qui il n'est pas permis d'en abuser; il doit son travail au maître, lequel, à son tour, est obligé de le loger, vêtir, nourrir et soigner tant en santé qu'en maladie; et la loi, qui stipule pour l'esclave dans cette

convention tacite, veille à son exécution pour les deux parties intéressées. [1]

Tel fut, tel est l'esclavage dans tous les pays où les législateurs n'ont pas fait leurs lois dans des accès de frénésie : je le prouverai si l'on veut bien continuer à lire. [2]

Maintenant cherchons quelle est l'origine de l'esclavage. Les jurisconsultes romains, dont les décisions ont mérité le beau nom de *raison écrite*, font dériver l'esclavage de la guerre. Ils disent que les vainqueurs répugnant, par l'instinct de la pitié, à égorger des vaincus sans défense, se portèrent naturellement à les épargner pour en faire des serviteurs. *Servus*, dérivé de *servare*, conserver, protéger ; ou de *servire*, servir. Taisez-vous, lâches orgueilleux, qui osez dire, la plume à la main, que c'était un triste échange que celui de la liberté pour prix de la vie ! Vous êtes braves de loin. Que

---

[1] *Voyez* la Remarque I sur ce deuxième chapitre.

[2] *Voyez* la Remarque III sur ce deuxième chapitre.

feriez-vous à la vue d'une épée nue sur votre gorge? Ah! la mort! la mort présente! Les Spartiates, les Romains, les Gaulois vaincus, ne se faisaient pas égorger pour éviter la servitude. Philosophes, êtes-vous plus braves?

L'esclavage a donc pris naissance dans ce doux penchant de la nature que le Créateur mit dans le cœur de tous les hommes, que nous nommons pitié. Cette origine est simple, naturelle, honorable pour l'humanité; elle a été adoptée par tous les publicistes. M. de Montesquieu ne l'approuve pas. Il décide ici que les raisons qu'en donnent les jurisconsultes romains *ne sont point sensées*. Il s'arrête un moment à combattre ces jurisconsultes. Sans doute qu'à la suite de sa critique il voudra bien nous apprendre quelle est donc, selon lui, la vraie origine de l'esclavage : on s'y attend du moins, après la sévère déclaration que celle indiquée par les jurisconsultes romains n'est point *sensée*. Non, ce n'est qu'au sixième chapitre qu'il songe à satisfaire la curiosité de ses

lecteurs sur la *vraie* origine de l'esclavage. On serait bien fondé à ne pas m'en croire, si je ne faisais que rapporter en substance ce qui est contenu dans ce sixième chapitre; je le transcrirai en entier : il est si court.

Chapitre VI du livre XV de l'Esprit des Lois, intitulé :

VÉRITABLE ORIGINE DU DROIT DE L'ESCLAVAGE.

« Il est temps de chercher la vraie origine « du droit de l'esclavage : il doit être fondé « sur la nature des choses. Voyons s'il y a « des cas où il en dérive.

« Dans tout gouvernement despotique « on a une grande facilité à se vendre. « L'esclavage politique y anéantit, en « quelque façon, la liberté civile. M. Perry « dit (Perry ne dit point cela) que les « Moscovites se vendent très-aisément. « J'en sais bien la raison, c'est que leur « liberté ne vaut rien.

« A Achem, *tout le monde* cherche à « se vendre. (Fausse citation de Dampier.)

« Quelques-uns des *principaux* seigneurs « n'ont pas moins de mille esclaves, qui « sont des *principaux* marchands, qui « ont aussi beaucoup d'esclaves sous eux, « et ceux-ci beaucoup d'autres. On en « hérite, et on les fait trafiquer. Dans ces « états les hommes libres, trop faibles « contre le gouvernement, cherchent à « devenir les esclaves de ceux qui tyran- « nisent le gouvernement.

« C'est là l'origine juste et raisonnable « de ce droit d'esclavage très-doux que « l'on trouve dans quelques pays; et il « doit être très-doux, parce qu'il est fondé « sur le choix libre qu'un homme, pour « son utilité, fait d'un maître, ce qui « forme une convention entre les deux « parties. »

Il y a plusieurs remarques à faire sur ce chapitre. 1° Quoiqu'il soit très-court, M. de Montesquieu oublie, avant que d'être au milieu, le titre qu'il lui a donné, *véritable origine du droit de l'esclavage;* cela est clair. C'est de l'origine de l'esclavage, en général, que l'auteur promet

de nous entretenir. La première ligne de son chapitre est encore parfaitement dans ce sens : *Il est temps de chercher la véritable origine du droit de l'esclavage.* C'était l'obligation qu'il avait contractée en rejetant durement l'origine enseignée par les jurisconsultes romains. Quelle doit être la surprise du lecteur ? Au lieu de nous dire quelle est l'origine générale et commune de l'esclavage, cet écrivain se rabat sur une sorte particulière d'esclavage, qu'il dit être usité dans un coin éloigné de terre que personne ne connaît, à Achem, dans l'île de Sumatra, dont les roitelets briguent l'honneur d'être les courtiers des Hollandais et des Anglais, qui les ont subjugués. S'agit-il donc de ce qui pourrait se pratiquer chez un misérable peuple, grossier, lâche, et prodigieusement ignorant ? Il s'agit de l'esclavage en général, tel qu'il a été de tout temps chez tous les peuples estimés, tel que les jurisconsultes romains le connoissaient.

2° Que dira-t-on de l'origine proposée

par M. de Montesquieu, quand on saura que les deux citations de voyageurs sur lesquelles il la fonde, sont toutes les deux fausses? Ecoutons M. de Voltaire. « Voici « ce qu'avance l'auteur de l'Esprit des « Lois, après avoir peint l'esclavage avec « le pinceau de Molière : (comiquement) « *M. Perry dit que les Moscovites se* « *vendent très-aisément.* Nous avons « déjà remarqué que Perry *ne dit pas un* « *mot* de tout ce que l'auteur de l'Esprit « des Lois lui fait dire... L'auteur ajoute « que, suivant le récit de Guillaume « Dampier, tout le monde cherche à se « vendre dans le royaume d'Achem. Nous « avons remarqué que *rien n'est plus* « *faux.* Tous ces exemples pris au hasard « chez les peuples d'Achem, de Bantam, « de Borneo, de Ceylan, des îles Molu- « ques, des Philippines, tous copiés « d'après des voyageurs très-mal instruits, « et tous falsifiés, sans en excepter un « seul, (qui est-ce qui a falsifié?) ne de- « vaient pas assurément entrer dans un « livre où l'on nous promet de nous dé-

« voiler les lois de l'Europe. » *Voyez* Dict. Phil. au mot *Lois*.

3° Quand bien même les deux citations seraient exactes; quand bien même les faits qu'elles supposent seraient vrais, que s'ensuivrait-il par rapport à l'esclavage ? Une pratique locale en Moscovie, une autre pratique locale chez le peuple abruti de l'île de Sumatra, ne donneraient pas une notion convenable de ce qu'on cherche à savoir. L'esclavage est aussi ancien que la guerre, et la guerre aussi ancienne que le monde : voilà de quel esclavage M. de Montesquieu devait s'occuper pour en découvrir l'origine; sauf [illegible]uite à dire ce qu'il aurait jugé à propos de l'esclavage par la voie de la vente, soit à Achem, soit ailleurs.

4° M. de Montesquieu nous dit que l'esclavage, dont il a découvert la vraie origine à Achem, doit être *très-doux*, parce qu'il est fondé sur le *choix libre* qu'un homme fait d'un maître en se vendant comme esclave. A quoi songeait l'écrivain ? Ceci ne s'accorde pas avec ce

qu'il avait avancé au chapitre 2, au sujet d'une loi romaine qui autorisait un homme à se vendre. Là, il s'élève avec une sorte de colère contre cette loi, dont il n'a pas pénétré le sens, et il dit, en se fâchant : *Il n'est pas vrai qu'un homme libre puisse se vendre. La vente suppose un prix : l'homme se vendant, tous ses biens entreraient dans la propriété du maître : le maître ne donnerait rien, l'esclave ne recevrait rien.*

Quoi ! c'est une chose criante de se vendre à Rome, et c'est une chose bien imaginée et toute simple de se vendre à Achem ! M. de Montesquieu ne s'en tient pas au matériel de cette contradiction, il la renforce de tout son pouvoir par le raisonnement, jusqu'à donner son approbation à l'esclavage d'Achem, comme à un esclavage *très-doux*, tout à fait *juste* et *raisonnable*. Et comment se fait-il que l'esclavage d'Achem soit si doux ? M. de Montesquieu vous l'explique ; c'est parce que cet esclavage est fondé sur le *choix libre* que l'homme qui se vend fait d'un

maître ; ce qui *formant une convention entre les parties*, il est clair que cela doit faire un très-doux esclavage. On n'en revient pas de surprise. Au chapitre 2, l'auteur s'emporte contre la vente d'un homme libre, quand la scène se passe à Rome ; et, au chapitre 6, il trouve très-bon que les hommes libres se vendent par millier à Achem (où *tout le monde* cherche à se vendre.) Cependant les mêmes raisons qui lui font approuver les nombreuses ventes d'Achem, justifieraient les ventes de Rome. L'homme libre de Rome aurait eu, comme celui d'Achem, le *choix libre* d'un maître ; il aurait pu *choisir* un marchand, et faire sous lui le commerce comme à Achem ; à Rome, comme à Achem, et beaucoup plus solidement à Rome, il y aurait eu convention entre *les deux parties*. [1]

L'auteur de l'Esprit des Lois n'est point entré dans le sens de la loi romaine, qui

[1] *Voyez* la Remarque V sur ce deuxième chapitre.

permettait à un homme libre de se vendre, et il n'a raisonné qu'en légiste; *quidquid acquirit servus, domino acquiritur.*

Il est impossible qu'un homme, en se vendant, eût l'intention de s'assujettir à l'esclavage pris à la rigueur, qui ne laisse ni propriété, ni volonté à l'esclave. L'esclavage, en vertu de la vente qu'un homme libre fait de lui-même, est nécessairement d'une toute autre nature. Le libre, en se vendant, fait ses conditions, au moins devant des témoins, et l'exécution en est garantie par le magistrat; c'est un acte synallagmatique. Dans cet esclavage, l'esclave, ou plutôt le serviteur, peut d'abord ne se vendre que pour un temps limité; rien ne s'oppose ensuite à ce qu'il reçoive le prix de sa vente, pour le remettre à son père, à son ami, ou pour le faire valoir lui-même, si, par la convention, il s'est réservé cette faculté. Dans cet esclavage, si le maître est injuste, le serf aura recours au juge, en vertu de sa convention écrite ou non

écrite, contenant la clause expresse ou tacite, de ne pas souffrir une plus forte oppression que celle de la servitude conditionnelle. En un mot, on ne pourra jamais concevoir sous le nom d'esclavage, en vertu d'une vente, qu'un état de domesticité un peu plus strict que celui connu à Vienne, à Londres, à Paris. Toute autre idée est absurde, et M. de Montesquieu s'est battu contre un moulin à vent. Il paraît s'être ressouvenu de ses institutes à ce sujet ; il n'aurait pas dû oublier un mot qui s'y trouve, ou dans le texte ou dans la glose, *ad pretium participandum.* L'homme libre se vendait, disons se louait; mais il recevait le prix de l'aliénation qu'il faisait de sa personne : par une conséquence nécessaire, il pouvait disposer de ce prix à sa volonté. Si M. de Montesquieu eût voyagé aux Etats-Unis d'Amérique, il y aurait trouvé l'explication de l'énigme qui l'a embarrassé. On pratique dans ce pays une sorte d'esclavage, appelé *engagement*, qui donne une juste idée de la

servitude chez les Romains par la voie de la vente. [1]

L'on va plus loin qu'on ne voudrait en suivant les écarts de M. de Montesquieu. Je reviens sur mes pas.

L'esclavage primitif dérive de la guerre, et la pitié lui donna naissance. Ainsi guerre et pitié, véritable origine de l'esclavage.

Qu'à l'instinct de la pitié se soit mêlé l'instinct de l'intérêt, je crois qu'il n'en faut pas douter. Voyons quel peut être le résultat, pour les maîtres et pour les esclaves, de ces deux principes réunis ou séparés : qui pourra concevoir qu'un sentiment tendre et bienfaisant, comme celui de la pitié, ait pu faire inventer la servitude pour la convertir en un état de souffrance ? Ces idées sont discordantes et s'excluent. Il est dans la nature du cœur humain de s'attacher à son ou-

---

[1] *Voyez* la Remarque III sur ce chapitre, où j'explique ce que c'est que l'*engagement* chez les Anglo-Américains. *Voyez* aussi la Remarque IV, *ibid.*

vrage, de l'aimer. Un vaincu, fait esclave par un vainqueur miséricordieux, est l'ouvrage de ce dernier; il vit par son bienfait, il est sa créature, son enfant. Il ne lui a pas donné le jour, mais il le lui a conservé; et l'on voudrait que de ce principe d'affection et d'amour pût naître la volonté de nuire, de tourmenter! Encore une fois, cela est contradictoire. Aussi que vous disent à ce sujet les plus outrés philantropes? Ils sont obligés de reconnaître que les anciennes nations, les Grecs, les Romains, les Gaulois, traitaient leurs esclaves avec douceur, que leurs lois les protégeaient. Ce qu'on nous débite des ilotes est-il bien vrai? Quel est le fondement de ce qu'on en a tant écrit dans tous les livres? Quelques traits épars dans des apophtegmes, ou dans des historiens dont le judicieux Quintilien a dit: *Nam graecis historiis plerumque poeticae similis est licentia.* Lib. 2, cap. IV, 12, 2. Il y a dans ces traditions de quoi amuser un instant la curiosité toujours avide du merveilleux, mais non pas de quoi fixer le

jugement de la raison sur les mœurs d'un peuple. *Nous n'avons pas les réglemens de police des Lacédémoniens*, n'en discourons pas légèrement. Rappelons-nous souvent le voyageur qui écrivit sur son *album* : Toutes les femmes de Blois sont acariâtres et rousses. Qui sait si les déclamations contre les Spartiates n'ont point un aussi beau fondement? D'ailleurs, que ferait à une question générale l'exemple d'un petit peuple de tyrans, durs à eux-mêmes jusqu'à offenser la nature? Il ne serait pas absolument étrange qu'ils l'eussent offensée dans leurs esclaves.

A la pitié, ce premier principe d'affection envers les esclaves, ajoutons l'intérêt du maître, source moins pure, à la vérité, de bienveillance, mais plus vive, et certainement plus constante dans son cours. L'intérêt prescrit au maître de bien user de son esclave, de le ménager : c'est sa propriété, sa chose; il n'y a qu'un insensé qui se porte à la détériorer. On ne peut donc rien voir dans les deux motifs

qui ont produit la servitude, pitié et intérêt, que des causes de bienfaisance, d'attachement, d'affection, dont il est impossible que la cruauté soit l'effet.

Je ne crois pas me tromper dans la pensée qui me vient. Un préjugé de l'enfance nous peint l'esclavage avec des couleurs surchargées. Nous sommes imbus dans l'âge mûr des idées que nous avons reçues dans l'enfance sur les esclaves de Maroc et d'Alger, et de nos galériens, que le peuple appelait aussi esclaves. Il y a peu d'enfans qui n'aient vu de ces derniers par vingtaine, enchaînés à la file, pour être conduits à leur triste destination. Quelle image pour de jeunes cœurs où la tendre pitié de l'innocence exerce toute sa puissance! Ajoutez les discours du peuple accourant à ce spectacle. Combien ces malheureux vont souffrir ! combien ils vont recevoir de coups ! L'enfant ne voit pas le criminel sous la chaîne, il ne voit que l'homme souffrant, et son bon cœur pervertit son jugement. C'étoit pire encore par rapport aux esclaves de Maroc

et d'Alger : on les promenait dans les rues, on les exposait à dessein aux regards de la multitude avec la croix rouge sur la poitrine. A leur égard, on inculquait méthodiquement le préjugé, et la religion le favorisait. Notre respectable institution des pères de la Rédemption des Captifs n'a pas peu contribué à nous jeter dans l'erreur sur l'esclavage en général, en nous parlant en particulier pour des esclaves dignes en effet de commisération : plus les religieux s'acquittaient dignement de leurs charitables fonctions, plus ils grossissaient le préjugé dans les têtes. Il fallait attirer des largesses aux pauvres captifs. Les religieux faisaient des exhortations publiques, auxquelles on se rendait tout préparé par les exhortations domestiques. La grand'mère, la bonne, la servante, tout dans la maison, faisait l'office de prédicateur, avant que d'envoyer les enfans au grand sermon des pères. Au retour, c'était le commentaire, et les enfans recommençaient à pleurer. Il n'y a pas un enfant ayant habité une

ville où il y eut des Trinitaires, qui n'ait assisté à ces sortes de sermons. Les autres ont été séduits par la tradition. Oserons-nous croire que les impressions que nous en avons reçues nous aient quittés quand nous avons quitté le collége ? N'est-ce point l'esclave du père de la Trinité qui nous revient à l'esprit, quand nous songeons à l'esclave nègre ? Sondons-nous avant que de parler.

Redisons-le encore, l'esclavage est une dure chose; mais il n'est pas, il ne fut jamais un état de tourment, comme l'assurent tant de livres dont les auteurs ne font que sortir du collége. Qu'on me pardonne d'en parler sur ce ton ; j'en sais plus que tous les philosophes ensemble sur l'objet dont il s'agit. J'ai vécu trente-deux ans au milieu d'un grand nombre d'esclaves, et j'en ai possédé une certaine quantité. Nègres infortunés ! qu'êtes-vous devenus depuis le funeste don que l'on vous a fait de la liberté ? Vous avez péri en partie par le fer et par le feu, et la misère n'a-t-elle point achevé de vous

consumer? Dans votre désespoir, vous invoquiez, j'en suis sûr, le nom de votre maître; et votre maître, plus à plaindre que vous, car il pense plus que vous, ne vous entendait pas... De quels esclaves parlé-je?

Je veux maintenant considérer l'esclavage sous un autre point de vue. Il est aussi ancien que le monde; il y a eu des esclaves par-tout où il y a eu des hommes. Il y a plus: les peuples les plus spirituels, les plus policés, les plus avancés dans la science de la morale, ces peuples qui ont été nos maîtres dans l'art de penser; Chaldéens, Égyptiens, Carthaginois, Grecs, Romains, Gaulois, Germains et jusqu'aux Juifs, toutes les nations eurent des esclaves et des lois pour leur discipline.

Si des temps anciens l'on descend au temps présent, on trouve encore, d'un bout de l'univers à l'autre, l'esclavage établi sous différentes modifications. Qu'on n'objecte pas comme une exception de quelque poids, ces régions d'éternelles

glaces de l'Amérique du Nord, où des peuplades de sauvages, séparées les unes des autres par des forêts de deux cents lieues, et par des lacs encore plus immenses, ne se rencontrent, après des chasses de plusieurs mois, que pour se battre et se dévorer. Ces rebuts de la race humaine ne sentent pas assez l'humanité pour faire des esclaves, ils se mangent : je me trompe, ils ont des esclaves, ce sont leurs femmes.

Aujourd'hui comme autrefois, le monde est rempli d'esclaves. La Pologne, la Moscovie, toute la Tartarie, les Indes, la Chine, le Japon, le Mogol, sont peuplés d'hommes et de femmes esclaves et dignes de l'être. Dans toutes ces contrées d'abjection, il se fait journellement un commerce d'esclaves [1] dans les marchés publics. Les parens y vendent leurs enfans comme une denrée ordinaire. Ce trafic d'hommes, ces ventes d'enfans, prou-

[1] *Voyez* Hist. naturelle de M. de Buffon, de la variété de la race humaine.

vent que l'esclavage n'est point ce que nous disent les brochures faites à Paris, ou par des suppôts de quakers à Londres. Quelque abruties que soient les nations qui pratiquent ce commerce, on ne saurait se figurer qu'en vendant leurs pères, leurs mères, leurs frères et leurs enfans, elles aient l'idée de les envoyer à la torture. Si elles avaient cette pensée, même avec doute, oui, les peuples d'Europe devraient se croiser pour aller exterminer ces races dénaturées. Et cette Afrique sur-tout qui, dans ces derniers temps, a réveillé le zèle des philantropes, qu'est-elle autre chose qu'une terre de malédiction, où la nature, épuisant son énergie à produire des monstres, demeure sans force pour produire des hommes, et ne fait que des esclaves sous la forme humaine défigurée?

Tous les peuples ont-ils fait un accord pour l'introduction de l'esclavage? non. Comment donc expliquer cet établissement général chez tous les peuples? Ce consentement universel, ce consentement qui n'éprouva jamais de contradiction

remarquée par l'histoire dans aucun empire, pas même chez les Juifs, pas même de leur divin législateur, [1] doit être d'un grand poids devant tout homme qui cherche la vérité. On n'osera pas dire que nos philosophes sont plus éclairés en morale, plus humains, plus sages que tous les sages de tous les temps et de tous les pays.

Au lieu donc de déclamer vaguement contre la servitude, il eût été plus raisonnable, ou pour me servir du mot trivial, il eût été plus philosophique d'examiner si elle ne dériveroit point de la nature de l'homme en société. Nos écrivains étaient singulièrement invités à cette recherche, par la considération de ce consentement général, qui a fait recevoir par-tout l'esclavage; fait important qu'au-

[1] Il est bien singulier qu'on vienne nous dire que c'est au christianisme que l'on doit l'abolition de l'esclavage en Europe, tandis que la religion juive, souche de la nôtre, n'a point exclu les esclaves; tandis que Jésus n'a point condamné l'esclavage: le catholicisme n'a fait qu'approuver l'abolition de l'esclavage, que d'autres causes ont produite.

« ou plutôt indique et comprend dans sa « signification *la quantité totale*, *la som-* « *me des qualités* dont la nature, prise « dans sa première acception, a doué l'hom- « me et les animaux. »

J'entends donc par ces mots *nature de l'homme*, *nature humaine*, la quantité totale, la somme des qualités dont le Créateur a doué, non pas un homme individuellement, mais l'homme entendu collectivement et représentant la race humaine.

Or, qu'est-ce que cette quantité totale, cette somme de qualités, dont Dieu a doué les humains? Il faut entendre par là cette multitude infiniment diversifiée des dons du corps, de l'esprit et du caractère, répartis à l'espèce entière, avec des nuances d'individu à individu, aussi insaisissables par le nombre que par la délicatesse des traits qui varient ces nuances. Raison sublime avec ses nuances en descendant jusqu'à la raison la plus obtuse, ligne de démarcation entre la spiritualité et l'animalité; par exemple, la raison de l'homme le plus spirituel, et

la raison de l'homme le moins spirituel, de Pierre Corneille, et du plus stupide nègre; voilà les deux points extrêmes. Placez maintenant tous les intermédiaires entre ces deux points; par exemple, après la raison sublime de Pierre Corneille, supposez que la raison de Thomas Corneille fasse le second degré : (il y a mille et mille nuances entre ces deux raisons, que l'imagination entrevoit et que la parole ne peut exprimer) supposez encore que la raison de Campistron fasse le troisième degré, et ainsi de degré en degré jusqu'à l'homme de la plus faible raison. Ensuite concevez deux raisons également fortes et sublimes, mais dans des genres différens; par exemple, la raison de Bossuet, et la raison de Buffon, la raison de Racine, et la raison de Molière; etc. avec tous les intermédiaires en descendant. Ce que je dis de la raison, il faut l'appliquer à toutes les ramifications dans lesquelles la raison ou l'ame se subdivise : ainsi vertus et vices avec les nuances qui séparent la plus haute vertu de la plus faible vertu; le vice ex-

trême et le plus faible vice de la même lignée; force et faiblesse de corps, d'esprit, de cœur, de caractère, avec les intermédiaires; courage, noblesse, jalousie, envie, avec leurs contraires et leurs nuances, et toute l'innombrable famille des goûts, des affections, dont aucune langue, dont toutes les langues ensemble ne sauraient exprimer la millième partie: voilà la somme des qualités qui constituent la nature de l'homme. [1]

Il était impossible que les hommes, ainsi constitués, pussent vivre isolés dans les bois. Sans armes naturelles pour se défendre, soumis à des besoins sans nombre qui résultent de leur nature même, et non de la corruption, la société leur était

[1] Ce serait un beau spectacle que de voir dans un vaste amphithéâtre, deux ou trois mille fois plus grand que la terre, une collection d'hommes diaphanes de tous les pays et de tous les siècles, qui offriraient à l'œil les diverses classes de génies, de caractères, de passions, de vertus et de vices, en laissant voir les ressorts, les filamens, les sinuosités, les angles, les atomes qui produisent les innombrables variétés qui sont dans les têtes humaines, dans les cœurs, dans les visages.

nécessaire au physique, plus nécessaire au moral. Qu'eussent-ils fait de leur ame dans la solitude? ils ne sont distingués de la brute, ils ne sont hommes que par l'exercice des facultés de leur esprit. Quel usage eussent-ils fait, seuls, des dons de l'intelligence? ce feu divin avait besoin du frottement de la société, pour produire sa lumière. Qu'eût fait le poltron sans le courageux, l'imbécille sans l'intelligent? Quand La Fontaine donne de l'esprit aux bêtes, il les réunit en société; l'âne aide le lion à la chasse.

Autant la vocation de l'homme à la société est démontrée par la considération de sa nature, autant il est évident que la même cause doit produire la distinction des prééminences et des rangs dans la société. Cette idée me semble claire, j'oserais dire lumineuse.

La mise générale qui se fait dans cette société est composée des divers lots échus à chaque membre au moment de sa naissance; ces lots sont prodigieusement différents dans leur valeur intrinsèque et

relative. Tel ne peut offrir qu'*un*, la dixième partie de cet *un*, que je su pose la plus faible mise qui se pui apporter dans la masse. Le membre q est ainsi dénué de talens sera placé na rellement au dernier rang de la société au rang de serviteur, ou d'esclave, prenant ce mot dans son vrai sens. L autre membre sera en état de porter da la société une mise de *cent*, que je su pose la plus haute qui puisse être confér Ce membre social, ainsi avantagé de to les dons, doit équitablement être pla au premier rang; viennent ensuite to les autres associés, chacun avec la m que la nature lui a donnée : dites-m jettera-t-on pêle mêle toutes ces piè dans la machine? Quelle confusion! q chaos! il est de nécessité de mettre, *tant qu'il est possible*, (car je ne p pose pas une théorie) chaque associ la place pour laquelle il a reçu plus talens, et de là la gradation des d tinctions et des rangs. [1]

[1] Je n'entends pas dire que, dans l'origine des so

Mais à quel point bornera-t-on le dernier rang de la société ? Je viens de le dire, on le bornera au point au-delà duquel il n'y a rien, au rang d'esclave, ou de serviteur dans les fonctions les plus abjectes et les plus pénibles. De même, la suprématie des rangs s'arrêtera au point au-delà duquel il n'y a rien aussi, au rang d'empereur, roi, cacique, ou dictateur.

Jusqu'ici, dira-t-on, il n'est pas question de l'esclavage proprement dit, et vous avez élevé sans lui l'édifice de la société, en distribuant à chacun des membres la place à laquelle il était plus propre. Que ne laissez-vous dans cet état cet édifice, sans le déformer par une addition choquante ? Je réponds, les opérations de la nature marchent de front; les idées sur le papier marchent de file. Il fallait dire : Voilà les sociétés, voilà les guerres,

---

tés, il se soit fait rigoureusement une juste répartition des distinctions et des rangs. Il suffit, pour la vérité que je défends, que les hautes places aient été occupées par les plus *apparens*, et les dernières places par les moins *apparens*.

et voilà l'esclavage à la suite des guerres.

On fera une autre objection ; on dira : Si l'esclavage fut originairement le produit de la guerre, comme on ne peut pas le contester, il n'est donc pas vrai qu'il dérive immédiatement de la nature de l'homme ; il n'est donc pas vrai qu'il entre dans la composition de la société, comme étant le rang qui appartient aux membres qui ont fait la moindre mise sociale en dons et en talens.

Prenez garde, je n'ai ni dit, ni voulu dire, que la nature eût marqué à un signe particulier les plus imparfaits de la race humaine, pour être incontinent placés dans l'esclavage dont on n'avait pas même l'idée lors de la première fondation des sociétés. J'ai seulement dit que chacun des associés avait été doué des qualités propres aux premières places, et en descendant jusqu'aux dernières.

Il y eut des rassemblemens d'hommes, avant qu'il y eût des sociétés. Ce fut dans le temps de ces rassemblemens, qui durèrent peu, que les sociétés se prépa-

rèrent. Les individus s'étaient observés, s'étaient tâtés, pour ainsi dire, et jugés. Les plus hautes places furent bientôt occupées, sauf les déplacemens, s'il y avait incapacité de les remplir dans les sujets qui s'en étaient emparés. Ce premier pas fait, le reste de l'organisation s'exécuta rapidement dans la gradation des talens. Les dernières places restaient; à qui pouvaient-elles être dévolues, sinon à ceux des associés qui, étant trop bornés dans leurs moyens d'esprit, n'offraient que leurs corps pour les remplir? Ces hommes, ainsi relégués dans le dernier rang, ne furent pas subitement appelés esclaves, ni traités en esclaves: mais leur sort ne tarda pas être fixé. Leur nullité fut reconnue, et dès-lors la société naissante, ayant besoin de gens de peine, leur fit dire par son chef: Vous n'êtes propres qu'à être serfs; la société décide que vous êtes et que vous serez serfs. Comment auraient-ils songé à regimber contre cet arrêt? Par l'instinct de leur conscience, ils étaient demeurés hors de place dans le premier

mouvement social où tout le monde avait pris la sienne. Ils furent contens du partage qu'on leur faisait, puisqu'ils n'avaient pas su se le faire eux-mêmes. L'habitude de l'esclavage, et l'habitude de la propriété des esclaves, firent le reste pour les descendans.

Il y en a encore en Europe de ces races d'esclaves primitifs. Qu'il serait flatteur pour moi si c'était sous ce point de vue qu'Aristote eût jugé qu'il y a dans la race humaine des esclaves par nature ! Je ne peux pas vérifier, il n'y a point de livres où je suis.

Ne nous étonnons plus de ce que la terre a été couverte d'esclaves, et l'est encore : voilà deux origines d'esclavage; l'une dérivant directement de la nature de l'homme, c'est celle que je viens d'expliquer; l'autre en dérivant indirectement, ou secondairement, c'est celle qui se rapporte à la guerre.

Tout paraîtra désordre et folie dans les sociétés si l'on s'arrête à les considérer dans les temps présens. Vous y verrez

souvent un homme de la plus basse condition, de beaucoup meilleur qu'un prince. Cette interversion de l'ordre primitif est un effet des lois sociales; elle dérive du droit de propriété. Le prince fut prince par son mérite réel, ou présumé, dans l'origine des choses; et dans la succession des temps son plus éloigné arrière petit-fils, quoique dépourvu de merite, lui succéda légitimement dans le rang de prince, comme dans une terre. Souvent cette succession aux premières places est interrompue dans un successeur sans mérite, qui n'eût été qu'un valet au temps de la formation des sòciétés. Cette interruption peut être opérée par un homme à grand caractère qui se sent fait pour l'élévation. Dans ce cas, la règle de la distinction des rangs, suivant le mérite des personnes, se corfirme, et les choses rentrent dans leur ordre naturel. Il n'y a aucune monarchie en Europe qui ait été exempte de ces interruptions dans la succession des chefs. Heureux les peuples qui s'affranchissent insensiblement, et sans qu'ils soient les

victimes de la rivalité des prétendans!

On doit bien sentir que ce que je viens de dire ne s'applique qu'à des peuples généreux, tels que ceux d'une partie des zones tempérées. Il y a d'autres règles, dérivant toujours de mon principe, pour les vils peuples des zones torrides et glacées. L'état de domesticité devrait être l'unique esclavage pour les peuples d'Europe. Que l'esclavage soit l'état de domesticité dans les autres régions de la terre.

CHAPITRE III.

SOMMAIRE.

Quels hommes étaient-ce que les esclaves chez les anciens? — Comment étaient-ils traités?

Aucun des écrivains qui ont traité de l'esclavage dans ces derniers temps, n'a pris la peine de distinguer les esclaves des anciens peuples, des esclaves nègres des colonies européennes. Cette inattention, tout-à-fait sans conséquence dans

des articles de l'Encyclopédie, me paraît impardonnable dans un livre intitulé *l'Esprit des Lois*. Dans les dix-neuf chapitres de ce livre l'on confond tout, le stupide habitant de Guinée avec le dur Spartiate, avec le Romain, avec le fier Germain et le généreux Gaulois; en sorte que le Romain, le Spartiate, le Gaulois et le Germain, faits esclaves par le sort des combats, ne diffèrent en rien du vil nègre qui vendit son fils l'année dernière,[1]

---

[1] J'ai été témoin d'une scène caractéristique à Saint-Domingue. Je venais d'acheter un nègre à bord, et je l'emmenais, lorsqu'une négresse, passant dans la même rue, s'arrêta tout-à-coup, envisagea mon nègre, et se mit à éclater de rire en frappant ses mains de joie. Le nouveau débarqué avait levé les yeux sur elle, et s'était mis aussi à rire, mais d'un rire honteux. La négresse, toujours riant aux éclats et battant toujours des mains, adressa en son baragouin quelques mots au nègre, et passa outre, riant toujours. J'étais fort curieux de savoir quelle pouvait être la cause de la grande joie de la négresse. Un nègre de la même nation me l'eut bientôt apprise. Mon nègre avait enlevé et vendu la négresse joyeuse : la vue inattendue de son ravisseur l'avait beaucoup divertie, et ses rires et ses battemens de mains étaient l'expression de ses railleries, comme si elle lui eût dit : Ah! ah! te voilà donc aussi arrivé! Les nègres n'attachent pas plus

et qui sera vendu par son père l'année suivante au premier navigateur qui se présentera, Arménien, Arabe, ou Anglais; et les mêmes principes de législation et de politique conviennent également à tous ces esclaves. Tout cela est en pleine contradiction avec les principes exposés dans l'Esprit des Lois, au livre quatorzième qui traite de l'influence des climats. Là, l'on nous représente l'homme du Nord comme un être robuste et courageux, fort peu sensible à la douleur. On nous représente au contraire l'habitant de la zone torride comme un frêle automate, sans action, sans volonté, digne à peine de l'esclavage. Comment donc assimiler, en morale et en politique, des individus si dissemblables, et donner des règles communes pour les uns et pour les autres ? Je transcrirai l'Esprit des

d'importance que cela à la vente qu'un voleur fait de leur personne; c'est l'usage du pays, et chacun a son tour. J'ai eu plusieurs nègres et négresses dans ce cas. Ils me racontaient leur aventure aussi gaiement que si c'eût été la plus plaisante chose du monde. *Ecco, questo è che pazzamente lodate.*

Lois pour qu'on ne soupçonne pas que j'outre la pensée de M. de Montesquieu : « On a donc plus de vigueur dans les cli- « mats froids... Cette force plus grande « doit produire bien des effets, plus de « courage, moins de desir de la ven- « geance, plus de franchise : enfin cela « doit faire des caractères bien diffé- « rens. » [1]

Très-différens assurément : il ne fallait donc pas les confondre. Pour juger de la différence, écoutons M. de Montesquieu, lui-même lorsqu'il fait le portrait opposé des habitans des pays chauds ; et la confusion qu'il en a faite, dans l'état d'esclavage, avec les hommes des pays froids, en deviendra plus frappante. Il semble recueillir toutes ses forces pour les couvrir de mépris. « La chaleur du climat, « dit-il, peut être si excessive, que le corps « y sera absolument sans force : pour lors « l'abattement passera à l'esprit même.

[1] Esprit des Lois, livre 14, chap. 2, alinea 2 et dernier.

« Aucune curiosité, aucune noble entre-
« prise, aucun sentiment généreux ; les
« inclinations y seront passives, la paresse
« y fera le bonheur : la plupart des châ-
« timens y seront moins difficiles à *sou-*
« *tenir* que l'action de l'ame, et la servi-
« tude moins insupportable que la force
« d'esprit qui est nécessaire pour se con-
« duire soi-même. [1] » *Ibid,* dernier alin. [2]

---

[1] C'est après avoir dit dans plusieurs alinea précédens que les habitans des pays chauds ont la fibre très-délicate, qu'ils ont une très-grande sensibilité d'organisation à tous égards, que M. de Montesquieu vous dit ici que ce sont des automates qui peuvent *facilement soutenir* les châtimens. C'est bien souvent tomber en contradiction.

Les nègres occupent la partie la plus brûlante de la zone torride ; ils sont les plus indolens, les plus lâches des humains. Leur esprit est dans un plus grand *abattement* que leur corps ; ils sont timides comme des enfans ; ils n'ont point d'idées, nul dessein suivi ; ils sont incapables d'un sentiment généreux ; leurs inclinations sont purement animales, la paresse fait leur bonheur ; mais, avec tout cela, je peux bien assurer que la peinture que M. de Montesquieu fait d'eux, sous la dénomination générale des habitans des pays où la chaleur est *excessive*, est beaucoup trop chargée. Je dirai ailleurs ce que sont les nègres, je les connais. Ceux de M. de Montesquieu ne seraient pas même bons à être esclaves.

[2] Je prie qu'on remarque bien cette phrase : *Et la*

Est-ce bien M. de Montesquieu qui a écrit ces lignes ? Le plus zélé partisan de l'esclavage des nègres ne porterait pas aussi loin l'exagération. Que penser ensuite, quand on vient à lire les chapitres du quinzième livre de l'Esprit des Lois, sans y trouver un seul mot qui indique aucune différence entre les esclaves ? J'ai donc dû citer les deux textes ci-dessus, afin de faire comprendre, par leur opposition, l'énorme différence qu'il y a entre un habitant de Guinée esclave, et un homme d'Europe aussi esclave ; afin de faire comprendre combien il est déraisonnable de confondre de tels esclaves en parlant de l'esclavage ; combien il est nécessaire au contraire de les distinguer soigneusement, pour apprécier avec justesse la valeur de la servitude à l'égard des uns et des autres.

---

servitude y sera moins insupportable que la force d'esprit qui est nécessaire pour se conduire soi-même. Je voudrais qu'on s'en ressouvînt, quand on lira le chapitre 6, où j'examine si les nègres sont propres à la liberté. Certainement les hommes que vient de décrire l'Esprit des Lois n'y sont pas propres.

Les anciens eurent pour esclaves des hommes en tous points égaux à leurs maîtres, et souvent meilleurs. Ésope, Épictète, Térence, Phèdre, furent esclaves; et il ne paraît pas qu'ils s'en soient jamais plaints. Les Grecs n'eurent guère que des Grecs pour esclaves. Toutes leurs petites républiques, agitées sans relâche par le vertige de la liberté, s'exterminaient mutuellement dans leurs éternelles guerres, et faisaient des esclaves les unes sur les autres. Les femmes troyennes furent emmenées en esclavage après la destruction de leur ville : Cassandre tomba en partage à Agamemnon, et la veuve d'Hector à Pyrrhus. Ce n'est là qu'une fiction de poète : je le crois; mais la fiction prouve l'usage. La même chose arriva chez les Romains. Leurs premiers esclaves furent faits sur les peuples voisins qu'ils subjuguèrent. Dans le progrès de leurs conquêtes, ils en firent par-tout, et toujours sur des hommes qui les valaient.

N'allons pas au loin chercher des exem-

ples ; nous en avons près de nous, et chez nous. Les Germains et les Gaulois eurent aussi des esclaves. Ils ne les tiraient ni de l'Afrique, ni de l'Asie, régions dont le nom ne leur fut connu que bien tard. Ils les faisaient chez eux à la pointe de l'épée. C'étaient des Gaulois, c'étaient des Germains, qui étaient esclaves chez les Gaulois et chez les Germains. Ces deux grands peuples étaient divisés en *cités* ou provinces, qui formaient autant d'états distincts. Ces cités étaient continuellement en guerre les unes contre les autres ; elles se battaient, se pillaient, se faisaient esclaves ; et ces esclaves, chose bien étonnante dans nos préjugés fanfarons, se familiarisaient promptement et sans effort avec l'esclavage. [1]

Voilà, sans contredit, l'esclavage qui devait être le plus pénible à concevoir et à supporter. C'est celui-là qu'on peut véritablement appeler esclavage moral. Les esclaves que le sort y soumettait étaient

[1] *Voyez* la Remarque I sur ce troisième chapitre.

capables, par leur intelligence et leur éducation, d'en mesurer toute la misère, de l'exagérer par l'imagination : ils souffraient par là pensée. Semblables à leurs maîtres, nourris sur la même terre, accoutumés à la même indépendance, la servitude devait s'offrir à eux dans toute son amertume. Mais le temps, qui adoucit tous les maux; mais la nécessité, qui fléchit tous les courages; mais la considération de l'usage général et commun de l'esclavage, ne tardaient pas à émousser les pointes de la douleur. D'ailleurs, le grand nombre des esclaves faits à la guerre était composé d'hommes grossiers et pauvres, accoutumés à une vie dure, ne laissant rien à regretter dans leur pays, à qui tout pays était indifférent, gens en un mot qui ne sophistiquaient pas la servitude, à laquelle ils étaient préparés, à laquelle ils savaient bien qu'ils s'exposaient en marchant au combat. Ceux d'entre eux, en très-petit nombre, que des sentimens plus généreux élevaient au-dessus de la mul-

titude, étaient les seuls à plaindre ; et encore, pour peu qu'ils se sentissent de mérite, ils entrevoyaient bientôt mille moyens d'adoucir leur infortune. Chez tous les peuples, les esclaves distingués par une certaine éducation et des talens, sont toujours devenus les amis et les confidens de leurs maîtres. Voyez les Romains, ils avaient des esclaves choisis pour médecins de leurs maisons, pour intendans de leurs affaires, pour précepteurs de leurs enfans. Cicéron communiquait familièrement avec son affranchi Tyron, qu'il avait donné pour gouverneur à son fils Tullius.

Malgré la violence du préjugé contre l'esclavage, il me semble qu'on doit commencer à s'en faire une idée moins sinistre. On a la tête remplie de contes populaires, de contes de voyageurs de contes de nourrices, et l'on croit savoir ce que c'est que l'esclavage. Ce n'est pas dans de pareilles sources qu'on peut en prendre de justes notions. Quand vous aurez excepté un petit nombre de maîtres qui ont abusé de

leur pouvoir sur les esclaves, vous reconnaîtrez que l'esclavage a bien toujours été un état de gêne et de contrainte, mais jamais un état de vexations et de tourmens. Faisons à regret une comparaison triviale : vit-on jamais des maîtres assez insensés pour exercer des cruautés sur les animaux domestiques qui les entourent ? Pourquoi leur supposerait-on plus de démence par rapport à des hommes? Et l'intérêt, ce grand conseiller des humains, ne veille-t-il pas incessamment à la sûreté des esclaves ? On a vu que les anciens les traitaient avec douceur, pourquoi nous estimerions-nous moins bons ? La race humaine n'a pas changé, et si nous sommes toujours vicieux, au moins nous conservons toujoursun cœur et des entrailles.

Je viens de parler d'une sorte d'esclaves qui conservaient dans la servitude l'empreinte ineffaçable de leur glorieuse origine, et qui pouvaient encore honorer la liberté en sortant de l'esclavage; [1] les pen-

[1] L'Histoire romaine, sous les empereurs, est toute

sées nobles pouvaient s'élever dans mon esprit en méditant sur le sort d'hommes mes égaux, accablés par le malheur, mais non pas dégradés. Dans quel monde nouveau je marcherai maintenant! Je vais parler des nègres.

---

pleine d'exemples d'affranchis qui occupèrent des places importantes; et, dans les plus beaux jours de la république, nous avons celui de Térence, qui, au sortir de l'esclavage, devint l'ami de Scipion l'Africain et de Lélius. Son intimité avec ces illustres personnages fut telle qu'elle donna lieu de croire qu'ils avaient une très-grande part à la composition de ses comédies. Nous ne sommes pas aussi parfaitement instruits des mœurs des Grecs, par rapport à leurs esclaves; mais tout ce qui reste de leurs monumens à cet égard porte à croire qu'ils étaient les plus doux des maîtres. Leurs lois, citées par M. de Montesquieu, les protégeaient; mais ce qui donne une meilleure idée des traitemens qu'ils faisaient à leurs esclaves, ce sont les paroles pleines de bonté que les poètes comiques, peintres des mœurs, mettent dans la bouche des maîtres envers leurs esclaves, dans leurs comédies. Térence, dans l'Andrienne, dont la scène est à Athènes, fait ainsi parler le vieux Simon à son affranchi Sosie : *Ego, postquam te emi ex parvulo, ut semper apud me justa et clemens fuerit servitus, scis; feci ut e servo esses libertus mihi.... Quod habui summum pretium, persolvi tibi.* Act. I, sce. 1.

DES NÈGRES.

CHAPITRE IV.

SOMMAIRE.

Introduction. — §. Ier. Qu'est-ce que la race des nègres? — §. II. Quelle opinion doit-on s'en faire? — §. III. De leur physique. — §. IV. De leur moral et de leur perfectibilité. — §. V. Quel est leur sort dans leur pays?

Introduction.

QUAND j'écrivis ce chapitre à Saint-Domingue en 1795, le mal n'était pas à son comble dans cette malheureuse terre; il n'eût pas été difficile alors de ramener au devoir les nègres dont le nombre était encore considérable, et de faire refleurir la culture. Je sentais, avec tous les colons, de quelle importance il était pour la France de conserver la plus belle de nos colonies. Les Anglais, en venant à notre secours avaient bien, à la vérité, détourné le fer qui menaçait le reste des habitans

échappés à la rage des mulâtres et des nègres; mais leur bonne volonté n'avait pas tardé à devenir suspecte. A l'inaction des chefs que nous donnait cette nation ennemie, à leur extrême incapacité, [1] nous jugeâmes bientôt qu'elle n'avait d'autre vue que de s'emparer du môle Saint-Nicolas, ancien objet de sa jalousie. Dans le dénuement de tout secours autour de moi, j'osai porter mes regards sur ma patrie; j'osai croire que, dans cette foule d'hommes pervers qui la déchiraient, il pourrait se rencontrer quelques ames honnêtes que le danger forçait à dissimuler, et qui seraient bien aises d'avoir une occasion de servir leur pays sans

[1] Ne confondons pas, avec ces chefs sans mérite, le généreux et brave M. Symcoé. Il eût sauvé Saint-Domingue, si son gouvernement l'eût voulu laissé faire. Déjà il avait su distinguer l'intrépide Dessource parmi nos officiers français, et il aurait su l'employer. Quand nous vîmes ce digne général remplacé par l'insensé Maytland, nous ne doutâmes plus de notre ruine. Noble et courageux Markam! vous mourûtes en combattant pour Saint-Domingue. Il m'est doux de renouveler les fleurs que les Français reconnaissans jetèrent sur votre tombe.

trop se découvrir. Plein de cette idée et bien résolu de publier au plus tôt mon travail, je déclarais à la tête de ce chapitre, que ne cherchant point à en imposer sur ce que j'allais dire des nègres, j'invitais ceux qui s'intéressaient véritablement à la prospérité de la chose publique, à se procurer des instructions exemptes de partialité sur nos esclaves, afin de vérifier s'ils étaient propres ou non à la liberté qu'on leur avait accordée dans un accès de manie philosophique. Je disais que l'objet était d'un intérêt assez sérieux pour qu'on ne se fît pas une fausse honte d'y revenir après l'avoir jugé trop précipitamment. Je suppliais qu'on voulût bien envoyer dans nos îles des députés *ad hoc* bien choisis, non pas parmi ceux qu'on appelle des génies, non pas parmi les philosophes, mais parmi des hommes droits et de bon sens. J'insistais sur ce bon choix; j'y insistais d'autant plus fortement que nous n'étions pas encore revenus de l'état de stupeur où nous avait jetés la sanguinaire mission de Polverel et de

Sonthonax. Colons, pardonnez si je renouvelle vos douleurs en prononçant ces deux noms détestés... J'ajoutais que les députés du gouvernement seraient chargés d'examiner les nègres sous tous les rapports, et de déclarer, en leur ame et conscience, s'ils pensaient qu'il y eût de l'injustice à les rendre à la servitude ; que si le gouvernement, mieux informé, se décidait à rétablir l'esclavage, je proposais, en ce cas, de prendre des précautions nouvelles pour prévenir les abus de pouvoir de la part des maîtres trop durs. Dans cette vue, je traçais le plan d'un établissement de plusieurs tribunaux *protecteurs*, composés chacun de cinq membres convenablement gagés, auxquels il serait défendu de posséder aucune terre. Chaque tribunal devait avoir trois adjudans ou émissaires perpétuellement occupés à faire des tournées dans l'arrondissement de leur district; à prendre sans bruit des informations sur ce qui se passait dans chaque habitation, concernant le traitement des nègres, et à faire leurs rapports au tri-

bunal. Si les rapports étaient à charge contre quelques habitans, je conseillais d'autoriser le tribunal à appeler par-devant lui, par la voie de l'invitation, cinq habitans les plus voisins de l'accusé, afin de savoir d'eux la vérité. Après ces préliminaires remplis, le tribunal aurait pu prononcer telle peine qu'il aurait jugé à propos contre le coupable, jusqu'à lui interdire la faculté de régir des nègres par lui-même. Le jugement aurait été sujet à l'appel par-devant l'un des conseils supérieurs de la colonie. Tout ceci devait s'exécuter sans éclat; point de signification par huissier; le condamné aurait été appelé par une simple lettre du greffier, et on lui aurait lu sa sentence à huis clos: en lui en délivrant une copie, on lui aurait accordé un délai quelconque, mais court, pour interjeter appel, passé lequel, déchu sans espoir d'être relevé. L'appel eût été simplement dénoncé de la part du condamné, par une lettre adressée au greffier, qui en aurait rendu compte sur-le-champ au tribunal; alors le tri-

bunal, par son président, ou le plus ancien de ses membres, aurait envoyé dans huitaine les pièces du procès et les motifs de son jugement à celui des conseils supérieurs dans le ressort duquel l'affaire serait engagée. Le conseil, ainsi saisi du litige, aurait fait avertir par son procureur général l'habitant condamné, de fournir ses moyens d'appel dans le plus bref délai possible, après lequel, s'il était négligent à se défendre, le jugement du tribunal protecteur serait confirmé de plein droit. Je proposais d'établir des peines très-graves contre ceux des membres des tribunaux protecteurs, ou de leurs émissaires, qui seraient convaincus de prévarication dans leurs fonctions, soit en tolérant les torts des habitans envers leurs nègres, soit en les exagérant d'une manière caractérisée. La moindre peine devait être la destitution des délinquans..... Ce n'était là qu'un canevas; et j'ai compris, par les difficultés qu'il m'a présentées dans sa rédaction, combien il était difficile de faire des lois.

Tout a changé. Saint-Domingue n'est plus ; il n'y a plus rien à demander pour cette terre infortunée. Qu'ai-je donc fait ? et que deviendra mon travail ? Je le suivrai pour me distraire des pensées affligeantes ; je le suivrai dans l'espoir qu'un jour viendra où la France aura besoin de connaître les nègres, et que mon écrit pourra servir au moins de renseignement.

Mais ne suffira-t-il point que j'aie été habitant de Saint-Domingue pour ôter tout crédit à mes paroles ? Mon aveu ne sera-t-il point pris pour une suffisante réfutation de mon livre ? Je m'y attends de la part des philosophes et de leurs sectateurs ; je m'y attends même de la part d'un certain nombre d'honnêtes gens dont le bon cœur, effarouché par un ancien préjugé, sera bien aise d'avoir un prétexte pour persévérer dans une erreur qui lui plaît ; je m'y attends de la part des plus modérés, qui seront toujours tentés de se dire : Comment ne pas se défier d'un homme qui parle dans sa propre cause ?

Je prie qu'on veuille peser la double réponse que j'ai à faire. 1° Il est vrai que j'ai eu d'assez grands intérêts à Saint-Domingue, en qualité d'habitant; mais cet intérêt est parfaitement nul aujourd'hui, et je le céderais à bon marché à quiconque voudrait se mettre à ma place. Mon habitation depuis long-temps est entre les mains des brigands; un ami que j'y avais laissé pour la régir n'a eu que le temps de s'enfuir pour éviter la mort. Peut-être n'en reste-t-il pas une pièce de bois, pas une pierre; depuis cinq ans je n'en ai point de nouvelle : je n'y pense plus.

2° En supposant que je fusse encore partie intéressée au sort des biens de Saint-Domingue, il ne faudrait pas moins m'entendre, afin de vérifier les faits que j'expose, afin d'apprécier les conséquences que j'en tire. De qui obtiendra-t-on des instructions sur les nègres de nos colonies ? Sera-ce de quelques désœuvrés de nos villes d'Europe, qui ont étudié l'histoire de la race humaine dans des

relations de voyageurs ? Mauvais documens ; les voyageurs, fussent-ils tous des Bougainville, n'ont pas le temps d'examiner. A la mer, le temps presse toujours, et le fait qu'on croit avoir bien observé un jour est détruit par un fait contraire du lendemain, que le voyageur, forcé de partir, n'a pu voir. L'ignorance de la langue est encore un obstacle invincible pour les meilleurs observateurs. Dans combien de méprises ne doivent-ils pas tomber à la vue d'une infinité de mouvemens, de démarches, de signes dont ils n'ont aucune intelligence ! Abrégeons, et redisons hardiment qu'un colon en sait plus sur les nègres que tous les savans. Oui, sans doute, un colon était intéressé aux nègres dans les colonies ; mais c'est précisément cet intérêt qui le rendait propre à les bien connaître. Par cet intérêt, il était obligé d'étudier scrupuleusement les mœurs et le caractère d'une race dont dépendait sa fortune.

Le colon jouissait encore d'un avantage dont tout autre observateur est privé ;

avantage unique, inestimable, sans lequel toute observation sera toujours fautive. Cet avantage résulte de ce que, dans un atelier un peu considérable, il se trouve des nègres de tous les cantons de l'Afrique; Minas, Nagos, Bambaras, Sénégalais, Congos, Aradas, etc. L'on conçoit qu'à l'aidé de ces pièces de comparaison, non seulement d'individu à individu, mais encore de nation à nation, le résultat du caractère général doit être saisi avec une exacte précision. Le colon, au milieu de son habitation, était mieux placé pour apprécier les nègres, que le voyageur le plus sagace ne pourrait l'être au cœur de l'Afrique. Celui-ci ne pourrait voir que successivement et à la hâte; le colon avait tout le temps de considérer le tableau général, les détails et l'ensemble. Ecoutez donc un colon qui parle des colonies.

§. Ier.

Qu'est-ce que la race des nègres ?

Il faut tourmenter son esprit, faire violence à son jugement, et donner un démenti à tous ses sens, pour soutenir que les nègres ont la même origine que les blancs. L'argument qu'on tire, pour prouver l'identité, de la capacité qu'ont les négresses d'engendrer avec des hommes blancs, n'est point sans réplique. Le fait de la génération est à peu près une opération de chimie. Deux liqueurs se mêlent et donnent un composé doux, âcre, noir ou blanc, pourvu de qualités différentes. Mais, dira-t-on, ce n'est que dans la race humaine que les espèces, en apparence diverses, ont la faculté de se reproduire, et de communiquer cette faculté à leurs descendans. [1]

[1] On a plusieurs exemples, à Saint-Domingue, de mules qui ont engendré. Ce fait, ne fût-il arrivé qu'une seule fois dans le monde entier, renverse le principe des naturalistes sur le signe caractéristique de l'identité des espèces. Plus on ira, plus on sentira qu'en fait d'opération

Je sais qu'on a cru s'être assuré qu'un lion n'engendrait qu'avec sa lionne, un loup avec sa louve; mais au moins il est bien prouvé qu'il y a dans le règne animal, quadrupèdes et oiseaux, et sans doute aussi dans les poissons, des espèces diverses qui produisent entre elles. Je m'arrête à la plus connue : l'âne féconde la cavale, l'ânesse est fécondée par le cheval. Voilà le premier pas fait. Je l'avoue, il semble que la nature s'arrête au second. Le mulet, la mule, ne produisent pas ordinairement leurs semblables, quoiqu'ils s'accouplent très-vivement. Que résulte-t-il de là ? Que le filet d'organisation interne, qui manque à l'ânesse pour produire avec le cheval un animal fécond comme elle, a été accordé à la négresse. Une négresse est une créature plus parfaite qu'une ânesse ou une linotte.

---

de la nature, il faut dire *que sais-je?* Il n'y a pas bien long-temps qu'on a reconnu la vérité de la superfétation. Remarquez au surplus que je ne me prévaux pas de l'exemple des mules fécondées : je ne crois pas avoir besoin du secours des phénomènes.

Elle est sur-tout bien plus parfaite par l'étincelle de spiritualité qu'on découvre en elle. Dès-lors il ne doit pas paraître étrange que le Créateur ait doué sa créature plus parfaite, d'une qualité pleine et complète, tandis qu'il n'aura accordé à sa créature moins parfaite, la même qualité qu'à une moindre mesure. Dans la brute, la nature s'arrête au second pas; elle le franchit dans la négresse. Tout ce que les naturalistes nous disent de la grande affinité qu'il y a entre la cheval et l'âne, d'où résulte la faculté qu'ils ont de produire ensemble, bien loin de contrarier mes idées, les fortifie. Je reconnais une très-grande affinité entre les blancs et les nègres; mais il y a loin de l'affinité à l'identité.

Quelle est donc enfin l'origine des nègres? quelle est leur souche primitive? Je l'ignore; mais je rapporterai ce qu'en ont pensé de plus habiles que moi. M. de Buffon estime que tous les hommes, de toute couleur, de tout poil, de toute structure, de toute stupidité et de toute

intelligence, ont le même père commun. La difficulté de répandre ensuite les descendans de ce père unique dans les quatre parties du monde, séparées par des mers immenses, l'arrête peu. De proche en proche, il peuple aisément jusqu'aux plus petites îles de l'Océan indien et des régions glacées. A l'égard de l'Amérique, et des horribles pays de ses pôles, il suppose que quelques individus y auront été poussés par la tempête, et que c'est par eux que la baie d'Hudson et les côtes adjacentes ont été peuplées de quelques douzaines d'humains. Cette théorie n'est pas exempte d'embarras. En quel point du globe ces malheureux, surpris par un coup de vent, se trouvaient-ils lorsqu'ils furent enlevés par l'ouragan? Il est peu probable qu'ils se fussent beaucoup éloignés de leurs belles contrées natales d'Asie, pour s'avancer vers des pays sauvages, où la mousse a peine à croître sous les glaçons: et, en admettant l'hypothèse de la tempête, il est difficile de comprendre comment des hommes, ac-

coutumés au plus doux climat, ont pu supporter les frimas des deux pôles, que nos hommes des pays froids de l'Europe supportent difficilement, malgré le secours des vêtemens, malgré le secours de leur industrie. M. de Buffon n'entre pas dans ces détails, et s'en tient à la tempête qui a jeté çà et là un certain nombre d'individus, qui ont suffi pour peupler, plus ou moins, toutes les terres. Qu'on me permette de risquer mes doutes. Je conviendrai bien que la supposition d'une tempête qui surprend des malheureux occupés de la pêche, et les porte d'un trait sur des côtes voisines, n'a rien de répugnant à croire. Mais quand il s'agit de plusieurs centaines de lieues, la chose devient plus difficile à concevoir. De quoi auront pu vivre les hommes et les femmes pendant la violente traversée? Ils s'attendaient à rentrer le soir dans leur cabane : ils n'avaient donc pris de provisions que pour la journée. Ils devaient mourir de faim. Après cela, comment leur nacelle d'écorce, ou d'un tronc

d'arbre, aurait-elle pu résister à la fureur des vagues ? Il faut encore supposer un fort grand nombre de ces tempêtes, pour que la population ait pu s'opérer dans un million de terres fort éloignées les unes des autres. Il me semblerait que le Créateur a eu d'autres moyens pour peupler les diverses parties du globe, que de commander à la tempête d'y porter des hommes.

M. de Voltaire, qui savait la géographie, paraît avoir été effrayé des difficultés qui se rencontrent dans l'hypothèse de M. de Buffon. Il pense tout simplement que celui qui a mis des hommes en Asie, a su en mettre en Amérique, comme il y a mis de l'herbe et des oiseaux.

Enfin, l'auteur des Études de la Nature (Étude 7) propose une assez singulière origine des nègres. Il prétend qu'ils sont les descendans de Chanaan, petit-fils de Noé, maudit dans toute sa postérité par son grand-père ; et il rapporte le texte de la Genèse, qu'il traduit ainsi : *Que Chanaan soit maudit, qu'il soit à l'é-*

gard de ses frères l'esclave des esclaves. [1] Assurément, s'il faut s'en tenir à cette dernière origine pour les nègres, elle leur est plus défavorable qu'aucune autre qu'on puisse leur assigner. Convenons-en de bonne foi, l'esprit n'est satisfait d'aucune de toutes les conjectures hasardées jusqu'à présent sur l'origine des diverses races d'hommes. Ce qu'il y a de probable, c'est qu'elles n'ont pas la même origine. Et que nous servirait de savoir au juste quelle est la vraie souche primitive des nègres? Qu'il nous suffise d'examiner ce qu'ils sont, et ce qu'ils valent en comparaison des autres hommes: voilà l'unique recherche utile, et à laquelle il soit raisonnable de se livrer.

[1] C'est l'affaire des Quakers, des méthodistes, et autres zélés, de vérifier si ce sont bien les nègres, en effet, que la malédiction de Noé regarde. Si la filiation est reconnue, il y a lieu de penser que ces messieurs, pénétrés de respect pour l'Ecriture, retireront la protection qu'ils accordent aux habitans de l'Afrique; ils ne voudraient pas s'exposer au reproche de contrarier l'exécution des décrets de Dieu.

§. II.

Quelle opinion doit-on se faire des nègres? — De quelle estime sont-ils dignes?

Il est généralement reconnu par ceux qui ont été à portée de prendre quelque notion des nègres, que c'est une race très-bornée dans ses facultés intellectuelles. Il y a long-temps que M. de Fontenelle a remarqué que les habitans des pays très-chauds ou très-froids étaient incapables des opérations un peu relevées de l'esprit; et cette vérité, seulement indiquée par l'auteur des Mondes, a été savamment approfondie par M. l'abbé Dubos, dans ses Réflexions sur la poésie et la peinture.

Que la stupidité des nègres vienne précisément du climat sous lequel ils naissent, je n'en crois rien. L'on donne trop ou trop peu à l'influence des climats. Quoi qu'il en puisse être de la cause de la stupidité des nègres, qui est telle qu'elle les suit de générations en générations en quelque pays qu'ils soient transpor-

tés, cette stupidité est un fait qu'on ne révoque plus en doute; mais jusqu'où s'étend-elle? couvre-t-elle si complétement leur existence entière, qu'elle fasse d'eux une classe distinguée d'êtres, dont on ne puisse rien attendre de ce qu'on attend du commun des hommes? Pour mettre le lecteur en état de prononcer sur cette question, je rapporterai le témoignage des écrivains que j'ai pu me procurer dans un pays dépourvu de livres. Je cite les Etudes de la Nature pour première autorité. M. de Saint-Pierre a beaucoup voyagé et comparé : il a vu des nègres à l'Isle de France, où il a séjourné; il est sagace observateur quand il ne donne rien à son imagination; il est de plus très-ardent négrophile; il mérite donc la confiance des lecteurs quand il parle au désavantage des nègres. Ecoutons ce qu'il en dit : « Cependant, il faut l'avouer, si quel-« ques peuplades de l'Afrique nous sur-« passent en qualités morales, [1] en gé-

[1] *Voyez* la Remarque I sur ce §. II; j'y réfute la calomnie de l'auteur contre les Européens.

« néral, les nègres sont très-inférieurs aux « autres nations *par celles de l'esprit.* Ils « n'ont pas eu encore l'industrie de domp- « ter l'éléphant, comme les Asiatiques ; ils « n'ont perfectionné aucune espèce de cul- « ture ; ils n'exercent aucun des arts li- « béraux, qui faisaient cependant des « progrès chez les habitans du nouveau « monde, bien plus modernes qu'eux. Ils « pouvaient aisément découvrir l'Améri- « que, et ils n'ont pas même découvert « les îles Canaries et du Cap Vert dans « leur voisinage. *Les puissances noires* « (quelle expression !) de l'Afrique n'ont « jamais eu l'esprit de construire un bri- « gantin ; loin de s'étendre au dehors, elles « ont laissé les peuples étrangers s'empa- « rer de toutes leurs côtes. » Etude 7, dans la note de la page 489, édition de 1788.

Ce n'est là qu'une faible esquisse du portrait que M. de Saint-Pierre va nous faire des nègres : c'est à la page 491 qu'il les caractérise par des traits non équivoques : « Je ne sache pas qu'il y ait jamais « eu chez eux une seule république, si

« ce n'est quelque petite aristocratie le long « de la côte, telle que celle de Fantim.»[1] *Ils ont une multitude de petits rois, qui les vendent quand bon leur semble. Mais, d'un autre côté, le sort de ces rois est rendu si déplorable par les prêtres, les fétiches, les gris-gris, les révolutions subites, par l'indigence même des alimens*, (les puissances noires qui meurent de faim !) *qu'il y a fort peu de nos matelots qui voulussent changer d'état avec eux.* « D'ailleurs les nègres échap- « pent à la plupart de leurs maux par leur « *insouciance*, et la mobilité de leur ima- « gination. Ils dansent au milieu de la « famine comme au sein de l'abondance, « dans les fers comme en liberté. Si une « patte de poulet leur fait peur, un petit « morceau de papier blanc les rassure. Cha- « que jour ils font et défont leurs dieux à « leur fantaisie. Ce n'est point dans la « *stupide Afrique*, mais aux Indes, etc.»

Avant que de suivre l'auteur aux Indes,

[1] *Voyez* Remarque du §. II, chapitre 4.

reposons-nous un peu de la fatigue du triste voyage qu'il vient de nous faire faire dans la stupide Afrique.

Qu'on ne perde pas de vue le titre de ce paragraphe II : *Quelle opinion doit-on se faire des nègres ?* et qu'on y applique le passage qu'on vient de lire.

Voici un autre témoignage également propre à faciliter la décision de la question. Je l'emprunte de l'Encyclopédie à l'article Sénégal ; (royaume de) on y lit : « Son roi, tributaire d'un autre, s'appelle « *Brac*, mot qui veut dire roi des rois. « Mais ce souverain n'est qu'un *miséra-* « *ble*, qui le plus souvent *n'a pas de mil* « *à manger*, et qui pille les villages de « son royaume, escorté d'une centaine « de *coquins* qui sont ses gardes. Ses su- « jets ne valent pas mieux. Ils se vo- « lent réciproquement, et tâchent de se « vendre aux Européens qui font com- « merce d'esclaves sur leurs côtes. Leurs « maisons, comme celle de leur roi, « sont de paille et d'entrelacement (clis- « sage) de palmier, sans porte ni fe-

« nêtre, et n'ayant qu'un trou pour ou-
« verture. »

Je viens de trouver dans le journal des Débats, 6 pluviose an X, l'extrait d'un livre nouveau, *Voyage au Sénégal*, qui s'applique singulièrement à mon sujet; le voici : « L'intérieur de l'Afrique n'est « point sujet à ces révolutions imprévues, « qui changent quelquefois la face des « trois autres parties du monde. Aucun « de ses peuples ne peut remonter dans « le passé, ni présenter quelque vestige « de grandeur. Lès Africains, quoique « toujours en guerre, n'ont jamais vu « s'élever au milieu d'eux des conquérans « redoutables, et l'aiguillon de la gloire « ou le goût des arts ne les a jamais por- « tés à des actions remarquables. L'or- « gueil des chefs est en raison de leur fai- « blesse, et ils osent se dire rois *en de-* « *mandant l'aumône*. Rien ne brille dans « ces climats embrasés; *l'esprit est muet*, « *et la raison nulle*. Les passions brutales « y font seules entendre leur langage. « Pour les noirs, *l'humanité n'est qu'un*

« *vain nom* ; et leurs entrailles ne furent « jamais émues qu'à la vue de nos verro- « teries et de nos liqueurs fortes.... Aussi « je serais tenté de croire que l'univers « moral finit sur les bords du Niger et « du Sénégal, et qu'au-delà de ces fleuves « jusqu'à l'océan Atlantique, l'œil du « voyageur s'ouvre sur une autre popula- « tion humaine... Les végétaux, dans ces « contrées, sont des poisons, les animaux « des monstres... des peuplades entières « mangent leurs prisonniers, etc. » Voyez le passage entier à la fin du chapitre 7, par addition.

Si les nègres sénégalais sont représentés au naturel dans les deux fragmens qu'on vient de lire, que faut-il penser des autres peuples de l'Afrique? Il est connu que les Sénégalais sont les moins stupides et les moins dégoûtans de tous les noirs.

On trouve d'intéressantes observations sur les nègres, dans un ouvrage anglais concernant la culture des terres de la Virginie, l'un des États-Unis. Le livre est de M. Jefferson, vice-président de ce

pays. J'en vais mettre sous les yeux des lecteurs quelques fragmens, dont la traduction m'a été fournie par un ami, à Baltimore.[1]

L'auteur s'arrête d'abord à la couleur de la peau des nègres; et, la comparant à celle des blancs, il dit: «Cette différence n'est-elle donc d'aucune importance? Oserait-on mettre en doute de «quel côté est la beauté?[2] Ce voile noir «et immobile, qui couvre la face des «nègres, couvre également toutes les affections intérieures qui ne peuvent s'y «peindre. Combien est préférable ce gracieux mélange de rouge tendre et de «blanc, qui se fondent ensemble sur le «visage des Européens! le jeu de toutes

---

[1] M. O-Shiell, habitant de la partie du sud de Saint-Domingue, retiré, comme tant d'autres, aux Etats-Unis. Il a fait un ouvrage en faveur des colons, où l'on trouve d'excellentes choses. Il est dommage qu'il n'ait pas eu le temps d'y mettre la dernière main.

[2] Quelques écrivains ont pourtant mis le fait en doute; mais la question a été décidée par les nègres eux-mêmes, et encore par les brutes en faveur des blancs. *Voyez* ci-après le §. IV, sur le moral des nègres.

«les passions de l'ame s'y déploie sen-«siblement, ou d'une manière gracieuse, «ou d'une manière terrible.»

M. Jefferson parcourt ensuite quelques autres grands traits de différence entre les blancs et les noirs, d'où il infère une différence entre les races, quant à la souche; après quoi il examine les nègres du côté de la moralité: «L'amour en eux «n'est qu'une pure sensation; rien de «tendre, rien de délicat, ne s'y manifeste; «ce n'est qu'un besoin animal... Ils sont «faiblement sensibles aux chagrins, qu'ils «oublient très-promptement. Leur exis-«tence tient plus de la sensation que de «la réflexion. A cette cause doit se rap-«porter leur grande disposition au som-«meil. Un animal en repos et qui ne ré-«fléchit pas, est naturellement porté à «dormir; (voilà pourquoi les enfans dor-«ment beaucoup.) Leur imagination est «lourde, insipide, irrégulière.» *Ce n'est pas en Afrique où je les considère, mais ici, (aux États-Unis) au milieu des blancs, au milieu des maîtres et des*

modèles de toute espèce. Ils y sont, de père en fils, depuis plusieurs générations; ils sont associés aux blancs, et jamais je n'ai pu trouver un seul d'entre eux qui se soit élevé au-dessus des idées les plus communes. Jamais ils n'ont rien fait de remarquable; ils sont au même point où ils ont toujours été. Leur stupidité n'est point un effet de l'esclavage, mais de la nature, ce qui se prouve par la comparaison. Les esclaves des Romains étaient tenus plus sévérement que nous ne tenons les nègres dans notre continent américain; et cependant, chez les Romains, il y eut un très-grand nombre d'esclaves qui se distinguèrent par leur mérite, tels que Térence et Phèdre.

Cette dernière observation de M. Jefferson, sur l'incapacité des nègres à faire des progrès dans les arts les plus communs, est digne d'attention; elle ne pouvait être bien faite que par un homme ayant vécu aux États-Unis. Bien des personnes, même parmi celles qui ont beaucoup pratiqué les nègres, ne peuvent se

persuader que la stupidité des nègres soit inhérente à leur nature; elles aiment mieux l'attribuer à l'esclavage. C'est par lui que les facultés de leur intelligence sont abâtardies et obstruées. Cette opinion erronée prouve de plus en plus l'opinion contraire. La stupidité des nègres est en effet si extraordinaire, qu'il n'est point étrange qu'on ne se soumette pas facilement à croire qu'elle vient uniquement de leur nature. Il y a donc beaucoup de gens, qui ne sont pas, à la vérité, de la plus haute perspicacité, qui soutiennent que si les nègres vivaient en liberté dans un pays où ils eussent des maîtres et des modèles, ils parviendraient à un certain point de perfection, et à faire, dans les arts de la main, les mêmes progrès que les blancs; comme si la main, qui n'est pas dirigée par la tête, était capable de quelque chose. J'ai souvent entendu débattre la question de perfectibilité des nègres par les bonnes têtes de Saint-Domingue. Il y avait de quoi rire, en écoutant nos subtils citadins, qui croyaient à cette perfectibilité,

citer, à l'appui de leur sentiment, les prouesses de leurs négresses favorites.

L'esclavage abat le courage, flétrit le cœur, abrutit l'esprit. Phrases de philosophes, qui couvrent leur ignorance sous des mots fastueux ! En réduisant la chose à la vérité, nous accorderons que l'esclavage qui surprend subitement un homme libre doit en effet le jeter dans un grand abattement de cœur et d'esprit; ce que nous appelons simplement chagrin, quand nous parlons sans emphase. Mais combien de temps cet état d'étourdissement peut-il durer ? Il a un terme très-court dans les plus opiniâtres caractères. Le temps est un remède à tous les maux. Michel de Cervantes perdit-il son génie chez les Algériens, dans l'esclavage le plus violent qu'il y ait sur la terre ? Que l'exemple de ce Cervantes est remarquable ! Ce fut dans une prison d'Espagne où ce beau génie conçut le plan de son inimitable Don Quichotte, et ce fut dans la prison qu'il traça les premiers linéamens du caractère de son joyeux Sancho Pança.

Et Ésope, et Épictète, et Térence, et Phèdre, et cette foule d'esclaves estimés chez les Romains, avaient-ils perdu leur esprit dans la servitude ? Le chagrin n'abrutit que les sots. L'homme d'esprit se roidit contre l'infortune, et il espère en lui. Que parle-t-on des nègres ? L'esclavage est leur élément. Ils ne changent pas d'état en entrant esclaves dans les colonies. L'esclavage abrutit les nègres ! Raisonneurs ! il les fallait voir ces nègres dans nos ateliers ! il fallait les voir dans le temps de leurs loisirs et de leurs fêtes ! il fallait les entendre chanter et rire au milieu de leurs travaux ! Est-on abruti par le chagrin, quand on rit, et qu'on ne cherche qu'à rire, quand on se pare, quand on chante et quand on danse ? [1]

C'est aux États-Unis que la question

[1] L'on voyait souvent des colons anglais dans nos villes de Saint-Domingue ; ils étaient étonnés de voir nos nègres toujours gais et disposés à rire. On leur en disait la raison, et ils baissaient les yeux. Nous aimons, nous soignons nos nègres, et nous rions avec eux sans familiarité. Les Anglais n'ont pas ces secrets-là.

de perfectibilité des nègres pouvait se décider sans appel. Là se trouvent des nègres *libres* en grand nombre depuis plusieurs générations, et de tous les quartiers de l'Afrique. Ils sont parfaitement favorisés par le gouvernement; ils vivent familièrement avec les blancs, trop familièrement; ils traitent d'égal à égal avec eux dans la classe inférieure; ils mangent et boivent avec eux; ils jouissent, ou il ne tient qu'à eux de jouir de tous les avantages de la société. Qu'ont-ils fait aux États-Unis? Ils n'ont rien fait, avec les moyens de tout faire. Vous n'en voyez pas un, pas un seul à la tête du plus petit magasin, de la plus petite boutique; pas un sellier en chef, pas un cordonnier, ou tailleur, ou maçon, ou menuisier, ou forgeron: ceux d'entre eux qui travaillent dans ces professions n'y sont employés qu'à la journée comme manœuvres, ou tout au plus comme compagnons: en un mot, ils ne sont pas plus avancés aux États-Unis que leurs quatrisaïeux ne l'étaient en sortant de Guinée. Vous les re-

connaissez dans les rues aux haillons qui les couvrent presque tous, à l'air de misère qui frappe en eux : si vous en rencontrez quelques-uns de meilleure apparence, qui soient vêtus convenablement, dites, sans crainte de vous tromper, que ce sont des nègres esclaves appartenans à des maîtres américains, ou à des Français réfugiés. Les nègres libres battent le pavé en criant des huîtres à vendre, ou s'attroupent sur les quais, se disputent à qui roulera un baril de salaison, ou portera un ballot de marchandises. D'autres courent la ville chargés d'un chevalet et d'une scie, et vont de porte en porte demander à scier le bois de la maison. Rendons justice à qui elle est due. J'ai vu, dans les campagnes des États-Unis, quelques nègres libres qui se louaient pour le travail des champs, et dont les maîtres étaient contens. J'ai vu cela, surtout dans les environs de la petite ville d'Hannover, chez un digne curé de ces cantons.

Voilà les nègres. Il est déjà facile de

commencer à les apprécier : on en prendra une idée plus exacte encore en continuant à lire cet ouvrage. Non, les philosophes ne savent pas le mal qu'ils font aux nègres, en cherchant à les affranchir de la tutelle des blancs : [1] un esclave de

[1] Je vais quitter les Etats-Unis, où la vie est trop chère. Cinq nègres, que j'ai sauvés de Saint-Domingue, voudraient bien me suivre ; mais ils n'ignorent pas qu'avec la meilleure volonté, je suis désormais hors d'état de prendre soin d'eux. Me demandent-ils donc la liberté ? Ils sont guéris de cette fantaisie par les exemples qu'ils ont sous les yeux. Ils me demandent un bon maître ; j'ai fait mieux déjà à l'égard de l'un d'eux : il est engagé pour sept ans à un maître, dont il est content. Je suis bien sûr qu'au bout de son terme, il ne songera pas à la liberté, et c'est ce qu'il pourra faire de mieux ; il n'est pas en état de se conduire lui-même. Parmi les quatre esclaves qui me restent, il y a une négresse de vingt-quatre ans, que j'ai achetée dès son enfance. Pendant les quatorze années qu'elle a passé dans ma maison, elle a acquis tous les petits talens de son sexe, et trouverait facilement à se louer. Eh bien ! celle-là à qui j'avais toujours promis sa liberté, et une retraite sur mon habitation ; à qui j'ai voulu, dans ces derniers temps, la donner cette liberté pour m'acquitter de [illegible] promesse, elle n'a pas voulu l'accepter ; elle a préféré d'être engagée pour trois ans à une maîtresse de mon choix et du sien, chez laquelle elle ne veut entrer qu'à l'instant où il faudra me dire adieu..... Je n'achève pas cette note sans émotion.

nos colonies était cent fois plus heureux qu'un roi de Congo.

Je termine ce paragraphe par le récit d'un fait tiré de l'ouvrage anglais de M. Datzell, rapporté dans une note du journal Politique-Historique de la Marine et des Colonies, nº 58, (du vendredi 14 octobre 1796.) Le voici : « Pour que « les lecteurs, dit le journaliste, puissent « se faire une idée encore plus exacte « des mœurs et de la férocité des peuples « de l'Afrique, nous les renvoyons à l'ou- « vrage même de M. Datzell, qui, entre « autres faits, cite les suivans : Pendant « le long règne de Bossa-Ahadé, son pays « fut inondé de sang, et en proie à des « guerres longues et affreuses. Mais rien « ne fait plus d'horreur que cette passion « de décorer leurs cabanes des crânes de « ceux qu'ils ont égorgés de sang froid. « Sous le règne actuel d'Adahonzou, suc- « cesseur de Bossa-Ahadé, après le car- « nage fait des prisonniers de guerre, il « fut ordonné que leurs crânes orneraient « les murailles (clissage) du palais du

« roi. Ce soin fut confié à un nègre, qui, « ayant négligé de proportionner les dis- « tances à la quantité des matériaux, « trouva qu'il lui manquait cent vingt- « sept crânes pour compléter son ouvrage. « Le roi, informé du *déficit*, donna ordre « sur-le-champ qu'on mît à mort le même « nombre de prisonniers pour achever son « horrible tapisserie. »

§. III.

Du physique des Nègres.

Les nègres, en général, sont extrêmement laids.[1] Ils sont plus que laids, ils sont dégoûtans, et souvent hideux. Il ne faut pas en juger par quelques échantillons qu'on aura pu voir dans les villes d'Europe. Ce sont des Adonis de Guinée, choisis sur vingt mille.

La laideur des nègres est un fait sur lequel les relations sont toutes d'accord. Elles peuvent être crues sur ce point où

[1] *Voyez* Remarque I sur ce §. III du chap. 4.

il ne faut que des yeux. Il y a des quartiers en Afrique où ils sont si laids, tels par exemple, que celui des Hottentots, qu'aucun marchand n'a jamais osé en apporter dans les îles. Ceux qu'on nous amenait dans les colonies étaient les moins désagréables. Les capitaines négriers avaient intérêt de faire un beau choix ; ils rebutaient tous ceux qui auraient pu repousser les acheteurs. On paie plus cher un nègre de bonne mine qu'un nègre qui fait peur.

Cette laideur des nègres ne correspondrait-elle point à leur moral ? Ne formerait-elle point une *harmonie* avec leur intelligence, pour me servir de l'expression favorite d'un de nos écrivains modernes ? Je crois que cette harmonie serait plus raisonnable et plus facile à prouver que celle de leur couleur, et de la laine de leur tête, avec la nature de leur climat, que le même écrivain a cherché à débrouiller. [1] J'oserai pro-

[1] M. de Saint-Pierre prétend que c'est par une at-

et la méprise n'appartient qu'à l'homme. Il y a quelque chose de caché sous des enveloppes aussi différentes. Cette couleur négative de la peau des nègres se refuse à toutes les expressions de l'ame par l'entremise de la physionomie. Elle les couvre de son voile immobile, impénétrable. Aussi le nègre n'a point de physionomie, il n'a qu'un masque. Son ame grossière n'avait pas besoin d'un visage, puisqu'elle n'avait aucun rôle à y jouer.

L'œil, si justement appelé le miroir de l'ame, ne réfléchit rien dans les nègres, la glace manque. Le blanc rougeâtre du globe extérieur, et les gros flocons de filamens sanguins qui le sillonnent du centre à la circonférence, s'opposeraient à la représentation des émotions intérieures, quand même le nègre en serait susceptible. Son œil est tout animal; il voit, mais il ne fait rien voir.

Ses oreilles sont assorties à la grossière fabrique de sa tête. Elles sont plates, épaisses et saillantes. L'organisation intérieure ne souffre rien de cette diffor-

mité extérieure. Les nègres ont l'ouïe aussi fine qu'aucune autre espèce d'hommes. Ils ont même de la justesse dans l'oreille, justesse qui se fait sensiblement remarquer dans leurs chansons et dans leurs danses. J'en ai vu un qui était employé dans un orchestre à Saint-Domingue, ce qui me ferait penser que l'exécution de la musique est peut-être, jusqu'à un certain point, toute mécanique.

Les nègres sont très-peu sensibles par l'odorat ; les choses les plus fétides leur sont aussi indifférentes que les plus doux parfums. Cette insensibilité est une très-heureuse convenance ; ils s'empesteraient mutuellement s'ils avoient l'odorat plus subtil.

Le goût est encore plus obtus en eux que l'odorat. Il y a de quoi reculer en leur voyant dévorer des salaisons infectes, chair ou poisson. Cette même âpreté du palais leur fait rechercher, avec une sorte de fureur, les liqueurs fortes et les assaisonnemens piquans. Il y a aux Antilles un piment gros comme un grain

d'orge, qu'on appelle piment *diable*, à raison de sa saveur excessivement caustique. Ils en mettent par-tout dans leurs alimens. Quand ils n'ont rien de mieux à manger avec leurs vivres de terre, ils en frottent leurs bananes, comme nos paysans français frottent leur pain avec de l'ail.

Ils dorment d'un sommeil très-dur; on a peine à croire les faits qu'on en rapporte. Il y a un grand nombre d'exemples à Saint-Domingue, de nègres qui, s'étant endormis devant le feu de leurs cases, ou dans la cuisine du maître, ont été brûlés jusqu'aux entrailles avant que de s'éveiller; ce qui vient aussi de leur insensibilité aux atteintes de la douleur.

Il me reste à parler de la passion de l'amour dans les nègres. On est déjà préparé à ce que j'en pourrai dire, par ce qu'on a vu sur le même sujet, dans le fragment de M. Jefferson, rapporté au paragraphe II.

Si j'avais à traiter cet article relativement à des Européens, je me croirais

obligé de distinguer l'amour en amour physique et en amour moral; et je ne doute pas que je ne fusse approuvé de quelques hommes et de beaucoup de femmes; [1] mais, pour les nègres, je dois le traiter dans ce paragraphe consacré à l'exposition historique de leurs qualités physiques.

L'amour, chez les nègres, est tout entier dans les sens, et leurs démonstrations de tendresse, qui ont trompé de prétendus observateurs, n'ont rien au-dessus des démonstrations qu'on remarque dans plusieurs espèces d'animaux. Assurément les nègres sont bien loin des tendres caresses que se font les colombes.

C'est une grande pitié de voir comment les faiseurs de relations, sous le nom de voyages, ont épuisé l'extravagance du merveilleux, en parlant de l'amour des peuples des pays chauds. A les entendre, la lubricité y est portée au-delà de toute imagination; et, cédant au préjugé du grossier vulgaire, ils ne manquent

[1] *Voyez* la Remarque II sur ce §. III.

pas de mettre sur le compte des femmes les plus violens excès du libertinage. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est de trouver des écrivains de grand nom, qui ont donné tête baissée, s'il est permis de parler ainsi, dans ces contes absurdes, et les ont fait servir de base à des raisonnemens importans en matière grave. [1] Voici ce qu'il y a de vrai : les nègres, non plus que les autres peuples de la zone torride, n'ont rien de remarquable dans leurs moyens physiques en amour. Il suffit de la moindre réflexion pour faire comprendre qu'ils doivent céder en ardeur et en puissance aux peuples de la zone tempérée. En effet, ces malheureux sont continuellement dans un bain de sueur, qui leur délave le corps, détrempe les solides, et relâche la fibre. Aussi voyez-les agir : leurs mouvemens sont des efforts. Ils sont mous et flasques de corps comme d'esprit, et ne desirent que le

[1] *Voyez* la Remarque III sur ce §., où je parle de la *garniture* des hommes de Patam, et du conte du capitaine Smith, cité par l'Esprit des Lois.

repos. Ce n'est pas dans mon imagination que je prends cette peinture; elle est le sommaire de ce qu'on lit dans tous les livres. Bernier, cité par M. de Montesquieu, écrivait dans un voyage de Lahor à Cachemire : « Mon corps est un crible; à « peine ai-je avalé une pinte d'eau, que je « la vois sortir, comme une rosée, de tous « mes membres jusqu'au bout des doigts. » Et M. de Montesquieu, s'appuyant du témoignage de Bernier, remarque, comme des effets nécessaires de la chaleur du climat, le relâchement de toutes les parties du corps, l'abattement de l'esprit, l'anéantissement de toute la machine. Voilà des principes. Qui pourrait se figurer que la conséquence que l'auteur en tire est que les habitans des pays chauds sont très-ardens et très-puissans en amour? M. de Montesquieu remarque encore que les habitans des pays chauds doivent manger peu, [1] ce qui est vrai; et tout

[1] Une femme, à laquelle un homme aimable faisait la cour, se trouva à un dîner placée à côté de lui; elle remarqua qu'il mangeait peu. Ne mangez-vous pas plus à

le monde le sait sans avoir voyagé dans les pays méridionaux. En Europe, on mange moins en été qu'en hiver. Or, je le demande, ces habitudes du corps dans les pays chauds, cet abattement du corps et de l'esprit, ce relâchement total de la fibre, cet anéantissement de la machine, sont-ils bien propres à disposer à l'amour et à faire des Hercule? M. de Saint-Pierre, Étude 7, page 439, se moque, avec raison, de ce ridicule préjugé, qui attribue une grande tendance à l'amour aux habitans des pays méridionaux. « Si nous passons, « dit-il, du courage à l'amour, nous ver- « rons que le climat n'y détermine pas « davantage les hommes. Par tout pays, « l'amour est une zone torride pour le « cœur de l'homme. Ces répartitions de l'a- « mour aux peuples du midi, et de cou- « rage aux peuples du nord, ont été ima- « ginées par nos philosophes, comme des « effets du climat, seulement pour les

l'ordinaire? lui dit-elle. Non, madame, je ne mange pas plus. Tant pis, monsieur; et elle ne le vit plus. Cette femme était conséquente.

« peuples étrangers, car ils réunissent « ces deux qualités, comme des effets du « même tempérament, dans ceux de nos « héros à qui ils veulent faire la cour... « Toutes ces distinctions de tempérament, « fondées sur les climats, se détruisent « par une simple question : Les tourterel- « les de Russie sont-elles moins amou- « reuses que celles d'Afrique ? et les tigres « de l'Asie sont-ils moins féroces que les « ours blancs de la Nouvelle Zemble ? »

Je pense que l'auteur porte trop loin l'indifférence des climats en amour et en courage. Dans les pays chauds, les mêmes causes qui affaiblissent le penchant à l'amour, abattent nécessairement le courage, éteignent les sentimens généreux. L'exemple des tourterelles est très-gracieux, et celui des ours blancs et des tigres très-éblouissant ; mais comparaison n'est pas raison. Quel courage voulez-vous attendre d'un homme qui est dans un état habituel de dissolution ? Ce que l'auteur rapporte des Macassarois, pour confirmer son opinion exagérée, est fort

d'intelligence que la nature leur a donnée soit bien frappante, puisqu'on a vu que tous les voyageurs, les insensés comme ceux qui ont du jugement, et tous les écrivains qui ont parlé d'eux, les caractérisent constamment par l'épithète de *stupides*. Les philantropes les plus passionnés, les négrophiles les plus ardens, conviennent que c'est une race abjecte, n'ayant aucune suite d'idées, ne sachant ce que c'est que liberté, qui n'est sensible ni au bien, ni au mal; [1] dansant, chantant, dans la servitude et dans la famine, comme en pleine liberté et dans l'abondance; qui croupit depuis des siècles dans la plus sale misère, faute d'avoir su ima-

---

seurs, qui les enlèveront; crainte de la part de leurs chefs, qui se joueront de leur vie. Voilà ce qui est capable de flétrir, même des nègres. Aussi il n'y a point de comparaison à faire d'un nègre de Guinée avec un nègre déjà fait dans les colonies.

[1] Deux ou trois exemples d'attachement dans les nègres pour leurs maîtres, cités par l'abbé Raynal, avec son emphase ordinaire, sont sans conséquence. Cet écrivain sans jugement avait-il compté le nombre des nègres atroces qui ont poignardé ou empoisonné les meilleurs maîtres dans des temps pacifiques? Dans les fureurs

giner les plus simples moyens de tirer avantage de son sol, qui étale inutilement tous les biens à ses yeux ébêtés. Ils conviennent que dans cette immense nation, qui couvre un quart de la terre, il se trouve des cantons entiers qui n'ont pour toute parole qu'un gloussement pareil à celui des coqs d'Inde; qu'il s'en trouve d'autres dont les habitans n'ont jamais su compter au-delà de *trois;* d'autres où l'articulation de la voix s'échappe de la poitrine en forme de soupirs, etc. A tant de signes d'animalité, on se sent entraîné, malgré soi, à croire qu'il n'y a qu'un pas du nègre à la brute. Oui; mais ce pas, comme l'a dit M. de Buffon, renferme l'infini, puisqu'il sépare l'esprit de la matière, tant est admirable la préé-

---

de la révolution, on a remarqué cinq ou six nègres ou négresses qui ont sauvé leurs maîtres; qui peut nombrer ceux qui les ont égorgés? On tient registre des phénomènes.

Voyez Remarque I sur ce §. IV., où je relève une contradiction importante de l'auteur des Etudes de la Nature.

minence de la raison, même dans sa plus grande éclipse ! Cette réflexion fait l'éloge de la raison, et non pas des nègres ; car il est triste pour eux de n'être quelque chose qu'en comparaison des bêtes.

La nature a déclaré son intention sur le rang qu'on doit assigner aux nègres dans la race humaine, par la multitude des signes qu'elle a imprimés sur toute l'habitude de leurs corps. Parmi les animaux, disent les naturalistes, on distingue facilement ceux qui ont un caractère généreux, de ceux qui ont des inclinations basses ou cruelles. Le lion est moins le roi des quadrupèdes par la force de son corps, que par la majesté de son port et la magnanimité de son courage. A la démarche incertaine, à l'air hagard du tigre, l'on juge qu'il est *bassement féroce et cruel sans nécessité*. Mêmes indices parmi les oiseaux : mais n'employons que des exemples familiers ; comparons le cheval et l'âne, entre lesquels il y a tant d'affinité. A la tête élevée et fière du premier, à la belle symétrie

de ses membres, à la souplesse de ses mouvemens, on reconnaît aisément le compagnon de l'homme dans les combats et les nobles exercices. La grosse et lourde tête du second, toujours inclinée vers la terre, ses longues oreilles branlantes, son allure massive, indiquent sans équivoque l'animal destiné au moulin. [1]

Mais c'est dans la race humaine surtout que les indices extérieurs sont décisifs. De là ces manières familières de parler qui sont dans la bouche de tout le monde : *Il a l'air d'un ange*, ou bien, *Il a l'air patibulaire*. C'est ce que dit fort bien en d'autres termes M. de Saint-Pierre, tom. 2, Étud. X, pag. 267. « On a beau « vanter, dans un prince, la naissance, « les richesses, l'esprit, le courage, la « puissance; le peuple, pour le connaître, « veut le voir au visage; le peuple n'en « juge que par la physionomie : elle est « par tout pays la première, et souvent la

[1] *Voyez* la Remarque II sur ce §. IV. J'y propose de nouvelles idées sur la non identité d'espèce entre les blancs et les nègres.

« dernière lettre de recommandation. »

Cette méthode de juger les hommes n'est point un vain préjugé; elle est fondée sur l'expérience et sur l'autorité des sages de l'antiquité, comme on peut le voir dans Montaigne, livre III, chap. XII, jusques-là, que Socrate ne faisait pas difficulté d'avouer que sa laideur corporelle *en accusait autant dans son ame, s'il ne l'eût corrigé par institution.*

Il n'en faut pas douter, le visage est le tableau de l'ame. Si la règle paraît trompeuse quelquefois, c'est moins sa faute que celle de celui qui l'applique. Ce qu'il y a de bien sûr, c'est que, si elle peut être fautive par rapport aux individus, elle est infaillible par rapport à la masse d'une nation : par exemple, elle ne trompe pas à l'égard des Lapons, elle ne ne trompe pas à l'égard des nègres, sauf toujours les exceptions; car il y en a, même chez les Lapons et chez les nègres.

Ce n'est pas par le visage seulement que les nègres se font juger défavorablement : tout en eux est de mauvais augure.

La noirceur de leur peau [1] inspire l'horreur des ténèbres ; leur nez écrasé, leurs lèvres gonflées, la laine de leur tête, la puanteur de leur corps, leur port ignoble, tout les écarte de la noble race des hommes, et les relègue aux confins de l'animalité. Les bêtes elles-mêmes confirment cette opinion par le témoignage de leur instinct, dont le tact est plus sûr que celui des philosophes. Voici ce qu'on lit dans les Études de la Nature, tom. 3, pag. 148. « Les « animaux eux-mêmes sont frappés de ces « difformités (des nègres.) Tous les voya- « geurs rapportent que quand les lions ou « les tigres affamés attaquent de nuit quel- « que caravane, ils se jettent d'abord « sur les animaux, et ensuite sur les In- « diens ou sur les noirs. La figure euro-

[1] M. de Saint-Pierre, Etude X, page 238, dit dans une note : « Des écrivains célèbres ont avancé que les nè- « gres trouvaient leur couleur plus belle que celle des « blancs ; ils se sont trompés. *J'ai interrogé, etc.* » Il rapporte plusieurs faits qui justifient que les nègres, princes et autres, donnent la préférence à notre couleur.

Les bêtes elles-mêmes ont décidé la question, comme on va le voir dans le texte.

« péenne, avec sa simplicité, leur en im-
« pose plus que celle défigurée par les ca-
« ractères africains ou asiatiques. »

A ne consulter que le jugement de l'instinct qui trompe rarement quand il tombe sur des objets à sa portée, je veux dire cette inspiration subite qui s'élève en nous indépendamment de la réflexion, quel homme d'Europe, en voyant un groupe de nègres, ne se sentirait pas humilié de penser que ces êtres disgraciés, qui ne lui ressemblent que par leur qualité de bipèdes, sont néanmoins ses semblables et ses rivaux ? Il serait, je crois, indigne de la sagesse de Dieu d'avoir eu l'intention d'unir, par les liens de la fraternité, des êtres aussi différens que les blancs et les nègres. Le crime de mépris et d'aversion, que les premiers commettraient envers les seconds, serait le crime de la nature qui, au lieu de marquer sa volonté par des signes de rapprochement, se serait fait un jeu perfide de nous jeter dans une inévitable méprise, en multipliant dans les

nègres les signes de disparité pour tromper tous nos sens à la fois. Combien il est plus naturel de penser que le Créateur n'a imprimé tous ces signes de défaveur sur l'extérieur des nègres, que pour nous garantir de toute confusion, et leur interdire toute comparaison ! Aussi il est bien constaté que les nègres ont toujours mis le front dans la poussière devant les blancs. Les Mexicains, moins stupides que les nègres, prirent Cortez et ses compagnons pour des dieux. [1]

Le nègre n'a point à se plaindre de la nature. Si elle lui a donné une intelligence bornée, elle l'a placé sur une terre

[1] Ce sont les philosophes qui ont corrompu le jugement de l'Europe sur les nègres, en lui faisant croire que cette espèce d'humains était en tout semblable à la nôtre, sauf un simple accident de différence dans la couleur. C'est par une suite de cette corruption de leur jugement que les Européens, sur-tout à Paris, souffrent dans leurs rues le spectacle de ces nègres à prétention qu'on voit, la canne à la main, affecter des airs de petits-maîtres. Ce n'est point assez de tolérer les nègres, on tolère les négresses au Palais du Tribunat. J'entends dire tous les jours que le gouvernement va mettre fin à ce scandale : il en serait temps. Si toute moralité est pervertie en

où il est également exempt du travail de corps et d'esprit. Le sol lui fournit tout gratuitement. Là, point de variation de saison à étudier, point d'hiver à prévoir et prévenir, point de soins pour le vêtement, point d'inquiétude pour les alimens. Une éternelle monotonie de reproductions spontanées prévient les besoins de l'éternelle insouciance. Le cocotier qui s'est planté lui-même, le bananier qui renaît de sa souche, ne cessent jamais de donner leurs fruits; et la mer ne refuse en aucun temps ses coquillages et ses poissons.

---

nous, au moins conservons le beau sang français dans toute sa pureté. En renvoyant les nègres à leur nullité, disons d'eux ce que Juvenal disait de la fortune, que les insensés avaient placée au ciel:

Nullum numen habes si sit prudentia, nos te
Nos facimus, fortuna, deam, cœloque locamus.

Au moment où je suis occupé à corriger l'épreuve de cette feuille, on m'apporte le Journal des Débats, du 10 vendémiaire an 11; et j'y lis, à l'article *Paris*, l'arrêté des Consuls qui défend l'introduction des nègres et des mulâtres sur le territoire continental de la République. Voilà donc un premier pas de fait; le second et le troisième ne coûteront pas plus à faire.

Cette attention de la nature à laisser peu à faire aux nègres pour leur conservation me paraît fournir une nouvelle et forte preuve de la faible mesure de leur intelligence. Voyez les hommes d'Europe et ceux qui peuvent leur être comparés. Il faut qu'ils tirent tout de leur industrie ; mais aussi elle leur a été donnée : par elle ils ont été civilisés à la moindre lueur de civilisation; par elle, depuis trois mille ans et plus, ils communiquent avec les nations, et font le commerce avec elles ; par elle enfin, ils se sont élevés au plus haut degré de splendeur. Tournez vos regards sur l'Afrique... Détournez-les plutôt de cette terre d'esclaves. L'Africain n'est aujourd'hui que ce qu'il fut au commencement des siècles, stupide, brute, féroce. Il n'a pas su voir la lumière européenne qui brille à ses yeux depuis trois cents ans. Que demandez-vous de plus pour le juger ?

Ainsi la forme extérieure des nègres, dans ses difformités, est parfaitement corrélative à leurs qualités intellectuel-

les ; elle tient tout ce qu'elle promet. En cela, la nature a été fidelle à la loi des consonnances qu'elle observe dans tous ses ouvrages.

Je terminerai ces réflexions sur le moral des nègres, par un fait qui offrira des inductions plus sûres que tous les raisonnemens, aux lecteurs qui pensent. C'est une chose remarquée par tous les habitans des colonies, que le nègre est doué d'une très-grande sagacité pour retrouver les chemins par lesquels il a passé une fois, dans les lieux les plus sauvages. J'en ai fait plusieurs fois l'épreuve en mon particulier, et sur-tout dans une circonstance assez décisive. Je voyageais du Port-au-Prince au Cap dans les temps de nord (ou de pluie) ; une averse de plusieurs jours avait inondé la plaine de l'Artibonite. J'étais en cabriolet, accompagné d'un grand nègre sénégalais, mon domestique, avec lequel j'avais déjà fait une fois la route. Je m'engageai dans la plaine, qui n'était guère qu'une nappe d'eau, espérant qu'après avoir passé tels endroits

que je connaissais, je trouverais le pays découvert. Il en fut tout autrement, à mon grand regret: plus j'avançais, plus tous les vestiges de route disparaissaient; à l'exception des haies et des entourages, je ne voyais que le ciel et l'eau. Je voulais revenir sur mes pas : mon grand nègre, qui me précédait à cheval, vint à moi avec toute sa gravité, et m'assura froidement qu'il était *capable* (c'est l'expression, *moi capable*) de me tirer de là; et le voilà qui se met à marcher sans attendre ma réponse. Je le crus, et le pris pour guide. La plaine de l'Artibonite, comme toutes celles de Saint-Domingue, est coupée par un grand nombre de chemins qui aboutissent à des habitations : ces chemins sont aussi larges et aussi propres que les routes publiques, et n'ont rien qui les distingue d'elles ; c'est un vrai labyrinthe, dont on se tire à peine dans les beaux temps. Je voyais mon nègre détourner à droite, détourner à gauche sans hésiter. Enfin, à un endroit remarquable par trois petits

arbres, mon nègre s'arrête tout court. Je crus qu'il ne savait plus où donner de la tête. Eh bien ! lui criai-je de fort mauvaise humeur, où irons-nous maintenant ? *Tranquille, moussié : gagné là; ïon mauvais trou : suivre cheval moi.* (Soyez tranquille, monsieur, il y a là un mauvais pas : suivez mon cheval.) Mais es-tu bien sûr de la route ? J'ai de l'eau dans ma voiture; où veux-tu aller ? *Ça pas a gnien, moussié; moi connais, suivre cheval moi.* (Ce n'est rien, monsieur, je sais le chemin : suivez mon cheval.) Que pouvais-je faire ? j'eusse été aussi embarrassé pour retrouver le chemin en rétrogradant qu'en avançant. Je m'abandonnai de nouveau à mon nègre, et je fis bien. Après six heures de marche, j'arrivai à ma destination sans avoir fait fausse route d'une toise. Je n'essaie pas de peindre la surprise de l'habitant chez lequel je descendis. Il me dit qu'il y avait trois jours que toutes les communications étaient suspendues; et il ne pouvait concevoir

comment je ne m'étais pas égaré vingt fois. [1]

C'est dans les montagnes, sur-tout à travers les précipices et les torrens, qu'un nègre est admirable pour vous conduire. Malheur à vous, si vous avez la sotte prétention de diriger la marche. Vous seriez à cent pas de votre maison sans vous reconnaître : mais un nègre retrouve aussi sûrement sa cabane qu'un renard chassé par les chiens retrouve son terrier.

Quelle est donc la cause de cette merveilleuse qualité, qui rend un nègre le rival des plus sagaces animaux ? La même qui la produit chez les animaux. Le chien, le chat, le cheval, à quelque distance qu'ils aient été menés de leur habitation ordinaire, par-delà les bois et les rivières, se rendent au logis accoutumé après un long séjour dans un quartier inconnu. C'est l'absence de la pensée qui produit cet effet, qu'on serait tenté d'abord de

[1] Et vous nous donnez cet exemple pour prouver la stupidité des nègres!... Lecteur, je vous prie de continuer à lire ; vous jetterez ensuite le livre si vous voulez.

prendre pour un effort de la réflexion. Plus un voyageur aura la tête pleine d'idées en marchant, moins il sera propre à retrouver sa route. Il n'y a point de rêveur qui ne s'égare dans ses promenades, pour peu que le terrain qu'il parcourt soit vague. La raison en est simple : l'homme dont l'imagination est occupée ne saurait voir son chemin ; il ne voit que les images qui sont dans son cerveau. L'animal brute n'a pas les mêmes moyens de distraction, il ne pense à rien. Le cheval est tout entier dans le chemin qu'il fait ; chaque pierre, chaque buisson qu'il rencontre, sont une partie de son chemin, et comme autant de signes de reconnaissance qui s'impriment dans sa mémoire. Ses yeux ne voient ni paysages, ni moissons, ni vignobles, il ne voit en tout cela que son chemin ; et les vignobles, les moissons et les paysages, ne sont pour lui que le chemin qui se pelotonne dans sa tête à chaque pas qu'il fait, comme le fil conducteur entre les mains de celui qui marche dans un laby-

rinthe. C'est donc parce qu'il est une bête qu'un animal retient bien sa route. Je ne mets pas les nègres au niveau des brutes; je suis convenu qu'ils ont quelques rayons de spiritualité. Mais la pensée est si rare et si obscure en eux, qu'il n'est point étrange que, sur le fait dont il s'agit, ils rivalisent avec les brutes. C'est encore par l'absence des idées que les nègres, ainsi que les enfans, sont portés au sommeil, comme un grand nombre d'espèces d'animaux que le besoin de la proie ne tient pas éveillés.

SUITE DU §. IV.

De la perfectibilité des Nègres.

Tous les peuples de la terre, dans la plus haute antiquité, ont brillé successivement par leur industrie; Chaldéens, Babyloniens, Tyriens, Chinois, Égyptiens, Grecs, et même les habitans de quelques parties de l'Afrique, témoins les Carthaginois. Comment s'est-il fait que toute la partie occidentale du même pays, que son

étendue peut faire considérer comme un petit univers, ne se soit jamais fait connaître au milieu des nations? Si l'on dit que c'est par le défaut de communication avec les autres peuples qu'elle est restée dans l'ignorance, on ne résout pas la question. Quand il y a, dans une nation, des germes d'industrie, ils se manifestent par la curiosité, et la curiosité porte à la communication avec les voisins. Mais accordons que, par le défaut de communication avec les nations voisines, les Africains occidentaux n'aient pas pu se produire sur la scène du monde et y jouer un rôle : au moins on conviendra qu'ils ont communiqué les uns avec les autres. Dès-lors, s'ils avaient eu la moindre disposition aux arts les plus communs qu'on pourrait appeler naturels, ils auraient dû élever chez eux, par la simple impulsion du génie, quelques monumens de leur industrie. Les Américains, peuple bien plus récent, avaient bâti des villes, construit des édifices, élevé des chaussées qui étonnèrent les

Espagnols. Les seuls Africains n'ont rien fait, n'ont rien essayé de faire pendant quatre mille ans d'existence. Il n'y a pas deux manières d'expliquer ce phénomène; ils n'ont rien fait, parce qu'ils étaient incapables de rien faire, de rien imaginer. Il y a des arts auxquels la nature elle-même pousse l'homme. Ils ont résisté aux impulsions de la nature. La nécessité les a forcés de se faire des cabanes pour se garantir des injures de l'air, et se défendre contre les attaques des bêtes féroces: c'était un premier pas de fait dans l'architecture. Ils en sont demeurés à ce premier pas. Leurs huttes, même celles de leurs rois, sont aussi grossièrement construites aujourd'hui qu'elles l'étaient à leurs premiers coups d'essai. Des hommes que le besoin, père de toute industrie, n'a pas pu perfectionner, ne se perfectionneront jamais dans aucun genre.

La perfectibilité tient au moral. Point de progrès sans intelligence, si ce n'est de ces progrès qui dépendent de la rou-

tine. Une linotte apprend à répéter l'air que la turlutaine lui fait entendre.

Nous avons déjà vu, dans un chapitre précédent, que les nègres aux États-Unis n'avaient montré aucune aptitude à la perfectibilité depuis un siècle et demi, qu'ils y jouissent de la liberté, au milieu des maîtres et des modèles dans tous les arts. On se rappelle encore sans doute ce que j'ai rapporté à ce sujet du livre de M. Jefferson; j'ajouterai quelques réflexions.

Si certaines espèces d'animaux étaient pourvues de mains aussi fortes et aussi souples que les nôtres, jusqu'à quel point seraient-elles capables de se perfectionner dans les arts mécaniques ? Il est très-probable, par les choses étonnantes que nous leur voyons exécuter sans ce secours, que ces animaux pourraient être façonnés par l'éducation, jusqu'à remplacer des manœuvres dans plusieurs métiers. J'ai scrupuleusement observé la capacité des nègres pour se perfectionner dans les arts de la main ; et j'atteste qu'en me rappelant en

gros ce que j'avais lu de l'industrie des animaux, et comparant le produit de celle des uns et des autres, j'ai craint que l'avantage ne demeurât du côté des bêtes. Il y a certainement des nègres industrieux et bien supérieurs à tout ce qu'on raconte de l'intelligence du singe et de l'éléphant. J'en ai connu deux qui étaient parvenus à savoir tracer un *ovale*, et à tailler sur cette figure la margelle d'un puits : mais ces deux nègres étaient sans prix. On les citait entre deux cent mille comme des prodiges. Le maître de l'un d'eux, M. Duchâteau, en avait souvent refusé une somme de vingt-cinq mille livres, argent des îles. L'autre appartenait à un entrepreneur de bâtimens, M. Flon du Port-au-Prince, qui ne l'aurait vendu pour aucun prix ; c'étaient les Mansard et les Soufflot de la Guinée. Ce n'est pas sur de tels individus qu'il faut juger d'une espèce. Au surplus, qu'est-ce que ces prodiges devant le moindre de nos maçons d'Europe ?

Dans la classe des charpentiers, avec

touchans qu'étonnans de l'industrie nationale. Il y en a peu qui n'aient bien fait leurs affaires, les uns en élevant une boulangerie, les autres une boutique qui devenait un magasin en fort peu de temps. Les femmes ne se sont pas moins distinguées que les hommes. On en a vu parmi elles, qui, après avoir joui de cinquante mille écus de rente à Saint-Domingue, ont su descendre, sans s'avilir, de cette haute fortune, et soutenir par le travail de leurs mains plusieurs enfans qui les avaient accompagnées dans leur fuite. J'ai vu à Norfolx, petite ville à l'entrée de la baie de Cheassapeak, nos Français de tout état, marins, militaires, habitans, tenant des magasins de détail avec beaucoup de succès. Leur bonne conduite a gagné le cœur des Anglo-Américains, qui aiment mieux faire chez eux leurs emplettes, que chez les anciens marchands du pays.

Concluons : depuis quatre mille ans les nègres ont croupi ignorés dans leur pays, sans donner le moindre signe d'industrie,

tandis que toutes autres nations ont brillé par leur industrie : donc ils sont dépourvus d'imagination. Ils n'ont rien fait aux Etats-Unis où ils ont eu des maîtres et des modèles qui leur épargnaient le travail de l'imagination : donc ils sont dépourvus des germes de la perfectibilité, si ce n'est peut-être d'une perfectibilité de routine dont les animaux sont susceptibles.

§. V.

Quel est le sort des Nègres dans leur pays ?

Le pire esclavage pour les nègres est celui qu'ils éprouvent dans leur pays. Les relations des voyageurs s'accordent assez sur le fond de cette vérité ; mais ils sont si différens dans les détails, ils ont été dirigés par des intérêts mercantiles si divers, qu'après les avoir lus il ne reste dans la mémoire qu'un amas de faits sans liaison, n'ayant guère que le mérite d'un recueil d'anecdotes. Il y a moyen de faire un tout de l'histoire des nègres, et ce

moyen est hors de la portée des écrivains d'Europe, par leur éloignement de la source du vrai, par leurs préjugés contre tout ce qui n'a pas l'air de la sience, et aussi un peu du merveilleux. On a fort admiré en Europe pendant un temps, l'ouvrage de l'abbé Raynal; on s'en moquait dans les colonies comme d'une rapsodie fondée sur les plus faux renseignemens. [1] Ne comprendra-t-on donc ja-

[1] Etant aux Etats-Unis, dans l'hiver de 1800 à 1801, j'eus à dîner chez moi un Français réfugié, qui arrivait de la Louisiane; le livre de Raynal était sur ma cheminée. L'étranger, pendant que l'on causait ailleurs, ouvrit le livre précisément à l'endroit où il est question de la Louisiane. Après dix minutes environ de lecture il jeta le livre avec un air d'impatience, (j'avais remarqué son mouvement) je le priai de me dire ce qui causait son humeur. C'est ce livre, me répondit-il brusquement: son auteur défigure la Louisiane; il ne sait pas même décrire le site de la Nouvelle Orléans et de ses environs. Il met des montagnes où il n'y a que des plaines et des marais, et des plaines dans les montagnes. Un témoin oculaire m'a raconté l'anecdote suivante: L'abbé Raynal était dans une maison de Toulon, au milieu d'un cercle de femmes, qui l'admiraient; survint un étranger, qui revenait de faire la guerre dans la Nouvelle Angleterre. Une des dames, qui faisait un cas particulier de l'abbé, voulant attirer sur lui l'attention du militaire, s'empressa

mais qu'il est impossible à un écrivain qui n'est point sorti de France, eût-il toute la candeur requise dans un historien, de rendre un compte fidèle de ce qui se passe en Afrique, ou en Amérique, soit au physique, soit au moral? L'histoire des nègres est dans les journaux des capitaines négriers d'un bon jugement; elle est dans la tête des pilotins, des matelots, et, plus que tout cela, elle est dans la mémoire des nègres qu'on transporte dans les colonies. J'ai beaucoup appris des nègres; il s'agit de savoir les interroger. Qu'on veuille bien ne pas s'impatienter de ce que je me permets d'in-

---

de questionner celui-ci sur plusieurs points de la géographie des pays d'où il venait. L'officier la laissa dire pendant quelques momens; mais comme il vit qu'elle allait le promener long-temps dans des pays imaginaires, il lui observa poliment que son maître en géographie l'avait entièrement égarée, en lui expliquant la carte des lieux dont elle parlait. La dame anéantie voulut insister, en citant l'abbé Raynal. L'officier protesta que l'abbé Raynal n'avait su ce qu'il disait. L'abbé était là; il disparut tout doucement. Qu'avez-vous fait? dit-on à l'officier; c'est l'abbé Raynal même. Tant pis, répondit le militaire, j'ai dit la vérité.

diquer, comme de bonnes sources d'histoire, les témoignages de quelques capitaines marchands, et de leurs matelots. Si je prétendais donner comme autorités les rapports isolés de ces navigateurs et de leurs subalternes, on serait bien fondé à se défier de mon jugement et de leurs récits; mais ce n'est point un à un que j'entends qu'on doit les croire; c'est un à un qu'il convient de les consulter; mais ce n'est qu'après en avoir entendu plusieurs, après avoir réitéré souvent les mêmes questions et sous des formes nouvelles; après avoir fait répéter les mêmes explications sur le même point, et après avoir confronté toutes les interrogations et toutes les réponses consignées à chaque fois sur le papier, qu'on peut se flatter d'être parvenu à une connaissance à peu près exacte de ce qu'on voulait savoir. Au surplus, il ne faut pas se figurer que le régime des nègres, dans leur pays, soit fort compliqué. Il n'offre assurément rien de semblable à la savante et très-compliquée diplomatie européenne. L'ambition et tout son cortége, les cabales, les

intrigues sont inconnues parmi eux, ou n'ont pas plus d'étendue que leur intelligence et leurs besoins. Tous leurs intérêts sont bornés aux fonctions animales. Il est donc facile de les étudier généralement, et de les juger. Leur histoire n'est pas longue. J'en présenterai le précis tel que je l'ai recueilli dans mes conférences multipliées avec les marins, et avec les nègres mêmes. Qu'on ne s'attende pas au merveilleux.

Les côtes occidentales de l'Afrique, où les nations de l'Europe font le commerce des esclaves, n'offrent point à l'œil du voyageur ces belles perspectives, ou ces tableaux champêtres qui se répètent si souvent dans nos pays tempérés. De longues files de rescifs à fleur d'eau, ou des bancs de sable contre lesquels la mer se brise avec fracas, garnissent les rivages. Au-delà des rescifs et des bancs de sable, on voit la terre tantôt hérissée de mornes arides où la violence du soleil ne permet pas à un arbuste de croître; tantôt fuyant dans des gorges entre la coupe des montagnes. Ces lieux bas sont ordinairement inondés

par des eaux croupissantes, et forment des marécages inabordables, que remplissent confusément des arbres et des plantes aquatiques d'un vert lugubre, repaire infect de tous les reptiles. Il faut souvent plusieurs jours de navigation avant que de découvrir des terres unies qui permettent un abordage facile. [1] Il s'en trouve pourtant de loin en loin, et c'est par ces ouvertures que les premiers navigateurs, dans ces parages désolés, osèrent faire leur descente et pénétrer dans le pays. Des forêts aussi anciennes que le monde couvrent ces immenses contrées. Des rivières roulant en torrens au milieu d'énormes quartiers de roche, produisent un bruit sourd et terrible, qui augmente l'horreur de ces vastes solitudes. Ce n'est qu'après avoir parcouru plusieurs milles au-delà de cette effroyable lisière, où les monstres disputent souvent

[1] Depuis quelques années, les capitaines négriers, à force de fréquenter les côtes d'Afrique, étaient parvenus à éviter une partie de ces contours, et arrivaient assez directement aux comptoirs.

le passage aux voyageurs, qu'on rencontre quelques cantons moins désastreux, où les nègres ont commencé à semer quelques cabanes. On en compte au plus une douzaine dans l'espace d'une lieue carrée. Il faut pénétrer plus avant dans les terres pour trouver les grandes populations. Je ne saurais rien dire des nègres qui habitent les montagnes reculées; on ne les connaît que par les récits très-suspects de quelques-uns d'eux, faits prisonniers de guerre, et vendus ensuite aux marchands. Ils sont plus petits, plus laids, plus féroces que ceux des plaines; ils ont d'ailleurs individuellement les mêmes habitudes, la même stupidité, mais un peu moins d'indolence.

Avant les découvertes des Portugais, les Africains vivaient des racines que leur sol fournit sans culture, du fruit des arbres, ou de leur pêche. Le moindre enfant peut prendre à la main autant de poisson qu'il veut, à marée basse, dans des fonds que la mer laisse à sec jusqu'à plusieurs milles dans les terres. Quelques

peuplades faisaient aussi la chasse par le moyen des engins et des piéges. Il s'en est peu trouvé qui eussent l'usage de l'arc, si commun parmi les sauvages de l'Amérique. Depuis l'arrivée de nos navigateurs, la vie est devenue plus douce pour ces malheureux peuples. On leur a porté le maïs, les patates, le manioc, le mil, et même la banane, fruit admirable, au-dessus de tous les éloges, bien supérieur au fade fruit de l'arbre à pain, si célébré dans ces derniers temps par les admirateurs des nouveautés d'Otaïty. Outre les plans et les graines, les nègres ont aussi reçu des instrumens pour fouiller la terre, et des outils pour couper et façonner le bois ; mais ils sont si insoucians, qu'à peine ils ont fait quelque usage de ces trésors. Tout périt entre leurs mains ; une hache ébréchée est une hache perdue, ils ne savent pas l'affiler, quoiqu'ils aient des meules. Il en est de même d'une serpe et de tout autre instrument tranchant. Il n'est point rare qu'ils oublient leurs outils dans le bois, ou dans

les chemins, quand ils s'arrêtent pour dormir; et, une fois oubliés, ils n'y songent plus. On comprend qu'avec une pareille négligence leurs provisions d'outils doivent être bientôt épuisées : alors ils en reviennent à leurs anciens usages. Ils emploient le feu pour abattre et creuser le bois.

A force d'exhortations et d'exemples, nos marins sont parvenus à leur faire comprendre qu'il était de leur intérêt de nettoyer leurs terres, soit pour les rendre plus saines et plus praticables, soit pour les disposer à la production. Aujourd'hui il y a plusieurs quartiers le long de la côte, et particulièrement dans le voisinage des comptoirs, où l'on reconnaît le travail de l'homme à quelques petits champs qui environnent les cabanes, et dont ils forment le pourpris. Ces champs, ou de mil, ou de maïs, n'excèdent guère un carré de dix à douze toises. Ils suffisent aux besoins de la cabane, à l'aide du poisson et des coquillages, ou des fruits qu'ils ont sous la main.

On a essayé de leur apprendre quelques-

uns de nos arts d'Europe les plus grossiers; il a fallu y renoncer. Cependant vous trouverez des voyageurs qui ont eu la simplicité de croire qu'on avait formé des forgerons, et même des orfévres en Guinée. C'est une méprise : ils ont vu des forges de ces deux métiers tenues par des ouvriers d'Europe sédentaires dans quelques comptoirs, ou bien appartenant à des navires en rade, pour lesquels ils travaillaient. Ils ont vu des nègres employés comme manœuvres dans ces forges, et, sans y regarder de plus près, ils ont tout confondu, faisant honneur aux nègres d'un talent pour lequel ils ont montré par-tout une invincible incapacité. [1]

[1] Ne parlons plus des Etats-Unis. Nos maîtres, dans tous les métiers, à Saint-Domingue, se donnaient des peines infinies pour former quelques sujets dans leur art. Ils avaient le plus grand intérêt au succès ; un nègre ouvrier était sans prix; témoin les deux maçons dont j'ai fait mention. Les maîtres avaient encore les moyens les plus propres à réussir, l'encouragement et la crainte ; jamais ils n'ont pu parvenir à faire un bon élève. On mettait un mulâtre à côté d'un nègre, un mulâtre *esclave*; il en apprenait plus en deux mois qu'un nègre

J'ai eu en ma possession un de ces prétendus forgerons de Guinée. La première fois qu'il vit une forge au Port-au-Prince, il témoigna de l'empressement à reprendre son ancien métier. Je le plaçai bien vîte chez un bon maître, me félicitant fort d'avoir, sans y songer, fait une excellente acquisition. Les premiers essais ne furent pas satisfaisans : mon nègre ne savait pas tirer le soufflet. Je visitais souvent le maître pour connaître les progrès de l'élève. Il me le fallut retirer après quatre mois d'épreuve : il n'avait pas pu apprendre à battre juste du gros marteau.

Les nègres multiplient beaucoup en Afrique. Leur manière uniforme de vivre les préserve des maladies. Une abondante population est le plus grand bien pour un peuple industrieux ; elle est un très-grand mal pour les Africains. Avant l'arrivée des Européens sur les côtes occidentales,

---

en trois ans. J'ai connu plusieurs mulâtres très-bons menuisiers, très-bons tailleurs, très-bons maçons ; le sang européen agissait en eux.

cette malheureuse nation ne savait se débarrasser de ses hommes surnuméraires, qu'en se faisant, de canton à canton, des guerres sanglantes. Les massacres étaient à peu près égaux des deux côtés. Pour qu'il ne manquât rien à la destruction, les deux partis sacrifiaient un grand nombre des prisonniers à leurs divinités de pierre ou de bois, et faisaient d'horribles festins du surplus. La population ne souffrait point de ces boucheries : il restait toujours assez de mâles pour féconder les femelles. Je n'emploie pas sans dessein ces termes *mâles et femelles*, en parlant des nègres. C'est pour en prendre occasion de garantir les lecteurs d'une erreur. Je vois que tous nos voyageurs, et ceux de nos écrivains qui les citent, se servent de l'honorable nom d'époux et épouse, ou de mari et femme, pour désigner les accouplemens des nègres et des négresses. Qu'on ne s'y trompe pas : il n'y eut jamais de mariage en Guinée, ni rien qui ressemble au mariage. Les deux parties s'unissent par sympathie ou par ca-

price, et l'union ne dure qu'autant qu'elle leur est agréable. Les cérémonies grossières qui se pratiquent quelquefois pour la célébration de ces sortes d'unions, n'y impriment aucun caractère de stabilité, encore moins de sainteté.

Dans les terres ingrates ou difficiles, les nègres vivent épars et sans chefs. Dans les quartiers plus découverts et plus commodes, où les vivres artificiels et naturels sont plus abondans, ils sont réunis en villages, composés de plusieurs centaines de cabanes. Ces citadins ont des chefs, des marabouts, des talbes ou prêtres, qui sont aussi les médecins du pays.

Les chefs s'élèvent au rang suprême ou par des faits éclatans, ou par la force, ou par la ruse. Ils se maintiennent par l'habitude de l'asservissement dans les nègres, ou par la crainte, s'ils ont les moyens de fixer autour d'eux des satellites stipendiés pour l'exécution de leurs volontés. Point d'ordre de succession pour parvenir au commandement. Il faut une certaine suite d'idées pour former un gouverne-

ment héréditaire, même le monarchique, le plus simple de tous. La tête des nègres n'en est pas capable. Tout est du moment avec eux : point de projet, point de constance. Ils font et défont en un jour leurs rois et leurs dieux, et sans plus de raison les uns que les autres. Il arrive néanmoins assez fréquemment que des chefs savent se maintenir en place pendant toute leur vie. On en voit même quelquefois qui la transmettent à un héritier ; mais ce ne sont là que des événemens de fait et non de droit. [1]

Le pouvoir des chefs est sans bornes : ils n'ont pas assez d'esprit pour être modérés. Ils se jouent des biens, de la liberté et de la vie de leurs sujets. Cependant,

[1] J'avertis, une fois pour toutes, que si mes récits sont sujets à quelques exceptions, c'est sur-tout dans le voisinage des établissemens européens. Tel voyageur n'a peint que les nègres qui ont des communications continuelles avec nos comptoirs : tel autre a pénétré plus avant dans l'intérieur ; mais le premier, lui-même, dans ses exagérations en faveur des nègres, finit toujours par reconnaître qu'ils sont des êtres un peu plus ou un peu moins stupides.

avant que de s'abandonner aux excès de la tyrannie, ils doivent avoir grand soin de s'assurer des bonnes graces des prêtres marabouts. Ceux-ci peuvent facilement les perdre, par la grande influence qu'ils ont sur un peuple extraordinairement superstitieux; aussi les roitelets ne négligent rien pour s'en faire des créatures, ce qui n'exige pas de grands efforts. Il ne s'agit que de leur procurer des femmes à discrétion pour les servir comme esclaves, de les entretenir bien pourvus de poisson et de fruits, et de les exempter de tout travail. Les chefs savent si bien de quelle importance il est pour eux de s'attacher les marabouts, que, pour les satisfaire, ils exercent toutes sortes de vexations sur leurs autres sujets. Quand ils se croient bien assurés des prêtres, l'oppression devient extrême. Ils disposent sans ménagement des biens, des hommes, des femmes et des filles. Ils s'en servent, ils en abusent, ils les tuent ou les vendent, suivant leur bon plaisir.

Je dis que les nègres ont des prêtres ou

que celui de l'Afrique. Il n'y a point de guérisseurs pour ces sortes d'accidens où la charlatanerie n'a pas de prise. Les marabouts ne se rendent qu'avec la plus grande répugnance auprès des malades de cette classe, qui les font appeler. Plusieurs d'entr'eux, malgré la sainteté de leur caractère, ont couru plus d'une fois risque de leur vie quand leur ignorance était trop sensible; mais c'est dans les maladies internes où ils jouent un grand rôle; ils ont persuadé aux stupides Africains que la cause en était presque toujours surnaturelle : le ciel irrité punit le malade pour les péchés secrets qu'il a commis; et, si c'est un enfant incapable de pécher, il punit en lui les péchés des parens. Il s'agit donc d'abord de fléchir le courroux céleste par des prières, dont les prêtres seuls sont dépositaires. Après les prières expiatoires, les ministres font usage des remèdes qu'ils estiment les plus convenables à la qualité de la maladie. Il y a mille contes plaisans sur les recettes qu'emploient ces misérables jongleurs.

Les uns enfument leurs malades jusqu'à les étouffer; d'autres les font suer jusqu'à la défaillance; quelques-uns les arrosent aussi abondamment qu'ils peuvent d'une copieuse décharge d'urine. Des grimaces assorties accompagnent le traitement. Après tous ces soins, si le nègre meurt, le marabout déclare que ses péchés étaient trop grands pour lui être pardonnés, et personne n'est assez téméraire pour le contredire.

L'Afrique fut de tout temps une terre d'esclavage. Le commerce d'esclaves s'y faisait dès le temps des premiers patriarches. Joseph fut esclave en Egypte avant que d'être le ministre d'un Pharaon. Mais cet usage n'avait pas pu gagner tout le continent; les côtes occidentales étaient inconnues aux anciens. Les premiers navigateurs d'Europe qui les découvrirent, y trouvèrent bien l'esclavage établi; mais les esclaves ne sortaient pas du pays: aussi ce furent des esclaves que les nègres leur offrirent en échange de leurs clincailleries et de leurs liqueurs. D'a-

bord on en reçut quelques-uns par curiosité; peu-à-peu on les introduisit dans les colonies nouvelles d'Amérique, où ils prospérèrent parfaitement sous un ciel à peu près le même que celui d'Afrique. On ne fut pas long-temps à reconnaître qu'il n'y avait que cette espèce d'hommes, inutile fardeau de la terre depuis des siècles, qui pût convenir à la culture du nouveau monde. L'Europe, à cette époque, était tournée à la dévotion: on se persuada qu'il serait facile de faire en même temps des chrétiens et du sucre. La traite fut autorisée par les puissances.

Il n'est pas de mon sujet d'entrer dans le détail des divers moyens de faire la traite en Afrique. Il suffira d'en indiquer un seul pour servir de complément à l'histoire des nègres.

Parmi les capitaines qui sont envoyés des divers ports de l'Europe pour faire les voyages d'Afrique, il y en a quelques-uns auxquels les armateurs donnent plein pouvoir de traiter de la manière qu'ils

jugeront la plus avantageuse. Si ces capitaines, sur les nouvelles qu'ils apprennent à leur arrivée dans les comptoirs, ne trouvent pas à composer promptement leur cargaison à des conditions favorables, ils prennent le parti d'entrer eux-mêmes dans les terres, pour traiter directement avec les rois ou chefs nègres. Il faut de l'esprit et du courage pour entreprendre ce genre de négociation. Nous avons vu à Saint-Domingue un capitaine Bauman qui n'avait pas son égal pour ces expéditions. C'est lui qui m'a fourni la plus grande partie des faits qu'on va lire. Le capitaine traiteur doit se pourvoir de guides parfaitement exercés, outre un bon itinéraire, qu'il aura toujours sous les yeux. Il est accompagné d'un grand nombre de ses matelots, dont les uns sont armés, et les autres chargés [1] des échantillons de toutes les marchandises du bord. Pendant la route, l'on voit arriver de tous côtés des nègres qui viennent

[1] On se sert aussi de quelques bêtes de somme.

offrir leurs esclaves. Le capitaine se garde bien de commencer ses achats avant que d'avoir fait sa cour au prince du canton. Il se borne à bien accueillir les marchands forains, avec promesse qu'à son retour il parlera d'affaires. En attendant, il a soin de distribuer quelques coups d'eau-de-vie, et les nègres se retirent en battant des mains pour témoigner leur satisfaction.

Il faut faire vingt-cinq et trente lieues, quelquefois davantage, avant que d'arriver à une capitale. On la reconnaît aisément à la quantité de cabanes qui la composent, et à un certain mouvement que produit toujours un grand rassemblement. Le palais du monarque n'est distingué des autres huttes que par la grandeur de son enceinte. Le capitaine s'arrête à l'entrée du village : de là il envoie une députation en règle pour se faire annoncer au prince, déjà prévenu par la renommée. Ce sont les matelots les plus sensés qui sont chargés de l'ambassade. Ils sont porteurs des présens d'usage : ces présens consistent en

liqueurs, tabac, sabres, fusils, couteaux, verroteries de toutes les couleurs; l'habit et le reste du vêtement complet destiné au roi sont les pièces importantes : c'est à leur décoration que l'on reconnaît l'habileté du capitaine. Le fond de l'habit est communément d'un beau drap rouge, sur toutes les coutures duquel sont répandus avec profusion des clinquans de toute sorte. On y voit, par devant et par derrière, des soleils, des lunes, des étoiles, avec de beaux oiseaux dont les originaux n'existèrent jamais; le tout en broderie d'or, d'argent et de soie. Les matelots courbés, ou feignant de l'être, sous le poids des caisses, sont reçus de la meilleure grace par le souverain. On étale en grande pompe tous les articles du présent; et sa majesté n'en laisse pas un sans l'avoir retourné plusieurs fois dans ses mains. Vient enfin le moment de déployer l'habit : d'abord, c'est une première enveloppe qu'on enlève, et puis une seconde, et puis d'autres, jusqu'à dix à douze. Le roi est là, bouche ouverte, cou tendu,

offrir leurs esclaves. Le capitaine se garde bien de commencer ses achats avant que d'avoir fait sa cour au prince du canton. Il se borne à bien accueillir les marchands forains, avec promesse qu'à son retour il parlera d'affaires. En attendant, il a soin de distribuer quelques coups d'eau-de-vie, et les nègres se retirent en battant des mains pour témoigner leur satisfaction.

Il faut faire vingt-cinq et trente lieues, quelquefois davantage, avant que d'arriver à une capitale. On la reconnaît aisément à la quantité de cabanes qui la composent, et à un certain mouvement que produit toujours un grand rassemblement. Le palais du monarque n'est distingué des autres huttes que par la grandeur de son enceinte. Le capitaine s'arrête à l'entrée du village : de là il envoie une députation en règle pour se faire annoncer au prince, déjà prévenu par la renommée. Ce sont les matelots les plus sensés qui sont chargés de l'ambassade. Ils sont porteurs des présens d'usage : ces présens consistent en

liqueurs, tabac, sabres, fusils, couteaux, verroteries de toutes les couleurs; l'habit et le reste du vêtement complet destiné au roi sont les pièces importantes : c'est à leur décoration que l'on reconnaît l'habileté du capitaine. Le fond de l'habit est communément d'un beau drap rouge, sur toutes les coutures duquel sont répandus avec profusion des clinquans de toute sorte. On y voit, par devant et par derrière, des soleils, des lunes, des étoiles, avec de beaux oiseaux dont les originaux n'existèrent jamais; le tout en broderie d'or, d'argent et de soie. Les matelots courbés, ou feignant de l'être, sous le poids des caisses, sont reçus de la meilleure grace par le souverain. On étale en grande pompe tous les articles du présent; et sa majesté n'en laisse pas un sans l'avoir retourné plusieurs fois dans ses mains. Vient enfin le moment de déployer l'habit : d'abord, c'est une première enveloppe qu'on enlève, et puis une seconde, et puis d'autres, jusqu'à dix à douze. Le roi est là, bouche ouverte, cou tendu,

œil fixe, qui attend. L'habit paraît, il s'en empare, l'examine, l'admire, et l'endosse. Le chapeau bordé et la large cocarde accompagnent l'habit. Le roi se promène dans son nouvel accoutrement. La glace n'a pas été oubliée : il s'y mire en tout sens, et s'y remire encore. On juge de sa satisfaction par la qualité des présens qu'à son tour il remet aux envoyés pour le capitaine. S'ils sont mesquins et en petite quantité, mauvais augure ; mais, plein succès et bon espoir de traite, s'ils sont nombreux et d'un certain choix. Ce sont les esclaves donnés en retour du présent de l'habit, qui manifestent principalement le contentement du prince. Le capitaine ne se présente que le lendemain, pour donner au roi le temps de préparer la pompe de son audience. Toutes ses femmes, tous ses esclaves, sont rassemblés avec soin. Il les dispose sans ordre dans chacune des enceintes du palais. Pour lui, ou il attend dans une de ces enceintes en plein air, ou bien il se tient dans sa chaumière. Tant mieux pour le capitaine si la réception se

fait dans la cour; il en est quitte alors pour escalader deux ou trois entourages; mais s'il faut entrer dans l'intérieur des appartemens, il est obligé de se traîner à quatre pattes autant de fois qu'il y aura des portes ou des ouvertures à franchir. Là, le prince, vêtu de son habit neuf, la pipe à la bouche, et couché sur son trône, qui est une natte, le reçoit avec toute la dignité dont il est capable. Le capitaine, aussi composé que sa majesté, expose le sujet de son arrivée, qui est déjà connu. C'est à lui à s'armer de patience pour écouter toutes les histoires qu'il plaît au monarque de lui faire; histoire de son glorieux règne, histoire des grandes batailles qu'il a livrées et gagnées, histoire de ses richesses et de sa toute-puissance. Après cela viennent les questions sur ce qu'on fait en Europe, sur les souverains de ce pays lointain. Ont-ils autant de femmes que lui? autant d'esclaves? ont-ils grande provision de poisson, de mil, de maïs? La séance se termine par de nouveaux présens de part et d'autre. Si

peuples. Je les ai représentés tels qu'ils sont le plus généralement, sans m'attacher à marquer les différences qui les distinguent. Ce serait un travail long, peu intéressant, et pour lequel je n'ai pas des connaissances assez détaillées.

ADDITION AU §. IV.

Le voyage de M. P. Poivre me tombe sous la main assez à temps pour que j'en puisse placer ici un passage qui justifiera une partie des faits que j'ai exposés dans l'abrégé de l'histoire des nègres.

Côtes occidentales de l'Afrique.

« Les îles et les terres occidentales de « cette partie du monde que j'ai connues, « sont la plupart des terres en friche, ha- « bitées par des nègres malheureux. Ces « hommes *stupides, qui s'estiment eux-* « *mêmes assez peu pour se vendre en dé-* « *tail les uns les autres*, ne pensent guère « à la culture de leurs terres. Contens de « vivre au jour la journée, sous un ciel « qui donne peu de besoins, ils ne cul-

« tivent que ce qu'il leur faut pour ne « pas mourir de faim. Ils sèment négli- « gemment chaque année quelques maïs, « très-peu de riz, et ils plantent en petite « quantité différentes espèces de pommes « de terre qui ne sont pas de l'espèce des « nôtres, mais dont la culture est la même: « nous les connaissons sous le nom de pa- « tates. En général, les récoltes de ce peu- « ple sont si chétives, que les navigateurs « européens, qui vont chez eux pour y « acheter des hommes, sont obligés d'ap- « porter d'Europe ou d'Amérique les « provisions nécessaires pour la nourri- « ture des esclaves qui doivent composer « la cargaison de leurs vaisseaux.

« Parmi ces nègres, ceux qui habi- « tent aux environs des colonies euro- « péennes (je crois que l'auteur a voulu « dire *comptoirs*) sont un peu plus agri- « culteurs que les autres. Ils élèvent des « troupeaux; ils cultivent le riz en plus « grande quantité : on trouve dans leurs « jardins quelques légumes, dont les « graines leur ont été apportées d'Eu-

« rope; mais tout ce qu'ils savent d'a-
« griculture, ils le tiennent des Euro-
« péens établis chez eux.

« Depuis la rivière d'Angola jusqu'au
« cap nègre, et de là jusqu'aux approches
« du cap de Bonne-Espérance, on ne voit
« que des terrres arides et incultes. Les
« côtes sont nues, couvertes d'un sable
« stérile. Il faut faire plusieurs lieues
« pour découvrir un palmier ou quelque
« verdure. La terre et le petit nombre de
« ses habitans paraissent frappés d'une
« malédiction commune. Toutes les in-
« formations que j'ai prises sur les lieux
« des missionnaires italiens qui ont le zèle
« admirable de parcourir l'intérieur de ces
« maudites régions, m'ont appris que l'a-
« griculture n'y était guère plus floris-
« sante que sur les côtes, quoique la
« terre, en beaucoup d'endroits, y an-
« nonce la plus grande fertilité par ses
« productions naturelles. »

Ne manquons pas de remarquer que les nègres dont M. Poivre peint si bien la stupidité, sont environnés de toutes

parts par les nations de l'Europe qui leur donnent inutilement l'exemple du travail et des leçons d'industrie. D'un côté ils sont à portée des comptoirs des Anglais et des Français, etc.; et l'on voit comme ils ont profité de cette lumière : ils cultivent un peu de riz, ils ont quelques légumes d'Europe, et ils élèvent quelques cochons, quelques moutons; ils n'ont pas pu aller au-delà : ils ne sont pas en état d'approvisionner un navire. D'un autre côté et de proche en proche, ils touchent aux superbes établissemens hollandais du cap de Bonne-Espérance; et tous ces spectacles d'industrie sont perdus pour eux. Cette seule insensibilité serait suffisante pour prouver leur invincible incapacité à se perfectionner dans aucun genre.

CHAPITRE V.

SOMMAIRE.

§. Ier Achat des nègres. — §. II. Des jardins ou places à nègres. — §. III. De la religion. — §. IV. Des cases à nègres. — §. V. De l'hôpital des nègres. — §. VI. Des négresses enceintes et des enfans. — §. VII. Des travaux des nègres et de leurs fêtes. — §. VIII. Des châtimens exercés sur les nègres.

Considérations préliminaires.

De tous les peuples d'Europe ayant des colonies en Amérique, c'étaient les Français qui savaient le mieux gouverner les nègres. Le froid Hollandais, l'indifférent Anglais ne songent qu'à tirer du profit de leurs esclaves; ils ne les maltraitent pas, mais ils ne les soignent pas. Les Espagnols et les Portugais se familiarisent trop avec eux; les seuls Français savaient les traiter avec bonté et avec dignité.

Je vais entrer dans des détails qui pourront paraître froids à quelques lecteurs. On me les pardonnera, en se rappelant le

but que je me propose dans cet ouvrage : j'ai à détruire un préjugé enraciné contre les colons de nos îles. C'est par l'exposition du régime des habitations que leur justification sera complète. Justifions-les par des faits, sur la vérité desquels je ne crains pas la contradiction. J'abrégerai.

§. I.

Achat des Nègres.

QUAND il entrait une cargaison dans un de nos ports, au Cap, au Port au Prince, ou ailleurs, les habitans en étaient aussitôt informés par des lettres circulaires, qui indiquaient le jour où la vente serait ouverte. Le colon se rendait à bord du négrier, faisait son choix, convenait du prix, et emmenait ses nègres. Le prix variait en raison du besoin des habitations, en raison de la facilité ou de la difficulté de la traite en Afrique. Le prix commun d'un nègre, pièce d'Inde (de 18 à 30 ans) était de 1,800 livres jusqu'à 2,400.

L'habitant, qui avait fait emplette, conduisait ses nègres chez un marchand, et achetait à chacun d'eux un vêtement complet, consistant, pour les mâles, en une chemise, une grande culotte, un mouchoir de tête et un chapeau. Pour les négresses, c'était une chemise, une jupe et un mouchoir; quelques colons y ajoutaient aussi le chapeau. Jamais ces malheureux ne s'étaient vus aussi bien parés. Ils trépignaient de joie, et battaient des mains en s'admirant des pieds à la tête, ils entraient sur l'habitation ainsi décorés, aux acclamations de l'atelier, qui s'empressait autour d'eux pour faire connaissance. Il se faisait même souvent des reconnaissances : un frère retrouvait un frère, une sœur, un ami parmi les bossales (nègres nouveaux.) Tandis que la bienvenue se célébrait ainsi, le maître avait donné ses ordres pour le repas d'entrée des nouveaux venus. Des vivres de choix leur étaient distribués pendant huit jours sous les yeux de l'habitant, ou de quelqu'un de confiance. On les baignait ré-

gulièrement une ou deux fois par jour. Quand on les croyait suffisamment rafraîchis et reposés, on les livrait aux soins de leurs parrains. Ces parrains sont d'anciens nègres de l'habitation, qui se chargent avec plaisir des bossales. Ils prennent leur nom de ce que ce sont eux en effet qui les présentent au baptême, quand le temps en est venu. On donne les Congos aux anciens Congos, les Aradas aux anciens Aradas, etc. Par ce moyen, les nègres nouveaux sont d'abord en pays de connaissance. On exige peu de travail des bossales : ils vont à la place avec les anciens; mais ils sont ménagés. Les parrains les tiennent à côté d'eux, et leur montrent le travail plutôt qu'ils ne les font travailler. Un nègre connaît bientôt les diverses cultures; il ne faut que des yeux et des bras pour sarcler, fouiller des trous, abattre du bois, planter des cannes et des cafeyers. Une fois que les bossales sont en état de suivre les anciens dans le travail, le maître leur donne une chambre dans les cases communes, dont

nous parlerons sous le paragraphe IV. Il leur donne en même temps une portion de terre, qu'ils doivent cultiver à leur profit; c'est ce qu'on appelle jardin ou place à nègres.

§. II.

Des Jardins ou Places à Nègres.

Il n'y a point d'habitation un peu considérable, soit en plaine, soit au morne, qui n'ait en réserve une certaine quantité de terre destinée à faire des places à nègres. Malheur à l'habitant qui n'a point assez de terrain pour en distraire de quoi donner des jardins à son atelier! il faut qu'il supplée à ce défaut, en achetant des vivres, ressource coûteuse et toujours insuffisante.

Un nègre laborieux tire mille avantages de son jardin. Les bananes, les patates, les pois, le maïs, les melons d'eau, les ananas, les pistaches, lui fournissent abondamment de quoi vivre, de quoi nourrir ses cochons et ses poules. Il en

a encore de reste; et cet excédant, qu'il vend au marché, lui forme un pécule, dont il achète les belles nippes pour les dimanches.

Le dimanche est le jour des nègres. Au moyen d'un billet, qu'ils obtiennent sans difficulté à tour de rôle, ils vont se promener où bon leur semble. Les uns vont visiter les nègres de leur connaissance des habitations voisines; les autres vont vendre au marché prochain le superflu des productions de leurs jardins; seulement il leur est ordonné de se rendre le soir pour la prière.

Le jardin qu'on accorde à chaque nègre n'est point sa ressource unique pour subsister. Tous les habitans ont aussi leurs places à vivres, soit pour la consommation de leurs maisons, soit pour subvenir aux besoins imprévus de l'atelier dans les temps de disette. Il n'est point rare que, malgré tous ses soins et sa prévoyance, un colon se trouve dépourvu de vivres. Il ne faut qu'un mois de sécheresse, ou un coup de vent, pour dé-

truire tout l'espoir des récoltes. C'est aux habitans alors à se pourvoir, à tout prix, de pois, de riz et de farine. J'ai été obligé, deux années de suite, en 1792 et 1793, d'acheter pendant trois mois de la farine pour nourrir mes nègres.

§. III.

De la Religion.

Les nègres bossales, après un certain séjour sur l'habitation, sont les premiers à demander le baptême, non qu'ils y soient portés par un vrai zèle religieux, mais uniquement par un esprit de curiosité, pour savoir ce que c'est que le baptême et ses cérémonies, dont ils ont tant entendu parler. Ils desirent encore le baptême par un autre motif, pour faire cesser les railleries de l'atelier, qui les appelle *cheval* aussi long-temps qu'ils ne sont pas baptisés. Qu'on n'infère pas de cette espèce d'injure, qui semble marquer au coin de la réprobation les bossales qui n'ont pas reçu le baptême, que

les nègres attachent un grand prix à ce sacrement; l'on ne comprendra que trop, par les détails suivans, que le mot *cheval*, dans leur bouche, n'est qu'une simple raillerie, un vrai mot pour rire.

Après ce que nous avons expliqué du moral des nègres, on n'aura pas de peine à comprendre qu'ils sont incapables de saisir les plus simples idées de notre religion. Mais il est écrit : Heureux les pauvres d'esprit ! C'est sur ce principe qu'un ancien préfet apostolique de la province du nord de Saint-Domingue se conduisait avec les nègres. Une longue expérience l'avait convaincu que c'était peine perdue que de vouloir leur faire entendre quelque chose des dogmes de notre croyance. Il bornait ses instructions pastorales à la morale la plus commune. Il m'expliquait un jour ses idées sur ce sujet en présence d'un jeune et bon ecclésiastique arrivé nouvellement de France. Le jeune prêtre, imbu des préjugés de l'Europe, et aussi un peu de ceux de son état, se contraignait pour ne pas trop marquer

gres. Tous les jours je suis consulté par un amoureux sur ce qu'il y aurait à faire pour gagner les bonnes graces d'une négresse ; pour écarter un rival ; pour engager un zomby (esprit follet) à faire le travail dont on est chargé, afin de dormir plus long-temps. Tous les jours je refuse de l'argent pour dire des messes à ces belles intentions. Ah ! monsieur, j'ai bien peur de profaner les saints mystères. Ces malheureux demandent tous à communier. J'en frémis : quelques-uns à demi ivres de tafia osent se présenter... J'ai pris le parti d'avoir dans le ciboire des hosties non consacrées.

Ces monstrueux désordres ne règnent que parmi les nègres des villes : le défaut d'occasions en préserve les nègres de la campagne. Une prière simple, et quelquefois une courte exhortation, faite par le maître ou par l'économe, voilà tout le culte religieux qu'on exige des nègres sur les habitations. On les envoie quelquefois à la messe les jours de dimanche.

§. IV.

Des Cases à Nègres.

Les cases à nègres ont toujours été un objet d'attention particulière pour les habitans. On fait choix, pour leur emplacement, d'un terrain élevé en bon air, et le plus à la portée qu'il est possible de la grand'case, afin que le maître puisse de sa chambre surveiller son atelier, et faire plus commodément ses tournées de jour et de nuit.

Quand on est maître de son terrain, il est facile de donner aux cases à nègres le coup-d'œil d'un village parfaitement régulier.

Les matériaux de ces cases sont choisis parmi les meilleurs bois qu'on peut se procurer. De forts poteaux enfoncés de trois pieds en terre en forment le pourtour. Ces poteaux, fixés à la tête par la sablière, sont encore assujettis par un clissage bien serré, qui remplit les intervalles des poteaux depuis le haut jusqu'à

terre. Le comble est assorti à cette charpente. On le couvre en paille, en feuilles ou en essentes, (bardeaux, espèces de tuiles de bois.) J'ai passé une année entière dans une pareille case : on y est fort bien. Il y a pourtant des quartiers dans les montagnes où les nègres souffriraient de la fraîcheur des nuits, si leurs cases n'étaient simplement que clissées. On y ajoute un léger *bousillage* en terre grasse ou mortier bâtard. De plus, dans ces quartiers froids, on donne une grossière couverture et une casaque de laine à chaque nègre : c'est la règle.

Dans les derniers beaux jours de la colonie de Saint-Domingue, un esprit d'émulation, et même de rivalité, s'était emparé des habitans pour la construction de leurs cases à nègres. C'était à qui ferait non seulement le mieux, mais le plus magnifiquement. Si l'on entendait vanter celles qu'un colon venait d'établir, on allait les voir, plutôt avec le desir de les surpasser que de les imiter. J'ai vu commencer aux Matheux le grand luxe dans

les cases à nègres. Un habitant de ce quartier, homme peu riche, fut saisi de la manie de se distinguer par des cases de maçonnerie. A l'époque où je passai chez lui, en 1784 ou 1785, il en était déjà à plus de cent mille francs de dépense, et le travail n'était pas à sa fin.

§. V.

De l'Hôpital des Nègres.

Dans toutes les habitations on avait un bâtiment isolé pour l'hôpital des nègres; mais toujours placé aux environs de la grand'case. Il faut être à portée de voir ce qui se passe à l'hôpital; et, dans les accidens, le secours ne doit pas se faire attendre.

Les hommes et les femmes ne sont point confondus. Les chambres des deux sexes sont séparées, et la négresse hospitalière veille sévèrement à ce qu'il n'y ait aucune communication. Chaque malade a son lit.

Il y a des cas où l'on est obligé d'en-

fermer les malades sous clef, de peur qu'il ne leur soit apporté du dehors des alimens nuisibles. C'est un des grands embarras de l'habitant, que de combattre la gourmandise des nègres ; et ce n'est qu'avec d'extrêmes précautions qu'on peut s'assurer que les traitemens auxquels on les assujettit ne seront pas contrariés. J'en avais un attaqué de la poitrine : c'était un de mes nègres *raisonnables*, ancien sur l'habitation, et fort bon sujet. Le chirurgien avait ordonné le lait : le nègre fut sensiblement mieux au bout de quelques semaines. Je lui recommandais bien de s'abstenir de toute autre nourriture que celle qu'il recevait de la grand'case. Il protestait, d'un air résolu, qu'il serait sage. Un jour je le vois venir pour prendre son lait comme à l'ordinaire. Il tenait dans ses mains une espèce d'écuelle : (un coüi) j'y regarde, et j'y vois un gros calalou, (ragoût fait de toutes sortes de bonnes herbes) tout farci de ce piment diable dont j'ai parlé. Je jetai écuelle et calalou, et fis sur-le-champ en-

fermer le nègre à l'hôpital, où sa santé se rétablit en peu de temps.

Un chirurgien dirige l'hôpital. Les grandes habitations en avaient un à demeure, auquel on donnait la table et de forts appointemens. Il était aux ordres de l'habitant à toutes les heures du jour et de la nuit. Il avait néanmoins le temps et la liberté de voir des malades au dehors, et même de soigner les hôpitaux des habitations voisines.

§. VI.

Des Négresses enceintes et des Enfans.

Dans les premiers mois de la grossesse, les négresses font leur travail ordinaire avec l'atelier. Elles n'ont rien à craindre pour elles ni pour leurs enfans de cet exercice. Jamais il n'y a d'effort à faire pour les femmes dans aucune espèce de culture. Quand la grossesse est avancée, les négresses ne vont plus à la place qu'une heure ou deux après l'atelier, à moins qu'elles ne demandent elles-mêmes à suivre la troupe.

Les accouchées gardent le lit pendant neuf jours consécutifs, toutes portes et fenêtres fermées, ou peu s'en faut. Cet usage, dans un pays très-chaud, paraîtra étrange; mais l'on cessera de s'étonner, quand on saura qu'il est d'observation constante, dans les colonies, qu'un négrillon nouveau-né courrait risque de périr du mal de mâchoire, [1] s'il avait le mal-

[1] Je n'ignore pas que quelques habitans, esprits forts, ne voulaient point croire au mal de mâchoire, et n'en parlaient que comme d'un préjugé de vieilles femmes. Si vous demandiez à ces messieurs sur quel fondement ils établissaient leur incrédulité, ils ne faisaient que vous rabâcher des lieux communs qui, en manifestant leur profonde ignorance, prouvaient évidemment qu'ils ne croyaient pas, parce qu'ils ne comprenaient pas. Je ne me flatte pas d'expliquer sûrement la cause du mal de mâchoire; mais mon explication approche peut-être de la vérité. Je crois que le mal de mâchoire, dans un nouveau-né, est un véritable *tetanos* : or, qu'est-ce qui cause le tetanos dans les adultes, hommes ou animaux, comme les chevaux, les mulets, etc.? C'est la suppression subite d'une abondante transpiration. Je ne parle au surplus que pour les pays de la zone torride; ce n'est que là où j'ai fait quelques observations. Malheur au grand nègre, dans nos îles, qui était brusquement surpris par le froid dans le moment d'une grande sueur; il était infailliblement frappé du tetanos dans moins de deux heures, s'il

heur d'être frappé du moindre coup-d'air. On a donné à cet accident le nom de *mal de mâchoire*, parce qu'en effet l'enfant qui en est attaqué éprouve un resserrement total dans les mâchoires, qui l'empêche d'ouvrir la bouche pour prendre le teton.

Quand les négresses accouchées sont parfaitement rétablies, elles retournent à la place, emportant leur nourrisson sur le dos. Quelques-unes travaillent avec cette charge: les autres les arrangent à l'ombre, sur une natte garnie de duvets naturels que fournissent plusieurs arbres des Antilles. Au cri d'un enfant, la mère laisse la culture, et va lui donner à teter.

---

n'était pas secouru à temps. Il en est de même d'un cheval; il est perdu si, en sortant d'un violent travail, il se baigne dans une eau trop froide.

Le négrillon nouveau-né est, dès le moment de sa naissance, dans un bain de sueur; l'atmosphère qui l'entoure est brûlante; les langes qui le couvrent sont imprégnés de la chaleur de l'air; il est encore dans le sein de sa mère en quelque sorte. Quel effet ne doit pas produire sur ses tendres organes un souffle d'air, insensible pour nous, mais mortel pour lui?

Ces distractions se répètent souvent, et il se trouve qu'au bout de la journée une nourrice n'a pas fait beaucoup de travail. Le temps vient enfin où il n'y a plus de prétexte pour ne rien faire : c'est lorsque l'enfant commence à manger. Alors il est livré à la gardienne des enfans. Tous les matins celle-ci parcourt les cases des mères, et prend les petits négrillons lorsqu'ils ont teté. En voilà jusqu'à midi, temps où les mères, revenant de la place pour dîner, vont les prendre chez la gardienne. Cette réunion ne dure que deux heures. A deux heures il faut retourner à la place ; la gardienne recommence ses soins jusqu'au soir, que les enfans sont rendus aux mères, pour passer la nuit avec elles.

Les négrillons sont fréquemment lavés, plutôt trois fois qu'une dans un jour. Cet usage leur donne une grande habitude de l'eau : à la moindre pluie, vous les voyez se rouler dans les rigoles avec grand bruit. Ils reçoivent le grain avec autant de démonstrations de joie que de petits canards.

Ils n'en sortent que quand ils sont tout grelottans de froid. Dans les temps secs, ce sont d'autres passe-temps : ils s'ébattent dans les savanes pêle-mêle avec les moutons, les coqs d'Inde et les vaches.

Ainsi se passent les dix premières années de leur vie. A onze ou douze ans, ils commencent à rendre quelques petits services : on les met à la garde de la volaille, des cochons, des moutons. Quelques-uns suivent les pères et mères à la place où ils s'occupent d'un travail proportionné à leurs forces : peu à peu ils deviennent capables des grands travaux.

§. VII.

Des Travaux des Nègres. — De leurs Fêtes.

Depuis que le roucou et le tabac avaient été abandonnés à Saint-Domingue, on n'y comptait plus que quatre grandes cultures ; sucre, café, indigo, coton. Des habitans de la partie du sud faisaient encore un peu de cacao d'une qualité infé-

rieure. Cette dernière culture s'était mieux soutenue à la Martinique, où le cacao est meilleur. Le tabac n'était soigné, dans quelques montagnes, que par les nègres, et pour leur usage seulement.

Le travail des colonies n'a rien de rude, mais le climat est terrible; et c'est avec raison qu'on lui appliquait le mot, *terra devorans habitatores suos.* Non seulement il dévore les hommes qui lui sont étrangers, mais encore les animaux, les graines, les plants, les arbres. J'aurai occasion de parler dans la suite des effets meurtriers de la chaleur dans les colonies de la zone torride, lorsque je réfuterai l'opinion de certains écrivains qui ont avancé qu'il serait possible de faire exécuter les travaux de nos îles d'Amérique par des hommes d'Europe.

Les nègres, en entrant dans nos colonies, y respirent un air qu'on peut appeler tempéré, en comparaison de celui de leur pays: ils s'y chauffent volontiers. L'atmosphère est à peu près la même qu'en Guinée, chargée des mêmes prin-

cipes salins, sulfureux, bitumineux, produits par les exhalaisons de la mer; mais ces principes sont moins exaltés dans nos îles, moins imprégnés de miasmes putrides qui s'élèvent des terres fangeuses et incultes des côtes d'Afrique. Leur nourriture, qui était en quelque sorte éventuelle et mal-saine en Guinée, est assurée, abondante et salubre dans les habitations. La différence des deux séjours est entièrement à l'avantage des nouveaux importés, et cet avantage se faisait bientôt remarquer. Les nègres, que nous recevions souvent en fort mauvais état, boursouflés et livides, n'avaient besoin que d'un mois de séjour dans les colonies pour recouvrer leur première santé. [1]

[1] Parmi les notes sur les nègres que m'avait fournies le capitaine Bauman, je tombe en ce moment où je vais publier mon travail, sur un article qui trouve ici sa place. Il est en abrégé, et conçu ainsi : *Nègres conduits dans les comptoirs, chargés de fers, garrottés étroitement, meurtris de coups, pouvant à peine marcher.* C'est dans ce déplorable état que les capitaines négriers étaient obligés d'acheter une grande partie des nègres de leurs

C'est par les bras de cette espèce d'hommes, que la nature prend soin, en quelque sorte, de préparer exprès pour nos îles, que se faisaient tous les travaux des colonies. Ces travaux ne sont pas plus durs dans une culture que dans une autre. Le nègre n'a pas plus de peine dans une sucrerie, [1] que dans une cafeyerie, ou dans une indigotterie. Qu'on se figure la culture d'un grand jardin d'Europe, et l'on aura une idée exacte des travaux de

---

cargaisons. On sent bien que, malgré tous les soins qu'ils pouvaient en prendre à bord, il leur était impossible, dans le cours de quelques mois, de rétablir parfaitement des hommes exténués de jeûne, épuisés de fatigue et brisés de coups. Ils se ressentaient donc encore beaucoup, en entrant dans les colonies, des mauvais traitemens qu'ils avaient reçus dans leur pays. Et de qui les avaient-ils reçus ces traitemens barbares? De leurs pères, de leurs amis, de leurs frères, qui les amenaient du fond des terres jusqu'à deux cents lieues dans les comptoirs pour les vendre.

[1] Le gros sirop dans les sucreries est d'une ressource inestimable pour les nègres. Il leur sert d'un excellent assaisonnement dans tous les mets; il est nourrissant, il est bienfaisant. Il est également bon pour les animaux, chevaux et mulets, qui le recherchent avec avidité. La seule vapeur du sucre engraisse en peu de temps les nègres employés à sa fabrication.

nos colonies. Aussi appelle-t-on très-justement du nom de jardin, ou grande place, les vastes plaines plantées en cannes, et les croupes des montagnes chargées de cafeyers, et les champs couverts de la bruyère à indigo. La façon de les travailler est la même à peu de chose près, que celle usitée pour les jardins à légumes. Fouiller des trous pour les cannes à sucre et pour les cafeyers, semer l'indigo et le cotonnier, fumer, sarcler, arroser, par immersion ou par irrigation; telles sont les occupations ordinaires des nègres. La récolte se fait ensuite sans plus d'efforts.

Les travaux de la place ou grand jardin s'exécutent de la manière suivante : Au point du jour le commandeur sonne la cloche. C'est l'appel, les nègres sortent. Rendus sur le lieu du travail, ils se rangent de front, et la journée commence. Le commandeur est à la tête des travailleurs. Qu'est-ce qu'un commandeur? C'est le chef de l'atelier, c'est l'ame d'une habitation. C'est lui qui reçoit tous les or-

dres et les fait exécuter ; c'est lui qui surveille les nègres, tant dans les cases qu'à la place ; c'est de lui que dépend la bonne conduite de l'atelier. Il voit tout, il sait tout ce qui se passe parmi les nègres en bien et en mal. Heureux l'habitant qui possède un bon commandeur !

Les nègres déjeûnent à la place. A huit heures un coup de fouet donné en l'air par le commandeur avertit qu'il est temps de déjeûner. Des négresses détachées du travail ont fait cuire les vivres. On s'arrange sur l'herbe et après une forte demi-heure on se remet à l'ouvrage.

A midi la cloche se fait entendre à la grand'case. Le commandeur donne aussitôt le signal de la retraite, et l'atelier va dîner et se reposer pendant deux heures. On retourne ensuite à la place jusqu'au soir. Même marche dans les ateliers des colonies, que dans les ateliers d'Europe bien ordonnés.

Dans nos îles d'Amérique il y a régulièrement des saisons d'orage pendant lesquelles les nègres sont exposés à des

grains, (pluie subite, mais abondante, qui passe promptement) qu'il est aussi difficile de prévoir que d'éviter. Il est ordonné au commandeur de faire, dans ces cas-là, rentrer au plus vîte les nègres dans leurs cases. On donne un petit verre de tafia aux nègres mouillés, et on les oblige à changer de vêtemens.

En sortant le soir de la place, les nègres ont assez de temps pour aller faire un tour dans leurs jardins, et y cueillir les vivres et les légumes dont ils ont besoin. De retour dans leurs cases, leur premier soin est de visiter leurs petites propriétés, cochons et volailles. Ils pensent à eux ensuite.

Fêtes des Nègres.

Souvent après le souper ils s'assemblent devant la case du commandeur, ou ailleurs, et là ils chantent et dansent pendant une heure plus ou moins, suivant qu'ils sont disposés à rire. Le samedi il y a toujours grand bal, c'est le commencement du dimanche; ce jour-là le souper

est bientôt fait. Le grand ménétrier de l'atelier, ou l'un de ses suppléans donne le signal de la fête au son du tambour. Le tambour est fait d'un petit baril qu'on a trouvé au bord de la mer, ou d'un tronc d'arbre creusé, sur lequel on adapte une peau de mouton bien tendue. Le *tambourinier* assis sur un banc, ou par terre, tient le tambour entre ses jambes. Ses baguettes sont ses deux mains. Il frappe à tour de bras sur la peau de mouton. A cet appel vous voyez accourir nègres et négresses, jeunes et vieux, tous criant, chantant, gambadant. Les négresses n'ont pas oublié la demi-toilette. Le bal s'ouvre : les belles voix se mêlent à l'harmonie du tambour ; on danse à droite, on danse à gauche, et tout est en joie. Le succès de ces divertissemens grossiers, mais gais, dépend entièrement du chef de musique, c'est-à-dire, du *tambourinier* ; c'est ordinairement un Congo, nation qui aime à rire. Quand il est las de battre son tambour, il fait quelques contes aux danseurs, ou bien il entonne une

chanson qui est répétée en chœur. Chansons et contes roulent communément sur l'amour; ou c'est une complainte, ou c'est un hymne, ou une satire. Tristes faiseurs d'esprit ! voilà ces nègres que vous ne connaissez pas et dont vous parlez. Ils sont (hélas ! ils étaient) plus heureux que vous; car ils étaient contens. J'assistais régulièrement à la danse du samedi, ou du dimanche : toute ma maison y assistait, et nous n'y prenions pas, je vous jure, moins de part que les nègres. L'aspect du maître qu'ils aimaient redoublait leur bruyante joie. Un mot par lui jeté à propos, une plaisanterie à leur portée, étaient accompagnés de longs éclats d'un gros rire, et d'acclamations à la ronde.

Puisque j'en suis sur les divertissemens des nègres dans nos habitations, je n'ai garde d'omettre la grande fête du jour de l'an. J'aime à me retracer ces images de félicité dont la réalité a fait pendant quelques années le charme de ma vie.

Le jour de l'an est le temps des sa-

turnales pour les nègres. Pendant toute l'année ils parlent du jour de l'an passé, ou du jour de l'an prochain. C'est en ce grand jour qu'ils reçoivent un vêtement neuf, boivent le tafia du maître à quatre repas, mangent un bœuf et dansent jour et nuit. On s'y prépare de loin; les instrumens de musique sont réparés, le tambour est remis à neuf, tout est prêt. L'orateur de l'atelier, c'est toujours le commandeur qui remplit cette fonction délicate, est le seul embarrassé au milieu de la joie commune; il s'agit de composer un compliment pour le maître, la maîtresse et tous les notables de la grand'case. La veille de ce beau jour, après midi, il est question de tuer le bœuf. La victime est livrée au grand sacrificateur. Le morceau d'honneur est porté en cérémonie à la grand'case, sur une belle feuille de bananier. Le maître est obligé, par toutes les lois de la générosité, d'offrir le petit verre de liqueur aux porteurs de l'offrande. On revient ensuite au lieu du sacrifice, et l'on achève les

préparatifs pour le festin du lendemain.

Il arrive enfin ce lendemain, il est arrivé. Les nègres endimanchés ont devancé l'aurore; ils sont rendus à la grand'case; le tambour s'est fait entendre, plus de sommeil sur l'habitation. C'est au maître à se lever s'il veut faire cesser le tintamarre. Il paraît; le tambour se tait, le silence règne; c'est le moment de l'orateur. Il s'avance au milieu de la troupe avec la gravité de l'embarras, il se recueille, il commence, il parle, il a parlé. La substance du discours est ceci : Des vœux de toute espèce pour la longue vie du patron, jusqu'à ce que ses cheveux soient devenus aussi blancs que le pitre, (espèce de chanvre très-blanc) ou qu'on soit obligé de le porter au soleil pour le réchauffer : des vœux pour qu'il devienne riche jusqu'à faire fouiller un trou en terre afin d'y serrer ses gourdes : des protestations de zèle et de fidélité au nom l'atelier. Quand le commandeur a terminé sa phrase, les plus apparens s'empressent de se montrer et de dire leur mot; il faut

comme des furieux dignes d'exécration. On les confondait avec les Espagnols, et on les jugeait avec la même passion. Dans ces mêmes temps se forma cette association d'hommes prodigieux par leur bravoure et par leurs crimes, connus sous le nom de *Flibustiers* ou *Frères de la côte*. Les merveilles de leur courage et de leur scélératesse contribuèrent encore à enraciner et aggraver la primitive opinion. Dans ces temps encore furent jetés par des aventuriers les premiers fondemens de nos colonies; et quels hommes furent ces premiers fondateurs! l'écume de ces mêmes Flibustiers qui avaient tout récemment épouvanté la terre. Ils avaient changé de nom, ou plutôt, ils avaient repris leur ancien nom de *Boucanniers*.

Un nouveau genre de vie amène nécessairement des mœurs nouvelles. Les mœurs des Flibustiers avaient changé; une vie sédentaire, et toute employée à la culture des terres, ne formait plus ces hommes féroces nourris dans les hasards

de la mer et des combats. Mais le préjugé, qui croît en un jour et ne meurt qu'après des siècles, continua à ne voir que des Flibustiers et des brigands dans des agriculteurs, encore farouches, sans doute, mais paisibles. On ne les voyait pas de deux mille lieues, qui en valaient quatre mille alors, comment aurait-on pu les juger équitablement ?

Enfin, nos colonies naissantes furent peuplées par des essaims de mauvais sujets dont le gouvernement trouva à propos de purger la France, qui en était infestée après des temps d'orage dont on ne faisait que de sortir. Toutes ces circonstances réunies jetèrent sur les premiers colons des îles la défaveur et la haine. Soyons de bonne foi ; cette défaveur, si injuste dans ses progrès par la confusion que l'on faisait des Flibustiers, gens abominables, avec des colons grossiers, mais tranquilles, ne fut pas néanmoins dépourvue de tout fondement dans la première époque de nos établissemens. Il est très-vraisemblable que les premiers hom-

mes qui abattirent du bois dans l'île de la Tortue, [1] ou de Saint-Domingue, ayant été pris dans les boues de la France, ou formés à l'école des Flibustiers, portèrent des mœurs sauvages dans nos colonies. Mais cette férocité ne tarda pas à s'éteindre dans le sang même de ces hommes sans frein qui se détruisirent entre eux, ou furent détruits par la débauche et la misère pendant quelques années d'anarchie. Ceux qui échappèrent à la mort furent bientôt ramenés à la douceur par les nouveaux venus d'Europe, que le desir de faire fortune conduisait aux îles, desir que l'esprit de paix précède, ou suit nécessairement.

Dans les temps dont je parle, on n'avait pas encore pensé à employer les nègres à la culture. Ce ne fut que bien des années

[1] Petite île qui touche à Saint-Domingue devant la ville du Port de Paix. Il n'y a que deux lieues de canal entre les deux terres. C'est de ce repaire que les premiers Français couraient sus aux Espagnols habitués à Saint-Domingue; ce fut de là qu'ils se répandirent dans la grande île, et en conquirent une partie à la France.

après, et lorsque la cour de France (en 1674 ou 1675) eut été avertie par les premiers gouverneurs de la Tortue, du grand avantage qu'on pouvait tirer des excellentes terres d'entre les tropiques, qu'on s'occupa de la traite des noirs.

Les premiers esclaves venus d'Afrique ne dûrent pas jouir d'un sort bien doux. Leurs maîtres, réduits à vivre de la chasse, de la pêche et de quelques légumes, étaient eux-mêmes trop misérables pour les rendre heureux. Il est à croire aussi, qu'indépendamment de cette misère commune aux premiers maîtres et aux premiers esclaves, ceux-ci avaient encore à supporter la misère des traitemens durs sous l'empire de ces hommes grossiers, qu'aucune éducation n'avait adoucis. Ce temps d'oppression pour les nègres ne fut pas de longue durée. Le commerce de France, qui observait d'un œil attentif les progrès de la culture à Saint-Domingue, sentit que le moment était venu d'y porter des secours et des encouragemens. Il fit aux colons des avances, dont il prévit

qu'il serait remboursé avec usure. Dès-lors les ouvriers de tout genre arrivèrent en foule.

C'est ici la seconde époque de notre colonie de Saint-Domingue. Les colons, les ouvriers, les commerçans, se communiquaient l'émulation. Les progrès furent rapides : la terre rendait au-delà de toutes les espérances. Les grandes habitations en sucrerie furent ébauchées : déjà l'on parlait de celles de Galifet dans la partie du nord ; déjà les premières maisons du Cap étaient bâties, et annonçaient la rivale des plus opulentes villes du monde. [1]

N'hésitons pas à le dire, ces accroissemens subits, opérés dans un espace de moins de vingt ans, furent dus au travail des nègres, animés et dirigés par l'industrie française. Qu'eût pu faire un colon seul, au milieu des bois ? Qu'eût pu faire un charpentier ou un maçon avec ses deux bras ? Il leur fallait des aides, et ils

[1] *Voyez* la Remarque II sur ce §. VIII, chap. V.

en trouvaient dans les nègres : les nègres étaient leur richesse. Or, je le demande, est-il permis de penser que des hommes dont l'existence dépendait de leurs nègres, dont les espérances étaient dans la possession de leurs nègres, fussent portés à les excéder de travail ou de mauvais traitemens ? Quand on pourrait supposer les premiers colons dépourvus de tous sentimens d'humanité, il suffirait qu'on ne pût leur refuser celui de l'intérêt, pour qu'il n'y eût pas lieu de douter de leur modération. L'intérêt est un maître impérieux qui ne souffre pas la contradiction des autres passions. Il tient lieu de la bonté dans les cœurs féroces. Par lui le chien trouve grace devant le chasseur irrité auquel il a fait manquer sa proie. Par lui l'avide laboureur borne à cinquante sillons la tâche d'un jour de son bœuf, qu'il veut ménager pour le travail du lendemain. Tels sont les hommes par toute la terre : s'ils ne sont pas modérés de leur naturel, ils le deviennent par intérêt.

Ainsi, dès la seconde époque de nos colonies, les nègres furent heureux avec les habitans, dont ils étaient autant les compagnons que les esclaves. Ainsi tombe, au plus faible examen de la raison, les vagues déclamations des négrophiles contre la prétendue cruauté des colons des îles. Mais combien elles paraîtront plus déraisonnables, en les comparant à la troisième époque de nos établissemens coloniaux!

J'appelle troisième époque de nos colonies ces beaux temps, qui remontent à quarante-cinq ans avant la révolution. La France, qui était venue la dernière au partage des riches terres du nouveau monde, donna alors un spectacle à l'Europe, qui causa autant d'étonnement que de jalousie aux nations commerçantes. On la vit tout-à-coup expédier annuellement de ses ports trois cents navires marchands chargés des productions superflues de son industrie ou de son sol, pour la seule partie française de Saint-Domingue. En retour, elle recevait de

la colonie les sucres, les cafés, les cotons, les indigos, le roucou, le carret; denrées qui la mirent en équilibre, dans la balance du commerce, avec les possesseurs des mines du Pérou et des épiceries de l'Orient. Ces succès, qui tenaient du merveilleux, n'attirèrent plus seulement dans nos îles, comme ci-devant, des hommes grossiers et sans aveu : les personnes du plus haut rang, et du premier mérite dans tous les états, y accoururent de toutes les parties de la France; princes, seigneurs, magistrats, avocats, médecins, chirurgiens, artistes. Nos colonies, et sur-tout Saint-Domingue, furent dès-lors aussi recommandables par leur politesse, par la douceur des mœurs des habitans, par leur admirable police, par leurs sages lois, que par les riches productions de leur sol. Dès-lors la ville du Cap-Français s'enorgueillissait du surnom de *petit Paris*. [1]

Cet état florissant de la plus belle co-

[1] *Voyez* Remarque III sur ce §. VIII du chap. V.

lonie qui fût au monde, ne paraissait pas susceptible d'augmentation. Toutes les terres les plus à la portée de la mer étaient concédées. [1] On n'avait pas été

[1] On ne sait un peu que dans les ports de mer ce que c'est que les habitans des colonies. Le reste de la France, et particulièrement les Parisiens, n'en ont aucune idée juste. On se les figure comme des sauvages, qui ne ressemblent guère à des hommes que par les pieds et les mains. J'ai fait personnellement l'épreuve de cette fausse opinion. J'étais à Paris dans l'hiver de 1777; j'y fréquentais une maison du bon ton, où j'avais été présenté par une dame sortant aussi de Saint-Domingue; un brillant académicien, l'abbé de Voisenon, fut informé qu'un homme venant d'Amérique était admis chez madame de B.... Dès le lendemain M. l'abbé ne manqua pas de se rendre au cercle; je fus prévenu que j'allais être examiné comme un animal rare. Il me manquait un habit de peau d'ours pour jouer complétement mon rôle: l'abbé n'avait des yeux que pour moi; il m'observait furtivement; il me mesurait du haut en bas, et moi de me taire. L'académicien s'impatientait, faisait des signes à madame de B.... pour qu'elle me provoquât à parler. Enfin il fallut parler; j'avais eu le temps de préparer mon sujet. Je pris mon texte de l'impertinente opinion où les gens, qui se croyaient habiles, étaient sur le compte des Français, habitans des îles de l'Amérique. Ce fut mon tour d'observer M. l'abbé; il s'était d'abord courbé vers moi jusqu'à abandonner son siége pour ne pas perdre un mot de ce que j'allais dire. A mes premières paroles, je le vis qui reprenait doucement sa place, et cherchait

tenté de pousser les découvertes plus avant dans les terres qui présentaient des difficultés. A quoi bon aller au loin chercher, avec beaucoup de fatigue et de dépense, ce qu'on avait sous sa main, sans peine et à peu de frais ?

Mais quand la population se fut insensiblement augmentée, soit dans les îles mêmes, par le grand nombre de mariages qui s'y contractaient, soit par les émigrations fréquentes des Français, qui traversaient les mers dans l'espoir d'une fortune rapide ; quand les hommes de tous les états, fixés jusque là dans les villes, et qui n'avaient pas encore songé à s'attacher à la terre, eurent tourné leurs vues du côté de la culture, comme le moyen le plus sûr d'une prospérité solide, il fallut bien s'occuper du soin de découvrir de nouveaux terrains pour satisfaire à l'empressement de l'industrie. Les montagnes, qu'on avait d'abord dé-

son aplomb. Autant que j'en pus juger, il ne fut pas content d'avoir frappé à la porte.

daignées, dans la facilité d'un choix plus avantageux, furent ouvertes par des hommes qu'aucun travail ne rebute. Des ouvriers la hache à la main, et suivis de quelques nègres, s'enfoncèrent dans des forêts qu'on avait crues impraticables. La terre fut reconnue et sondée par-tout, jusqu'à dix lieues d'éloignement du bord de la mer. On trouva ce qu'on cherchait, et plus qu'on n'espérait : des platons immenses et des vallées sans fin furent reconnus et balisés, dans les hauteurs de ces mêmes montagnes, dont le sauvage aspect avait repoussé les premiers colons. Les gens en place, qui avaient provoqué ces découvertes, firent part à la colonie du succès des recherches, avec invitation à ceux qui voudraient de la terre de se présenter. J'ai vu les commencemens de Jérémie ; j'ai vu abattre le premier arbre dans le beau quartier de Plymouth, des hauteurs de l'Arcahage, de Saint-Marc, des Gonaïves, des Matheux. Même découverte dans la province du nord, depuis les confins du Borgne, jusques

au-delà du Pilate et de la rivière la Porte.

Le même esprit d'émulation avait gagné les plaines. S'il ne s'y trouvait plus des terres nouvelles à concéder, on y remarquait encore des landes ou des marécages qui déparaient le magnifique tableau des campagnes. Les anciens concessionnaires, entraînés par le tourbillon d'activité qui agitait la colonie, firent des essais sur des terrains qu'ils regardaient depuis long-temps comme intraitables. Les marais furent desséchés, les ravines comblées. La canne à sucre, ou l'herbe à indigo ou le cotonnier, couvrit, au bout de très-peu d'années, des lieux sauvages et mal-sains, où les plantes noyées avaient peine à croître. Cette grande prospérité fut augmentée en 1751, par la création du Port-au-Prince, par la translation du conseil supérieur de justice, par le séjour du gouverneur, de l'intendant, et de tout le corps de l'administration dans la nouvelle ville. Le Port-au-Prince s'éleva en peu de temps jusqu'à rivaliser avec l'ancienne ville du Cap.

A cette dernière époque, qu'on peut appeler la quatrième et la plus brillante de la colonie, les villes du Cap, du Port-au-Prince, de Saint-Marc, de Léogane, des Cayes, du Fort-Dauphin, etc., furent étonnées de voir, en une seule année, entrer dans leurs ports plus de *six cent cinquante navires* richement chargés, venant des villes maritimes de la métropole, qui recevait en retour pour plus de *deux cent cinquante millions tournois* [1] en denrées coloniales.

L'émulation parmi les habitans, qui avait porté les cultures de la colonie à ce point de splendeur, s'était étendue à la manutention des nègres. L'amélioration pour eux avait suivi l'amélioration des terres. Plus les colons s'enrichissaient, plus ils voulaient s'enrichir, plus ils s'attachaient à leurs nègres, instrumens de

[1] C'est l'évaluation qui a été faite par sept négocians du Port-au-Prince. Ils travaillèrent séparément sur les meilleurs renseignemens qu'ils avaient pu se procurer. L'un d'eux est en ce moment à Baltimore, et m'atteste le fait.

leurs prospérités. Les hommes éclairés, qui s'étaient répandus d'un bout de l'île à l'autre, avaient achevé de purifier les mœurs des anciens colons de ce qu'elles avaient encore d'âpre et de rustique. Les uns, placés au milieu des habitans, et, devenus habitans eux-mêmes, donnaient l'exemple de la douceur, qu'on aurait eu honte de ne pas suivre. Les autres, employés dans les villes, étaient comme autant de surveillans respectés, dont on recherchait l'approbation par une sage conduite. Les habitans se faisant un point d'honneur d'être reçus dans les maisons de ces hommes vénérables, la plupart élevés en dignité, se seraient bien gardés de s'exposer à en être bannis par une réputation équivoque de justice envers leurs nègres. Ajoutons la surveillance des procureurs généraux des deux conseils, qui auraient été bientôt avertis des abus par les dénonciations de leurs substituts, placés sur tous les points de la colonie. [1]

[1] *Voyez* Remarque IV sur ce §. VIII.

Me trompé-je? La vérité qui a dirigé ma plume dans tout ce que j'ai exposé jusqu'ici des nègres, règne avec un tel empire au fond de ma conscience, qu'il me paraîtrait étrange que je n'eusse rien communiqué aux lecteurs de l'intime conviction qui m'inspire. Je vais donc parler sans déguisement des châtimens qu'on était dans l'usage d'infliger aux nègres esclaves des îles, parce que je pense qu'on écoutera mes récits sans prévention. Oui, nos nègres étaient châtiés, et quelquefois rudement; mais songez que les meilleurs pères châtient leurs enfans, en proportionnant le châtiment à la faute. Songez que les nègres sont de grands enfans qu'on ne peut régir qu'avec la verge ou des joujoux.

Des Châtimens.

C'est par la main du commandeur que s'exécutaient tous les châtimens sur les habitations; mais ce ministre passif des ordres du maître, n'avait aucune juridiction personnelle, ou elle était tellement

bornée, qu'il n'en pouvait jamais résulter d'inconvénient. Voici en quoi elle consistait : L'économe blanc, qui dirigeait les travaux de la place, ne pouvait pas être continuellement à la suite des nègres; il ne s'en éloignait pourtant que le moins qu'il était possible, mais encore fallait-il qu'il s'en éloignât quelquefois. C'est pendant ces absences momentanées que le commandeur, étant en chef auprès des nègres, avait la permission de punir ceux qui tombaient en faute, de *cinq* coups de fouet, et pas au-delà. Ces coups de fouet faisaient beaucoup de bruit et peu de mal. Ils se perdaient en l'air, ou dans les cannes et les caféyers qui couvraient les travailleurs. J'ai été plus d'une fois la dupe du tapage que le commandeur faisait à la place, surtout dans les premiers temps de mon séjour à la Montagne. J'entendais souvent sa voix rauque et menaçante; j'entendais l'aigre sifflement de son grand fouet. Je croyais qu'on hachait mes nègres; j'accourais hors d'haleine, et je trou-

vais tout tranquille ; j'eus la mal-adresse la première fois de témoigner de la surprise et de gronder le commandeur. Il parut déconcerté, et je jugeai, à l'air étonné des nègres, que j'avais fait une sottise.

S'il arrivait qu'un nègre commît une faute grave, que le commandeur ne jugeât pas assez punie de cinq coups de fouet, il en faisait son rapport, et le maître en ordonnait suivant sa justice.

Les étroites limites dans lesquelles l'autorité du commandeur était resserrée, sont un grand argument en faveur de la modération des colons français. Aucun autre peuple propriétaire en Amérique, s'il en faut croire le récit des personnes qui ont visité les colonies étrangères, ne s'est avisé de cette sage discipline pour ses ateliers. Leurs commandeurs sont de petits tyrans qui vexent impunément les nègres, suivant l'humeur du moment. Les colons français ont prévu le danger de l'abandon du pouvoir dans les mains d'un être aussi variable, aussi enfant

qu'un nègre. Le commandeur aura eu une légère altercation avec un autre nègre, pour un crabe, pour une poule; en voilà assez pour qu'il prenne de l'animosité contre ce nègre. Que deviendra celui-ci à la place, si le commandeur a la liberté de le maltraiter à son gré? Soumettra-t-on le fait à une enquête? remède aussi fâcheux que le mal. L'autorité du commandeur serait méprisée, et il ne saurait plus ce qu'il aurait à faire. Le danger est plus grand par rapport à une négresse : elle aura rejeté les avances du commandeur ; l'amour se changera en amour-propre blessé; un commandeur méprisé ! malheur à la négresse ! La méthode des Français était très-bien entendue; elle prévenait l'abus et l'impunité. Les hommes qui ont imaginé de pareils moyens, pour ménager les châtimens de leurs nègres en leur absence, ne doivent pas être facilement soupçonnés de prendre plaisir à les faire châtier à l'excès sous leurs yeux.

Les nègres font des fautes de plusieurs

espèces; il y a donc diverses punitions proportionnées. Marronnage, vol, ivrognerie, rixes dégénérées en batailles, négligences caractérisées à la garde des animaux, à la garde de grands jardins à vivres, à la garde et culture du jardin particulier de chaque nègre, absence de jour ou de nuit sans permission. Tel est le sommaire des fautes que les nègres commettaient et qu'on punissait. Ces fautes se subdivisent et se modifient de plusieurs manières, qu'il serait aussi difficile qu'ennuyeux de suivre en détail.

Marronnage. [1]

Nous appelons *marronnage*, dans les îles, la fuite d'un nègre hors de son habitation, avec l'intention de n'y pas rentrer. On appelait marronnage, mais improprement, ces absences d'un ou deux jours qu'un nègre faisait, plutôt par paresse et par libertinage, que dans l'esprit

[1] *Voyez* la Remarque V sur ce §. VIII du cinquième chapitre; elle concerne le marronnage: je la crois digne d'être lue.

de la désertion. Cette seconde espèce n'est d'aucune conséquence, et les habitans y faisaient peu d'attention. Si le nègre se rendait de lui-même, on lui faisait communément grace pour la première fois. Lorsqu'on jugeait qu'une impunité absolue pourrait avoir des suites, la punition consistait en quinze ou vingt coups de fouet, ou en vingt-quatre heures de détention à la barre, hors de toute communication avec l'atelier. Il n'y a pas la moindre douleur corporelle dans ce dernier châtiment, et les nègres le redoutaient plus que les coups de fouet. Si le nègre qui s'était absenté se sentait trop coupable pour espérer sa grace, en revenant de lui-même, il allait implorer l'assistance d'un habitant voisin, pour être conduit sous sa sauve-garde. C'était encore ici une invention de l'humanité française ; il était d'un usage universel, parmi les habitans de nos colonies, de se rendre réciproquement le service de recevoir avec bonté les nègres de leurs voisins, qui venaient demander leur pro-

tection. L'habitant auquel le nègre en faute s'adressait, quittait tout sur son habitation, pour venir en personne, de près ou de loin, réconcilier l'esclave avec son maître. Il était bien rare que la médiation du voisin n'eût pas son plein effet. Que si pourtant le délit était de nature à ne pas être entièrement pardonné, le maître s'en expliquait amicalement avec le médiateur; mais alors la peine était toujours modérée de moitié, en considération de l'intercesseur. Voilà ces colons que les philosophes peignent de toutes les couleurs odieuses devant des lecteurs peu instruits. Les colons français ! ils mettent plus de soins à ménager leurs esclaves, que les négrophiles ne mettent d'esprit à les calomnier.

Je reviens au marronnage proprement dit, par lequel le nègre s'enfuit avec l'intention de se soustraire pour toujours à la propriété de son maître. On ne finirait pas si l'on voulait relever tous les faux principes des partisans de la liberté philosophique sur ce point. Ils

disent qu'un esclave fait bien de s'enfuir ; que c'est un attentat nouveau de la part du maître de le faire arrêter; qu'étant né libre il rentre, par la fuite, dans les droits de la nature. Ils parlent de violation, ils parlent d'imprescriptibilité du droit de la liberté. Quand ils ont tout dit, ils n'ont parlé que des esclaves de Maroc, et leurs conséquences n'en tombent pas moins sur toutes les espèces d'esclaves. Quelques-uns, dans l'excès de leur aveuglement, et croyant ajouter une grande force aux argumens communs, se sont avisés de citer, en preuve de leur thèse, l'exemple des animaux; ils se débattent contre la servitude, vous disent-ils; et bientôt elle les fait périr: donc, etc. Conséquence fausse d'un principe faux. Elle sera toute contraire quand le principe, qui n'est qu'un fait, sera mieux exposé. Les philosophes, en écrivant leurs phrases sur les animaux, ne prenaient pas garde au serin qui chantait au-dessus de leur tête comme pour leur donner un démenti. [1]

Voyez les Remarques, la troisième sur-tout sur le dou-

La police relative au marronnage des nègres était admirable dans nos colonies. il y avait des brigades de maréchaussée établies dans tous les quartiers pour le maintien du bon ordre. Elles arrêtaient les nègres dépourvus d'un billet de leurs maîtres. C'était de plus une convention tacite entre les habitans de se saisir des nègres qui se trouvaient égarés sur leurs terres, ou dans les environs.

La punition du marronnage majeur était plus ou moins forte suivant la gravité du délit. Si c'était un premier marronnage, il était puni de trente, quarante, ou cinquante coups de fouet, eu égard à la qualité du sujet qu'on mettait toujours en grande considération pour adoucir, ou pour aggraver la peine. Si c'était un second, troisième, ou quatrième marronnage, le nègre, outre le fouet, était soumis au collier, à la chaîne, ou au nabot.

Le collier était plutôt une flétrissure

zième chapitre; elle répond à l'argument tiré de l'exemple des animaux.

qu'une peine physique. C'est un cercle de fer plat en forme de collier, d'où sortent, dans la circonférence extérieure, trois pointes de quatre ou cinq pouces de longueur; on le met au cou des nègres, où il est fixé par un cadenas. Ce signe de honte est la terreur des nègres par les suites qu'il entraîne avec lui. C'est le bonnet d'âne qu'on met aux enfans dans les écoles. Il est plus ordinairement la peine des négresses. Tant qu'elles le portent, elles sont excommuniées; adieu les dombauts, (galans) adieu les danses, adieu les chansons. Repoussées, rebutées partout, elles vivent dans la solitude et dans l'ennui. Il s'en trouve d'assez insensibles pour n'être point affectées de cet état de réprobation, et qui attendent sans souci le temps de leur délivrance. Le plus grand nombre en supporte moins facilement l'humiliation. Elles mettent tout en œuvre pour attirer l'attention du maître et mériter leur grace. Leurs soins ne sont pas perdus. Le collier est détaché. Dès cet instant les négresses rentrent dans

tous les droits de la société. Il en est de même pour les nègres ; mais, à leur égard, c'est la peine de la chaîne ou du nabot qui est plus usitée.

La *chaîne* est une sorte d'entrave, ou d'*empêtre*, comme on l'appelle à Saint-Domingue, de la longueur d'environ trois pieds, à chaque bout de laquelle est un anneau en cercle qui se ferme à charnière et cadenas. On saisit le bas de la jambe dans ces anneaux, qui sont garnis de linge pour prévenir les contusions. L'empêtre, formée de plusieurs chaînons, est assez souple pour ne pas empêcher le nègre de marcher ; mais elle ralentit sa marche. Quelquefois on ajoute un poids à l'entrave quand on a affaire à un nègre puissant qu'elle ne retiendrait pas.

Le *nabot* est un gros cercle de fer du poids de six, huit, et juqu'à dix livres ; on le plie à froid sur le bas de la jambe. Ce sont les forgerons qui sont chargés de cette opération ; elle n'est point douloureuse. La peine du nabot est la plus

forte qu'on inflige aux nègres pour le marronnage. Autrefois quelques maîtres, ne pouvant dompter la passion d'un nègre pour cette sorte de libertinage d'esprit, s'adressaient au magistrat pour faire punir le coupable. Si l'information contenait des charges suffisantes, le juge condamnait le marron au pilori, ou à avoir les oreilles coupées. Cet usage était totalement abandonné quand j'arrivai à Saint-Domingue en 1767; ce n'est que dans la conversation que j'en ai eu connaissance. Un ancien habitant, ayant occupé des places éminentes dans la colonie, me racontait qu'allant un jour à l'intendance, il vit un grand concours de peuple dans la place qui y conduit. « Qu'est-ce ? — C'est un nègre marron auquel on va couper les oreilles.» Mon ami, dominé par son goût pour l'observation, perce la foule et parvient jusqu'au nègre. Il était assis sur un petit banc la pipe à la bouche. L'exécuteur lui abat une oreille : le nègre fait une grimace et fume. On lui coupe l'autre oreille, nouvelle grimace, et il

fume toujours sans bouger de place, comme s'il eût attendu qu'on lui coupât encore une oreille. Le vieux colon se retira en réfléchissant amèrement sur cette révoltante indifférence. Nous invitons les négrophiles à donner quelque bonne couleur à ce fait. Cette apathie dans la honte et la douleur ne serait-elle point un sublime effort de la tranquillité stoïque dont on a tant parlé et dont on ne parle plus ?

On n'avait plus recours au juge pour la punition des nègres marrons; le nabot avait été substitué aux peines judiciaires. On peut fuir avec une ou deux oreilles de moins : on ne court pas si bien avec un poids de huit livres à la jambe. Il faut renvoyer aux contes des Mille et une Nuits ces tortures, ces mutilations, ces jambes coupées, dont les brochures de nos grands faiseurs offrent des descriptions si lugubres et si pathétiques. Jamais un nègre, chez les Français, n'a été vu marchant avec une jambe de bois à la suite d'un châtiment. Il n'y a qu'un Hollandais

Vanderdendur qui fasse couper des jambes, dans une historiette de Voltaire. Par nos lois, toute mutilation était défendue, sous peine, contre les maîtres, d'être poursuivis extraordinairement. *Voyez* le Code Noir, art. 42, 43.

Vol. Les habitans en distinguent de deux espèces dans les nègres; vol caractérisé, vol commun. Le vol caractérisé est celui par lequel un nègre enlève le cheval, le mulet, le bœuf d'une habitation: ce vol est rare, et point du tout de la compétence des maîtres. Le coupable est livré à la justice.

Le vol commun est celui par lequel un nègre dérobe des vivres, un cochon, des volailles sur l'habitation de son maître, ou dans une habitation étrangère. Il y a bien des gradations dans ce vol. On le punit, dans sa plus grande énormité, par le fouet et la prison. Pour les vols légers, quand il n'y avait pas habitude, quinze ou vingt coups de fouet en étaient la punition.

Ivrognerie. Si elle était habituelle, ce

qui n'arrivait guère sur les habitations, par le défaut d'occasions, elle était punie du fouet, et de quelques jours de prison au pain et à l'eau, si elle avait eu des suites. Quand ce châtiment ne suffisait pas, et rarement il réussissait, on avait recours, dans les villes et dans les bourgs, à un moyen plus efficace : on mêlait dans la liqueur dont le nègre avait coutume de s'enivrer, une forte dose de coloquinte, ou d'un autre ingrédient encore plus dégoûtant, et l'on forçait l'ivrogne à l'avaler. Cette pratique a souvent été suivie d'un succès durable.

Batailles entre les nègres. Ce délit est entièrement soumis à la juridiction du commandeur. Comme il ne se commet guère que dans le temps où les nègres sont retirés dans leurs cases, le commandeur est toujours là pour rétablir la paix. Quelques coups de son fouet, envoyés à droite et à gauche sur les combattans, ont bientôt terminé la querelle. Il n'en est pas de même des batailles qui se livrent au dehors : les jours de dimanche

sont funestes à cet égard. Les nègres de tout un quartier se rencontrent à la ville ou au bourg : il ne faut qu'une rixe particulière pour engager une bataille générale. Mais le combat, ne fût-il que d'un à un, est toujours dangereux pour les combattans : les nègres se blessent cruellement à coups de bâton ou à coups de tête. Alors, au lieu de châtier, il faut songer à panser : les coups de tête sont plus dangereux que les coups de bâton : ils ne laissent point de traces apparentes, mais ils crèvent l'estomac à un nègre ou à une négresse ; car les femmes s'en mêlent aussi. Qui a vu deux beliers se choquer dans un parc ou aux champs, a vu un combat de nègres à coups de tête, avec cette seule différence que les nègres y mettent plus d'acharnement. Ils s'épient, ils s'éloignent, ils s'approchent, et fondent l'un sur l'autre avec la rapidité de l'éclair. Quand le maître peut avoir connaissance de ces événemens, il commence par faire administrer quelques doses de sirop de calebasse, afin de prévenir les dé-

pôts ; ensuite il fait bien fouetter les batailleurs.

Négligences. La négligence des nègres dans leurs jardins particuliers est une faute très-grave. On gradue la correction des coupables. D'abord, on les punit par des privations : par exemple, si l'habitation est à portée des bords de la mer, les négligens n'obtiennent plus la permission d'aller prendre des crabes : cette pêche deviendrait pour eux un objet de nécessité : ils y passeraient les nuits, afin de se procurer leur subsistance : ils en feraient leurs jardins ; tandis qu'elle ne doit être qu'un objet d'agrément et de surabondance. On prive encore le négligent d'aller au bourg le dimanche ; ce qui l'afflige beaucoup : mais on lui remontre que, n'ayant aucunes productions de son jardin à porter au marché, il n'est pas juste qu'il aille au bourg uniquement pour se divertir, faveur qui n'est due qu'aux nègres laborieux. Le fainéant goûte fort peu la morale ; mais il faut fléchir : il prend tristement le chemin de son jar-

din, et va bêcher, bien ou mal, au lieu de s'aller promener. Si la négligence continue, on en vient au fouet, une fois, deux fois : si le fouet, si les remontrances, si les privations sont sans effet, l'habitant est obligé de faire comme il peut, et de prendre patience. Il y a des nègres incorrigibles sur cet article. J'en avais un de cette trempe, gros, grand, très-vigoureux, faisant à lui seul tout le travail du moulin à vanner : vous l'auriez écorché vif, plutôt que de lui faire cultiver son jardin. Il me volait, il volait ses camarades; et, quand il ne savait plus où donner de la tête pour avoir des vivres, il troquait ses chaudières (marmites) contre des ignames et des bananes. Deux ou trois nègres pareils dans un atelier portent le désordre sur une habitation.

Mêmes punitions, avec les modifications convenables, pour les négligences à la garde des animaux, à la garde des grands jardins à vivres. Toutes les autres fautes légères sont punies par les habitans, dans les nègres, comme elles le

sont dans des enfans par les bons pères de famille : il faut souvent fermer les yeux.

Il me reste à parler d'un masque de fer dont on charge la tête des nègres dans certains cas. On ne peut s'imaginer jusqu'à quel point d'emportement les négrophiles se sont abandonnés contre les colons au sujet de ce masque de fer. Insensés ! il ont pris, dans leur ignorance et dans leur haine, pour une invention de la cruauté des habitans, ce qui est une invention de leur humanité, pour soustraire des nègres à une mort certaine. Les masques de fer, à l'usage des colonies, ont la forme d'un casque, avec sa visière et sa mentonnière. Ils sont faits de plusieurs bandes de tôle, formant au-dessus de la tête un ceintre qui embrasse sa rondeur. Ces bandes sont multipliées en devant, et divisées en filets très-serrés auprès de la bouche, de manière que le nègre qui le porte ne peut rien manger que lorsqu'on ouvre le masque fermé par derrière. Quelle est la fin qu'on se pro-

pose en employant ce ferrement singulier? Le voici : on voit de temps en temps, sur les habitations, des nègres et des négresses, qui, à la suite de certaines maladies, tombent dans des dépravations de goût, qui deviendraient mortelles si elles étaient négligées. Les uns prennent en aversion les alimens ordinaires, et ne se nourrissent plus que de cendres, de terre, ou de charbons mêlés avec des saumures puantes, ou autres vilenies. Les autres, sans rejeter les vivres communs, y associent les choses les plus venimeuses et les plus dégoûtantes; des serpens, des lézards, des crapauds, des chairs pourries d'animaux jetés à la voierie. Quel remède contre un mal qui enlevait les nègres en peu de jours? On s'avisa d'abord d'enfermer les malades dans la prison de l'hôpital en les tenant soigneusement à la barre. Mais on s'apperçut bientôt que ce moyen produisait une autre maladie aussi funeste que celle qu'on voulait guérir. Les nègres, ainsi isolés, se consumaient d'ennui. Déjà atteints d'une hu-

meur mélancolique, la tristesse s'emparait d'eux : ils refusaient tous les alimens ; et, après qu'on les avait soignés à grands frais pendant des mois entiers, on avait le chagrin de les voir périr dans un état affreux de marasme. Enfin, après bien des tentatives, on imagina le masque de fer. Il produisait le double effet que l'on desirait, d'empêcher le malade de se livrer à ses goûts dépravés, et de lui laisser la douceur de communiquer avec ses camarades, de prendre part à leurs jeux et à leurs amusemens. Tel est ce masque de fer. Il est nécessaire dans les colonies : il pourrait être utile dans bien des cas en Europe, et, peut-être que, si un artiste y eût pensé, les journaux eussent fait une mention honorable de son invention.

Mais ce fouet, mais cette prison, ces privations désolantes, ce collier, ce nabot, ne les comptez-vous pour rien ? me disent les négrophiles dont je dévoile les calomnies. Je réponds d'abord : Mais ces vols, mais ces marronnages, mais ces ivrogneries, mais ces négligences

qui ont des suites funestes, vous-mêmes, les comptez-vous pour rien? et prétendez-vous que les nègres doivent être privilégiés pour commettre impunément tous les délits ? [1] Je réponds en second lieu: Pardonnez-moi, je les compte, ce fouet, ces chaînes, cette prison, oui, je les compte comme une portion des maux inséparables de la misérable humanité; tout ainsi que l'on doit compter les gibets, le fouet, les galères, les carcans, chez les peuples qui ont des lois contre les malfaiteurs.

Parlons vrai, le bruit du fouet et des chaînes retentit plus dans les écrits de nos philosophes, que sur les habitations des colons. Les nègres, par un heureux

[1] Non, me dira-t-on; mais il est dangereux d'établir le maître pour juge de ces délits; il devient juge et partie. Sophisme. Le maître juge dans sa cause, il est vrai; mais il juge de sa chose; il a donc intérêt à être juge équitable. S'il juge mal, c'est sur lui-même que s'exécute le mal jugé. Nécessairement il doit être modéré dans ses jugemens. Il y aurait bien des nègres pendus en justice réglée, qui ne sont que fouettés sur une habitation, sans aucun préjudice pour la société.

effet de leur stupidité, et par l'éloignement où ils sont du mauvais exemple des villes, [1] restent en paix sur les habitations dans les limites de leur nature débonnaire; ils sont faciles à façonner aux diverses occupations qu'on leur destine. Une fois qu'ils ont pris le pli du régime commun, il y en a pour toute la vie. Les écarts doivent donc être rares parmi eux, et ils le sont. S'ils étaient des philosophes, ils se tourmenteraient, ils comploteraient, ils bouleverseraient; qu'on en juge par les faits. Le souffle philosophique ne s'est pas plutôt fait sentir dans nos malheureuses colonies, que tout a été perdu. Mais auparavant ce n'étaient que des nègres, et ils vivaient en repos. Les châtimens étaient donc assez rares; vous auriez pu parcourir plusieurs lieues de pays dans les quartiers peuplés, sans appercevoir ni collier, ni chaîne, ni na-

[1] On a souvent desiré à Saint-Domingue une loi qui fit défense aux habitans de laisser aller leurs nègres dans les villes et les bourgs. Je sens bien la difficulté de faire cette loi; mais j'en sens aussi bien la nécessité.

bot. Quant au fouet, dont l'usage était plus commun, gardez-vous de croire un mot de ce qu'en ont dit Raynal et tant d'autres. Ces marchands de livres sont obligés de complaire au libraire qui les paie. Il faut faire jouer des phrases, il faut des peintures touchantes qui arrachent des larmes aux lecteurs, et ces messieurs se chargent de tout cela pour de l'argent. N'importe qu'ils n'aient rien vu, qu'ils ne sachent rien des colonies, ils écrivent toujours, *rem*, *rem*. Ainsi, en parlant du fouet, ce sont des torrens de sang qui coulent sous ce fouet meurtrier; ce sont des lambeaux de chair qui volent en l'air sous des coups redoublés; ce sont des cris lamentables qui se font entendre pendant une longue torture... Écrivains téméraires ! si vous n'étiez pas atroces, ces sanguinaires pensées ne couleraient pas de votre plume ; elles remontent de votre cœur à votre esprit. Comment des Européens sans défiance se défendraient-ils de l'impression de ces tableaux effrayans ! j'en ai frissonné, moi qui en

connais l'imposture. J'atteste qu'on ne faisait point dans nos colonies un plus violent usage du fouet que ce que j'en ai rapporté. Quelques exemples donneront une plus parfaite idée de l'esprit qui animait les habitans dans les châtimens qu'ils infligeaient à leurs esclaves. J'ai connu à Saint-Domingue un des plus sévères maîtres qu'il y eût dans toute l'île. Je passais sur son habitation au moment où il faisait fouetter un nègre ; il était tout ému : je lui demandai quelle était donc la cause de sa colère. Il m'apprit que ce nègre que je voyais était son commandeur ; que ce maraud avait maltraité outre mesure un nègre qu'on lui avait ordonné de châtier. La conduite de l'habitant me parut contradictoire avec la réputation de sévérité dont il jouissait. Je pris la liberté de lui témoigner ma surprise. Il me fit cette réponse : Oui, monsieur, je suis sévère avec mes nègres, et j'y suis forcé. J'ai eu le malheur, pendant une longue absence, de laisser mon habitation entre les mains d'un

homme indolent qui abandonnait le soin de la régie à un enfant dont les nègres se moquaient. Mon atelier avait contracté l'habitude de la licence. Depuis six mois que je suis de retour, je m'occupe à réparer les fautes de mon représentant. Mais, tout gâtés que soient mes nègres, je ne veux pas qu'on les écorche. Quel travail pourrais-je exiger d'eux ? Voyez comme ce brutal m'a arrangé *Antoine*. Cette explication me fit un peu revenir de la mauvaise opinion que j'avais prise de l'habitant. Je vis bien, à son ton un peu aigre, que sa modération venait de son intérêt : mais enfin quelle que fût la cause, l'effet était bon. Deux autres habitans de la partie de l'ouest passaient aussi pour être violens envers leurs nègres. Il fallait entendre comment on en parlait publiquement. Frappés d'une espèce d'infamie, on ne prononçait point leurs noms sans malédictions. Qu'on veuille me croire, la grande pluralité des habitans, de *cinquante* contre *un*, se disputaient l'honneur de l'indul-

gence envers leurs esclaves. Combien de fois j'ai été témoin de ces touchantes disputes de bonté dans ces fêtes d'amitié que nous nous donnions de temps en temps entre habitans ! Dans le babil de la joie commune, chacun vantait l'excellence de son sucre, la beauté de son café : chacun prétendait avoir les meilleurs nègres du quartier, et, pour le prouver par le fait, on ajoutait tout de suite que le fouet se faisait rarement entendre sur l'habitation, et tous les convives à la ronde répétaient avec vivacité que chez eux le fouet se faisait rarement entendre. Où étiez-vous, brillans écrivains, pendant ces innocentes orgies où la tendre humanité avait tant de part ? Hélas ! peut-être, en ces moments si doux dans nos colonies, vous étiez dans vos cabinets dorés, ou dans vos galetas, occupés à verser sur le papier le poison de vos calomnies contre des hommes estimables.

Il faut convenir que les châtimens étaient plus fréquens dans les villes; et la raison en est toute simple. Dans les

villes, les nègres ont à chaque instant du jour des occasions de mal faire, et leur instinct est excité par tous leurs sens. L'odeur des liqueurs fortes s'y fait sentir dans toutes les rues ; les nègres ne résistent pas à cet attrait : l'or, l'argent, les bijoux étalés par-tout à leur yeux, stimulaient incessamment leur penchant pour le vol. Le jeu, la débauche en tous genres, les assemblées nocturnes, tout concourait à entraîner dans le vice les nègres des villes. Les grands attentats même, inconnus dans les campagnes, n'étaient point si rares dans les villes. Il n'est donc pas surprenant que le bruit du fouet s'y fît entendre souvent. D'ailleurs il s'y trouve une population noire de cinquante et peut-être de cent contre un plus forte que dans les campagnes, en comparant l'étendue du sol ; par conséquent plus de délinquans, par conséquent plus de châtimens. N'est-ce point ce qui aurait trompé les faiseurs de relations qui, n'ayant pas été à portée de suivre le détail des habitations, en ont

jugé par ce qu'ils auront pu remarquer en courant dans les rues de nos villes d'Amérique? Dans nos villes de France, on donne le fouet à deux cents enfans en un jour, tandis qu'à une lieue à la ronde on ne le donne pas à dix enfans. Disons enfin que, s'il y avait quelques maîtres trop durs, il y en avait un bien plus grand nombre qui étaient trop bons. La licence qu'ils souffraient dans leurs ateliers était du plus pernicieux exemple pour les ateliers voisins.

Rendons grace à nos nouveaux législateurs : ces scandaleuses distinctions de maîtres et d'esclaves n'existent plus, [1] l'égalité règne ; des mains libres désormais vont cultiver nos colonies. Les vrais propriétaires, qui gâtaient tout, sont exterminés ou chassés ; que de miracles de bonheur vont naître de cette philosophique révolution ! Peuple français, élève des autels à tes restaurateurs ! les mains

[1] Qu'on ne s'arrête pas aux premières lignes de ce alinea ; qu'on lise jusqu'au bout, et l'on verra qu'il y a plusieurs années que ceci est écrit.

libres des nègres ont incendié, dévasté, saccagé ta colonie, jadis si brillante, de Saint-Domingue; ta marine nationale et marchande que cette colonie entretenait, par laquelle tes matelots se formaient, par laquelle des millions de familles avaient du travail et vivaient, ta colonie est tombée. Cette île si renommée de Saint-Domingue n'est plus qu'un repaire de brigands, qui s'égorgent pour faire l'essai de leur liberté. Ces innombrables sucreries qui pouvaient approvisionner l'Europe; ces cafeyeries qui couvraient cent cinquante lieues de montagnes, ces cotonneries, ces indigotteries qui remplissaient les intervalles entre les sucreries et les cafeyeries, toutes ces belles cultures ont disparu. Trente barques, envoyées par des Anglo-Américains ruinés, vont se disputer aujourd'hui quelques sacs de mauvais café, recueilli sous les lianes, et une centaine de boucauts de mélasse, exprimés des arides rejetons des cannes abandonnées. O honte! ô désespoir! c'est un nègre imbécille qui, après avoir été

un scélérat, tient le sceptre de Saint-Domingue, et les blancs obéissent ! C'était le dernier trait que nous réservaient les Anglais. Encore quelques années de liberté, et c'en est fait de Saint-Domïngue. [1]

CHAPITRE VI.

SOMMAIRE.

Les nègres sont-ils propres à la liberté ?

Je me serais bien cruellement abusé jusqu'à présent en écrivant cet ouvrage, s'il me restait encore à prouver que les nègres ne sont pas propres à la liberté. Pour en être digne, il faut la concevoir; et, pour la concevoir, il faut savoir en faire usage. Les nègres sont trop bornés pour l'apprécier. Elle est pour eux un état si in-

[1] Gloire, honneur, bénédiction à celui qui a commencé à réparer les malheurs de Saint-Domingue ! Colons, ne vous impatientez pas.

connu dès leur naissance, qu'eussent-ils, par l'intelligence, la capacité d'en sentir les avantages, l'habitude de l'esclavage dans leur pays les y rendrait insensibles dans les colonies. Car, qu'on ne s'y méprenne pas, le mot liberté prononcé par les nègres n'a pas plus de valeur que le son rendu par un écho. [1] Ils ont entendu répéter ce mot par des blancs; ils en voient, non pas l'explication, mais

[1] Je me trompe, ce mot a un sens dans leur tête; il leur représente l'état de licence: vivre dans l'oisiveté, se comparer aux blancs par stupide vanité, sans avoir le moindre germe de l'émulation qui pourrait autoriser l'espoir de cette comparaison; se croire affranchis de tout châtiment, en commettant tous les désordres, et même les crimes: voilà le sens que le mot de liberté porte à l'esprit des nègres. Voyez ce qu'ils ont fait à Saint-Domingue depuis dix mois, et dites s'il est permis d'espérer qu'ils soient jamais capables d'user sagement de la liberté. Ils y ont été appelés à cette liberté; ils y ont été confirmés à plusieurs reprises; ils en ont reçu les gages les plus authentiques dans les places distinguées auxquelles ils ont été élevés. Qu'ont-ils fait pour répondre à ces invitations, à ces bontés, portées trop loin, peut-être? Ils ont dévasté, incendié, massacré. Tant qu'on ne leur dira pas: *Vous êtes esclaves*, ils se croiront maîtres.... Je ne décide pas si c'est le moment de parler: le pilote veille.

l'application matérielle dans quelques-uns des leurs qui sont libres, et leur langue articule le mot liberté. Aussi demandez-leur ce que c'est que la liberté, et ce qu'ils en feraient, ils répondent : *Pour moi, libre.* Point de moralité pour eux dans ce mot : ne poussez pas plus loin les questions; ils vous répondraient comme les enfans à qui l'on demande ce qu'ils feraient si la maman les chassait de la maison : Oh ! nous ferions une grande maison pour coucher, et nous achèterions des bonbons pour manger.

Les nègres ne savent pas même entrevoir la liberté. Il y a trois siècles que la Guinée voit aborder sur ses côtes des hommes d'Europe; il y a donc trois siècles qu'elle est continuellement frappée du spectacle de la liberté. L'a-t-elle su voir cette lumière si nouvelle pour elle? Si elle l'avait su voir, elle en eût tressailli, comme frappée d'une commotion subite d'analogie; elle eût donné au moins quelques signes équivoques de tendance vers elle. Non; les Africains sont demeurés

insensibles à ses attraits, et ont continué à croupir dans l'indolence. L'un des premiers effets de l'esprit de la liberté, c'est de faire fermenter les germes de l'émulation qui mène à l'industrie ; et les Africains ne sont pas plus industrieux aujourd'hui qu'ils ne l'étaient il y a trois siècles. Ils n'ont vu, dans les Portugais et les autres peuples d'Europe, que des hommes d'une autre couleur, qui leur apportaient des liqueurs et des chapeaux. Nulle curiosité au-delà.

Si les nègres ne savent ni voir, ni apprécier la liberté, il s'ensuit qu'ils sont incapables d'en faire usage. Le coq qui découvre une perle en grattant la terre, lui préfère une poignée de grains; juste emblême du nègre devant la liberté. Donnez-lui des bananes, donnez-lui une natte, voilà sa perle; il vous tient quitte du reste.

La liberté consiste en exercice du corps et de l'esprit. Le nègre n'a point d'esprit, et toute action lui est insupportable ; où placerez-vous donc chez lui la liberté? Dépourvu d'industrie, incapable de lier un

dessein qui demande de la suite dans les idées, [1] incapable de prévoyance, il traînerait sa triste liberté dans une misère

[1] Tout ce que les papiers publics nous annoncent depuis quelque temps de la courageuse résistance des nègres à Saint-Domingue, bien loin de diminuer en rien mon opinion sur leur lâcheté et leur incapacité à mettre de l'ordre dans une résolution, ne fait que m'y confirmer davantage. D'abord ils étaient dix contre un à l'arrivée de nos troupes; il ne tenait qu'à eux d'être vingt contre un. A quoi leur a servi cette supériorité? Jamais ils ne se sont montrés en rase campagne. Sans confiance en eux-mêmes, ce n'est que dans les embuscades qu'ils ont tiré des coups de fusil. Ce n'est pas là du courage: ils ont été aussi imprévoyans que lâches. Si, avec leurs jambes, ils avaient eu des têtes, ils auraient fait périr deux cents mille hommes sans brûler une amorce. Ils ont des bois et des mornes qui valent mieux que des citadelles; que ne s'y tenaient-ils cachés, en mettant toujour trois lieues d'intervalle entr'eux et les braves qui les poursuivaient? C'eût été mettre de l'ordre et de la suite dans leurs idées de lâcheté. Au lieu de tenir cette conduite, animaux féroces et stupides, ils ont fui, à la vérité; mais ils ont éclairé leur fuite par des incendies; mais ils ont laissé des traces de sang qui indiquaient leur marche: c'était attacher un grelot à leur cou, pour faire découvrir leur retraite. Je ne vois, dans la conduite de nos nègres à Saint-Domingue, que stupidité, lâcheté, atrocité. En un seul mot, s'ils avaient eu la moindre lueur de bon sens, eussent-ils osé lutter contre la France? Que pouvaient-ils espérer de leur résistance et de leurs crimes?

plus dure que l'esclavage. Ce que j'avance ici est confirmé par l'expérience. On a déjà vu ce qu'ils étaient dans l'état de liberté aux Etats-Unis d'Amérique. Ils sont les mêmes dans nos colonies quand ils ont le malheur d'y être libres. A l'exception du froid, qu'ils n'y souffrent pas comme aux Etats-Unis, ils y sont également misérables; et leur misère, chose remarquable, y a les mêmes caractères. Le plus grand nombre s'y adonne à la pêche. Tout leur appareil consiste dans un petit filet à la main, qu'on appelle épervier. Vous les voyez tout nus dans la mer jusqu'à la poitrine, jetant au hasard l'épervier pendant une journée entière. Ils se retirent le soir, et vont vendre au marché quelques douzaines de petits poissons qu'ils ont pris, et ils recommencent le lendemain. Ces malheureux n'ont pas une bonne nippe à se mettre sur le corps les jours de dimanche; leur retraite est dans une mauvaise baraque, située au bord de la mer, et souvent dans des vases infectes. Ils s'y en-

tassent cinq ou six pour payer à moins de frais la gourde de loyer par mois, (cinq livres cinq sous.)

Beaucoup d'entr'eux se font chasseurs; ce sont les plus à plaindre. La chasse aux Antilles ne dure que pendant cinq mois, depuis la mi-juillet jusqu'au milieu de décembre : c'est le temps du passage des oiseaux de mer, et c'est le bon temps aussi pour les chasseurs. Dans un seul jour, il leur arrive quelquefois de gagner assez pour vivre pendant une quinzaine entière, et même de quoi faire des présens aux négresses. Mais ces journées heureuses ne reviennent pas souvent; mais ces temps de bonnes fortunes passent bien vîte ; il faut vivre sept mois de l'année sans chasser : comment faire ? comment, après avoir dormi sur le sable, le ventre au soleil derrière une embuscade, en attendant le gibier, aller reprendre un travail suivi ? Ils ont une ressource, ils meurent de faim, ou se mettent à voler.[1]

[1] Il m'a toujours semblé que c'était une grande faute

Les négresses libres ne jouissent pas d'un meilleur sort. Elles s'en vont en troupe, dès le grand matin, au devant des nègres esclaves de la campagne, pour acheter d'eux les vivres de terre, les légumes, les fruits, le bois qu'ils apportent à la ville; elles se battent pour avoir la préférence, et reviennent vendre sur la place à quelques sous de bénéfice. Elles les gagnent bien; exposées pendant six à sept heures à la plus violente ardeur du soleil, elles attendent, couchées sur la terre, que les acheteurs aient tout enlevé. Les plus cossues se réunissent deux ou trois pour acheter un baril de salaison de quinze ou vingt francs. Elles partagent et reven-

---

de l'ancien gouvernement de tolérer les chasseurs nègres, libres ou esclaves. Ayant en leurs fusils la confiance que cette arme donne aux poltrons, ils ont été à la tête des brigands dans les massacres de Saint-Domingue. Un nègre ne devrait pas connaître la détente d'un fusil, et je voudrais qu'il s'agenouillât devant une arme à feu, comme les Caraïbes au temps de la découverte. Quand on enrôla les mulâtres et les nègres libres, pour l'expédition de Savanah, sous M. d'Estaing, je criais de toutes mes forces : Que faites-vous ?

dent au détail. Celles que l'âge ou les vilaines maladies ont rendues plus pesantes, se retirent dans les avenues des villes, ou des bourgs, où elles se logent dans quelques pauvres cabanes en clissage, ou en planches délabrées. Là, elles ouvrent un magasin dont le fonds n'excède pas la valeur de quinze livres. Ce sont quelques douzaines de petites chandelles enfilées à une ficelle qui occupe toute la largeur du logement; c'est la montre pour les passants. Sur une étagère, ornée dans sa bordure d'un papier découpé en falbalas, reposent de petits flacons d'huile puante. Une dugdale, (espèce de broc) à moitié pleine de gros sirop, est dans un coin de la boutique, vis-à-vis d'une gamelle de sucre brut. Deux cents de cigarres (tabac à fumer, roulé en petits bâtons de six pouces, et gros comme un tuyau de plume à écrire) arrangés sur un morceau de planche, ou dans un plat cassé, sont en avant de la boutique; quelques aunes de ruban de fil, des quarterons d'épingles, et des aiguilles piquées dans

un lambeau de drap rouge, achèvent l'assortiment.

Il faut excepter trois ou quatre négresses, sur deux mille, qui étaient à leur aise des bienfaits d'un maître, ou d'un libertin, *quaestum corpore fecerant*. Encore faut-il observer qu'il y avait bien peu de ces Phriné qui sussent conserver le produit de leur turpitude; heureux effet de leur insouciance, sans lequel les gens de couleur seraient insensiblement parvenus à se voir, par l'indiscrète libéralité des blancs, propriétaires de toutes les maisons des villes et des bourgs. Heureusement les enfans revendaient très-promptement l'héritage qu'ils tenaient de leurs mères en fraude de la loi. [1]

Pour avoir une idée plus complète de la misère des nègres libres dans les colonies, on saura qu'ils étaient souvent réduits à faire la cour aux nègres esclaves pour se procurer des vivres qu'ils ne sa-

[1] Sans doute la loi défendait aux bâtards la faculté d'hériter de leurs mères; mais, par l'entremise d'un tiers, on trouvait le moyen d'éluder la loi.

vaient pas gagner par leur travail; que plusieurs négresses libres étaient entretenues par des nègres esclaves, comme des négresses esclaves entretenaient des nègres libres. Enfin, un nègre esclave de bonne maison tenait à déshonneur de se montrer en compagnie des nègres libres déguenillés.

Est-ce pour des êtres de cette espèce que la liberté est faite? Aussi les maîtres qui voulaient satisfaire à leur bon cœur, en donnant la liberté à quelques esclaves, avaient-ils l'attention de leur assurer le logement et un coin de terre sur l'habitation. C'est ce que j'avais fait en faveur d'un de mes nègres, mon ancien domestique. La révolution à Saint-Domingue a détruit l'habitation, le coin de terre, le logement du pauvre nègre, son espérance et la mienne.

Les nègres ne sont pas propres à la liberté, et, loin d'être un bien pour eux, elle est un mal. Cette vérité est connue aux Antilles depuis qu'on y connaît les nègres.

CHAPITRE VII.

SOMMAIRE.

S. unique. La morale s'oppose-t-elle à l'esclavage des nègres?

Je sens que la question peut paraître hardie : mais on doit sentir aussi que ce n'est qu'après l'avoir mûrement examinée que je me suis décidé à la proposer pour la résoudre négativement. Non, je n'hésite pas à soutenir que c'est un véritable bien pour les nègres d'être tirés de leur terre de sang, pour servir comme esclaves dans nos colonies européennes. Au moins, dans les colonies, ils n'éprouvent que l'esclavage qu'ils ne savent pas mesurer : dans leur pays, ils éprouvent l'esclavage et toutes les misères.

Au reste, j'examine la question isolée, c'est-à-dire, indépendamment de toute considération politique, indépendamment de l'exemple des nations nos rivales en colonies et en commerce d'esclaves.

Il s'agit de la sévérité de la morale. L'exemple ne légitime pas ce qu'elle condamne. [1] Quant à la politique, on sait qu'elle n'a rien de commun avec la morale.

En morale pure, le commerce en Afrique est aussi licite que tout autre commerce. La vérité de cette proposition est fondée sur la morale même. En effet, personne ne s'est avisé de reprocher aux premiers peuples qui firent des esclaves à la guerre, plutôt que de tuer les vaincus, de blesser par ce fait les principes de la saine raison. Au contraire, il a toujours été regardé comme un acte de miséricorde par les jurisconsultes et par les moralistes; car, dès qu'on est obligé de convenir que la guerre est un mal inhérent à la nature de la race humaine, il faut que l'on convienne qu'il a été beaucoup plus moral de faire esclaves les prisonniers de guerre, que de les manger, ou de les égorger

[1] J'ai montré mon manuscrit à un théologien sévère, que je nommerais au besoin, et j'assure qu'il n'a rien trouvé à redire à ce chapitre.

sans nécessité. Laissons les folles prétentions stoïques, et ne songeons qu'au commun des hommes. Quel tort le vainqueur faisait-il au vaincu en lui proposant cette alternative : Sers-moi, ou meurs ? Par le droit de la guerre je peux te tuer, pour que tu ne puisses plus nuire à mon pays : mais il me répugne de verser ton sang, sers-moi. On ne peut voir dans ce procédé qu'un effet très-heureux de la pitié; et dès-lors il est conforme à la morale. Venons aux nègres. Ce ne sont pas les Européens qui se battent contre eux, et qui leur donnent la vie en échange de la liberté; mais ce qu'ils ne font pas directement par eux-mêmes, ils le font faire aux vainqueurs nègres. Ceux-ci sont prévenus qu'il vient régulièrement d'un pays lointain des marchands d'esclaves. L'appât de l'intérêt amollit leur férocité. Ils s'abstiennent de tuer leurs captifs, pour avoir le profit de leur vente. Ce sont autant de victimes soustraites à la mort. A votre avis, philosophes, serait-il plus moral de laisser massacrer, ou manger ces mal-

heureux nègres vaincus, que de les acheter pour les faire travailler ? Ou massacrés, ou mangés, ou réduits au plus violent esclavage, voilà le sort qui attend les vaincus chez les nègres. Je me trompe; ils servent encore à fournir des tapisseries de crânes aux héros du pays. L'Européen, ou l'Asiatique qui va les soustraire à une fin si funeste, est donc un ange bienfaisant, un dieu sauveur pour ces infortunés. Son action serait digne de toute louange si elle n'était pas ternie par l'esprit d'intérêt qui la détermine. Mais le principe qui la produit ne lui ôte pas le mérite de fait, et son résultat n'en est pas moins bon dans son rapport avec l'humanité.

Je dis en second lieu, que, l'homme étant appelé au travail par sa condition, il serait honteux que les nègres seuls sur la terre fussent affranchis de l'obligation commune, pour consumer leur vie dans une éternelle oisiveté. [1] S'ils sont

[1] Vraiment, si le système de M. de Saint-Pierre, qui fait descendre les nègres de Chanaan, maudit de Noé,

si lâches et si stupides qu'ils ne sachent pas d'eux-mêmes se porter au travail, quel mal que des hommes laborieux leur en fassent une loi ? Ils ne sont que de grands enfans : il faut les forcer au travail comme on y force les enfans ; et, comme ils n'ont point de volonté à eux, il est bon qu'ils servent à quelque chose par une volonté étrangère. La nature, en leur donnant de forts muscles, a suffisamment annoncé que son intention était qu'ils fissent usage de leurs membres pour travailler. Je ne vois rien d'immoral dans cet enchaînement d'idées. En vain objectera-t-on que ni les Européens, ni les Asiatiques, qui font le commerce d'es-

pour être l'esclave des esclaves de ses frères, dans toute sa postérité, est fondé, nous voilà bien loin de l'accomplissement de la malédiction. Au lieu d'être les esclaves des esclaves des frères de Chanaan, les nègres, au contraire, seront les préférés dans la répartition de l'héritage paternel. Nous, les descendans des enfans chéris, nous travaillerons ; et les descendans de l'enfant maudit couleront leurs jours dans l'oisiveté et l'abondance que leur sol procure. Cela ne s'arrange, ni avec la morale, ni avec l'Ecriture, ni avec l'hypothèse de M. de Saint-Pierre.

claves en Afrique, ne sont pas les tuteurs des nègres, qu'ils n'ont pas le droit de les régenter; qu'ils sont sur leur terre; qu'il doit leur être loisible d'y végéter, puisqu'ils ne savent pas y vivre; que c'est un attentat que d'aller les y trouver.

Je réponds que ce langage de tolérance me paraît être de la morale la plus relâchée. Il n'est point vrai, d'ailleurs, que nous portions le trouble chez les Africains pour les forcer à nous vendre des esclaves. Ce sont eux qui, de tout temps, ont invité les nations à aller s'en pourvoir dans leur pays; ce sont eux qui les invitent encore aujourd'hui, qui les sollicitent. Les autres branches de commerce ne sont rien pour eux: leur poudre d'or, leurs gommes, leurs dents d'éléphant, sont des articles limités dans d'étroites bornes, et particuliers à certains cantons seulement; au lieu que toute l'Afrique porte des esclaves: c'est sa denrée courante et générale. Les nègres seraient privés de toutes les douceurs que le commerce procure, si on les pri-

vait de ce commerce : ils ne sont bons qu'à faire croître des esclaves ; c'est leur unique manufacture ; c'est leur marchandise. Pourquoi ne l'échangerait-on pas contre une autre marchandise ? Oh ! ce sont des hommes ! Je vous l'accorde, jusqu'à un certain point : mais, confessez aussi que ce sont de tristes hommes que ceux qui se vendent, qui vendent pères, mères, enfans, ou qui se mangent. N'a-t-on pas honte d'invoquer la morale pour des êtres qui offensent la morale jusque dans les premières lois de la nature, que les bêtes respectent !

Il y a bien peu de jugement dans ces gens qui ont toujours le mot d'humanité à la bouche au préjudice de l'équité. Leurs sentimens d'humanité ne sont point gradués, ni dans les proportions du mérite et du démérite, ni dans les proportions de la sensibilité : ils sont les mêmes pour tous les sujets. Gens humains, ayez donc quelque discernement, sans lequel il n'y a point de justice. Dites, accordez-vous la même pitié à ce poulet qui se casse la

patte, et n'en mange pas moins de bon appétit le grain qu'on lui jette, qu'à ce chien qui, dans le même cas, se traîne vers vous avec les cris de la douleur, pour implorer votre secours? Un de vos illustres a dit qu'il fallait écorcher un Moscovite pour le rendre sensible. Vous m'avouerez que ce serait fort mal distribuer le sentiment d'humanité, que d'en accorder à ce Moscovite la même mesure qu'à vous, qui vous évanouissez pour une égratignure. Modifiez donc les sentimens d'humanité suivant les sujets auxquels vous avez occasion de les appliquer. Vous confondez tout, quand vous les appliquez également aux sensibles et aux insensibles; vous n'êtes plus ni dans la morale, ni dans l'équité. Vous donnez dans cet écart de morale, quand vous prenez un si tendre intérêt aux nègres en les appelant des hommes. Distinguez les hommes.

Et vous, qui prétendez qu'il n'appartient pas aux nations d'Asie ou d'Europe de régenter les nègres; vous qui dites

qu'il est juste de laisser croupir ce triste peuple dans les bois ; pourquoi vous-mêmes le régentez-vous en lui prescrivant des usages nouveaux, des mœurs nouvelles ? De quoi vous avisez-vous de penser que vous savez mieux que lui ce qui lui convient ? Il s'est vendu, il se vend, il veut se vendre. Qui êtes-vous pour vous y opposer ? Dans les premiers momens de votre ignorance ou de votre mauvaise foi, vous avez trompé le public par vos livres, en accusant les Européens d'avoir provoqué les Africains à se vendre, par l'appât des colifichets et des liqueurs fortes. Ce mensonge est usé : vous êtes forcés aujourd'hui de reconnaître que l'Afrique, depuis trois mille ans et plus, a toujours fait le commerce d'esclaves. C'est donc vous qui vous érigez en réformateurs des antiques mœurs d'un peuple qui ne demande pas votre avis.

Je dis, en troisième lieu, qu'il est de la plus saine morale qu'un peuple auquel la nature a donné de l'esprit et du courage fasse son profit de ces dons. Ce

peuple manquerait à sa vocation, et aux bontés du Créateur, s'il laissait son industrie oisive. Or, voyons ce qu'ont fait les Européens, [1] après avoir découvert les nouvelles côtes d'Afrique. Ils ont trouvé, dans ces climats sauvages, des bipèdes noirs et hideux, qu'ils ont reconnus, après quelque temps d'examen, pour appartenir à l'espèce humaine. Après un plus long examen, ils ont vérifié que cette espèce vivait à la manière des brutes; que leurs pensées n'étaient que des perceptions; qu'ils n'avaient nulle prévoyance, et par conséquent nul souci; qu'ils se vendaient entre eux pour une poignée de racines desséchées; que, quand ils ne trouvaient pas à se vendre, ils se battaient, se massacraient, se dévoraient. Saisis alors d'horreur et de pitié, les Européens se dirent: Voilà un peuple abominable, qui vend des esclaves tant qu'il trouve

[1] On fait communément honneur aux Portugais de cette découverte. Le voyageur Lacroix, dans sa description de l'Afrique, l'attribue à des navigateurs de Dieppe. Il prétend que cela se prouve par des noms de leur province qu'on retrouve le long de la côte.

des acheteurs, et qui les assomme ou les mange, quand il ne se trouve point d'enchérisseurs. Achetons ses esclaves : il ne les mangera plus, et ne les massacrera plus. Certes ! il y a de la moralité dans cette résolution. De leur côté, les Africains ont eu assez d'intelligence pour se dire : Nous serons vaincus quelque jour par nos ennemis ; il vaut mieux que nous vendions nos prisonniers pour aller travailler, que de les tuer ou de les manger : nos ennemis nous imiteront, nous ne serons pas tués, nous ne serons pas mangés. La grossière prévoyance que j'attribue ici aux nègres ne contrarie pas mes assertions précédentes sur leur insouciance : je ne la leur attribue que dans la circonstance où il y va de leur conservation. C'est le moment d'effort de la nature dans les brutes et dans les hommes.

Je dis, en quatrième lieu, que les scrupuleux qui nous font un crime du commerce des esclaves, n'ont eu garde, dans leur zèle simulé, de songer aux intérêts de la religion : ils rougiraient de régler

leurs opinions sur des motifs aussi vulgaires. Souffrez, messieurs, que nous soyons chrétiens, nous à qui les vérités évangéliques inspirent quelque terreur. Laissez-nous croire à la nécessité du baptême pour le salut de nos ames. Vous autres, qui avez d'autres idées, croyez ce qu'il vous plaira.

Il serait impie de mettre en question si c'est un bien de procurer le baptême aux nègres, et de les instruire dans la religion chrétienne. Les philosophes, n'osant se porter à cet excès de témérité, cherchent, par une subtilité, à éluder l'argument tiré de l'intérêt de la religion en faveur de la traite des nègres. Ils vous disent que c'est en Afrique qu'il faut aller les instruire; que les missionnaires ont déjà pénétré dans ces contrées; qu'on peut y envoyer encore; et que, par ce moyen, tout à-la-fois humain et charitable, l'on fera plus de chrétiens que par le moyen du commerce des esclaves. Ce raisonnement n'est captieux que pour ceux qui ne connaissent ni l'Afrique, ni ses habitans. D'a-

bord, où sont-ils les missionnaires aujourd'hui? Ils sont exterminés ces ordres religieux qui fournissaient des hommes dévoués à l'apostolat : comment les remplacerez-vous ? Proposez à vos prêtres modernes d'aller dans des régions de mort mériter la palme du martyre, un crucifix à la main, ils vous répondront que leur nombre suffit à peine pour entretenir le feu sacré dans les lieux où ils sont. D'ailleurs, les missionnaires ne peuvent donner qu'en passant des instructions fugitives. Après qu'ils ont épuisé leur provision d'images et de chapelets, les nègres ne les écoutent plus ; et il serait dangereux de prolonger leur séjour dans le même canton, quand ils n'ont plus rien à donner. Le baptême qu'ils ont conféré, en courant, et sans préparation, peut-il sérieusement s'appeler un baptême? On a bien de la peine, aux colonies, à leur donner une faible idée de ce sacrement, malgré le secours du langage qu'ils entendent. Que sera-ce du baptême qu'ils auront reçu d'un prêtre passant, dont ils

ne comprennent pas une parole? Il n'y a que le Paraguay qui ait vu éclore les véritables fruits des missions; mais aussi quels hommes c'étaient que les missionnaires du Paraguay! combien ils avaient employé d'années à préparer la moisson! combien ils avaient supporté de fatigues! combien ils avaient vu mourir de martyrs! combien ils avaient eu d'obstacles à vaincre, sous la protection d'un grand roi, avant que de parvenir à former leur admirable établissement! Elle est détruite la pépinière de ces hommes apostoliques.

Les missionnaires ne peuvent rien sur l'esprit des nègres en Afrique, et toutes les tentatives qu'on fera encore, après celles déjà faites sans succès, ne réussiront point. Il faut une longue suite d'années, il faut l'exemple des anciens nègres, il faut sur-tout l'exemple des blancs, et le spectacle souvent répété des imposantes cérémonies de notre religion, pour inculquer aux nègres quelques faibles notions du christianisme. Or, il est sen-

sible que c'est dans les colonies européennes qu'ils peuvent trouver ces avantages ; d'où il suit que le commerce des nègres en Guinée est le seul moyen efficace pour attirer les Africains au christianisme.

Je me résume : la morale ne s'oppose pas au commerce des esclaves en Afrique, 1° parce qu'en les achetant, les Européens les soustraient aux tortures, au carnage, ou à un esclavage pire que la mort.

2° Il est contre l'intention de la nature que les nègres, avec des forces suffisantes pour le travail, croupissent dans l'oisiveté. Leur sol ne produit que des esclaves dont ils ont toujours fait le commerce. Par ce commerce ils se procurent des échanges de leur goût. Les en priver, ce serait contrarier leur ancienne manière d'être, ce serait s'ériger en réformateur par un moyen qu'ils désapprouvent. Ils nous appellent, ils nous invitent, pourquoi nous opposer à leur vœu ?

3° C'est par une suggestion de la pitié que les premiers Européens, qui fréquen-

tèrent les côtes d'Afrique, se portèrent à acheter des nègres. Ils virent les cabanes de ces barbares tapissées des crânes de leurs compatriotes; ils virent leurs horribles festins; ils virent les tourmens de ceux qui avaient le malheur de n'être pas égorgés sur le champ de bataille; ils achetèrent des esclaves, et, par l'attrait de leurs échanges, ils firent cesser l'anthropophagie et toutes les horreurs de la destruction.

4° La religion n'autorise pas seulement la traite des nègres, elle la conseille: par les soins des curés établis dans les colonies, par une instruction suivie, par des exemples fréquens, on peut se flatter d'éclairer assez les nègres pour en faire des chrétiens.

ADDITION AU CHAPITRE VII.

Je trouve, dans le Journal des Débats, (6 pluviose an 10) article *Variétés*, l'extrait d'un livre nouveau, Voyage au Sénégal, qui s'adapte singulièrement à mon sujet. Le voici : « L'intérieur de « l'Afrique n'est point sujet à ces révolu- « tions imprévues qui changent quelque- « fois la face des trois autres parties du « monde. Aucun de ses peuples ne peut « remonter dans le passé, ni présenter « quelques vestiges de grandeur. Les « Africains, quoique toujours en guerre « entre eux, n'ont jamais vu s'élever au « milieu d'eux des conquérans redouta- « bles, et l'aiguillon de la gloire ou le « goût des arts ne les ont jamais portés à « des actions remarquables. L'orgueil des « chefs est en raison de leur faiblesse; « et ils osent se dire rois *en demandant* « *l'aumône*. Rien ne brille dans ces cli- « mats embrasés : *l'esprit est muet et la*

« *raison nulle* : les passions brutales font « seules entendre leur langage. Pour les « noirs, *l'humanité n'est qu'un vain* « *nom*, et leurs entrailles *ne furent ja-* « *mais émues* qu'à la vue de nos verro- « teries et de nos liqueurs fortes. Que les « autres nations soient devenues célèbres, « qu'eux-mêmes ils aient été un grand « spectacle à l'univers, les peuples d'A- « frique s'en inquiètent peu. *Aussi je* « *serais tenté de croire que l'univers* « *moral finit sur les bords du Niger et* « *du Sénégal, et, qu'au-delà de ces* « *fleuves, jusqu'à l'océan Atlantique,* « *l'œil du voyageur se lève sur une autre* « *population humaine*... Les végétaux, « dans ces contrées, sont des *poisons*, « les animaux, des monstres. [1] La scène « n'a jamais varié chez les habitans de « l'Afrique, sous aucun rapport. *Quand* « *on a vu un nègre, on a vu tous les*

[1] Tout est monstrueux en Afrique, l'espèce des hommes, des végétaux, des animaux. L'on peut tirer de là de fortes inductions à ajouter au chapitre où l'on traite du *moral des nègres.*

« *nègres.* Encore aujourd'hui, de la Ni-
« gritie au cap de Bonne-Espérance, la
« nature est révoltée contre elle-même :
« *les époux*, (ou ce qui en tient lieu)
« *trafiquent de leurs femmes, les pères*
« *vendent leurs enfans, les enfans ven-*
« *dent leurs pères, et des peuplades en-*
« *tières mangent leurs prisonniers.....*
« Si Raynal eût possédé quelques connais-
« sances administratives, n'eût-il pas
« rougi de débiter, dans ses amplifica-
« tions de rhétorique, les mensonges les
« plus insignes, (au sujet d'une loi de
« Constantin.) Les affranchis (blancs)
« par Constantin, à condition de se faire
« chrétiens, ne massacrèrent pas leurs
« maîtres. Les esclaves noirs, au con-
« traire, *grace aux principes répandus*
« *dans le livre de Raynal*, ont à peine
« été déclarés libres, qu'ils ont massacré
« les leurs, et ont fait, de la plus belle
« colonie, un théâtre de dévastation, d'in-
« cendies et de carnage. »

Si vous cessez d'acheter ces malheureux Africains, les guerres n'en seront

que plus terribles dans l'intérieur de l'Afrique ; les prisonniers seront assommés ou mangés. Lisez Barrow, (Voyage dans la partie méridionale de l'Afrique, dans les années 1797 et 1798) *et vous vous convaincrez de cette triste vérité ; et vous verrez que les Européens traitent les nègres avec beaucoup plus de douceur que les nègres eux-mêmes..... Il eût été à souhaiter que l'on eût mis à l'épreuve la patience de tous ces prédicateurs d'une fausse philantropie, en les chargeant d'une centaine d'enfans noirs, et d'en former des hommes. Ils eussent succombé sous le poids de l'entreprise. Le soin que le directoire exécutif a pris d'en mêler avec des enfans de toutes les couleurs est devenu inutile.* [1] « Cet essai prouve aux négrophiles « que les noirs ne sont pas tout à fait nos

[1] Toutes les tentatives ont été faites aux Etats-Unis pendant cent cinquante ans, et sans le moindre succès, comme je l'ai dit ailleurs. Là il y a des écoles pour les nègres ; et je défie qu'on montre un nègre sachant véritablement lire, fût-il prêtre.

« égaux. Toute l'Afrique étudierait, j'entends l'Afrique inconnue aux anciens, « qu'elle ne produirait jamais un homme « de mérite. Les Portugais ont tenté de « civiliser le Congo, en y introduisant le « christianisme; et le Congo est, comme « il a toujours été et comme il sera toujours, une région barbare. »

J'ignorais la tentative faite par ordre du directoire. Si ces messieurs eussent fait un séjour seulement de trois mois dans une colonie, ils se seraient épargné la peine d'un essai. Quant aux élèves des Portugais, j'en ai vu un à Saint-Domingue en 1770 ou 1771; c'était même un prêtre. En passant par le Port-au-Prince, il eut la vanité de vouloir se montrer dans toute sa gloire à nos nègres français: il demanda à dire la messe. Notre curé, le père de Pradine, dominicain, le voyant accompagné d'un interprète, dont il n'aurait pas eu besoin, pour peu qu'il eût su de latin, voulut le tâter par ces deux mots d'un écolier de sixième: *Quid petis, domine?* Le nègre en soutane se tourna vers

l'interprète pour savoir ce qu'on lui avait dit. Celui-ci, qui n'était pas venu pour parler latin, déclara au nègre qu'il n'entendait que le portugais et le français. Le père de Pradine vit qu'il avait affaire à deux ignorans. Il pria l'interprète d'inviter le prêtre congo à réciter le *Pater* et les premières paroles de la messe. Le nègre ne fit que balbutier, et fut renvoyé.

FIN DU TOME PREMIER.

THE NEW YORK PUBLIC *LIBRARY*
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

MAY 3 0 1927
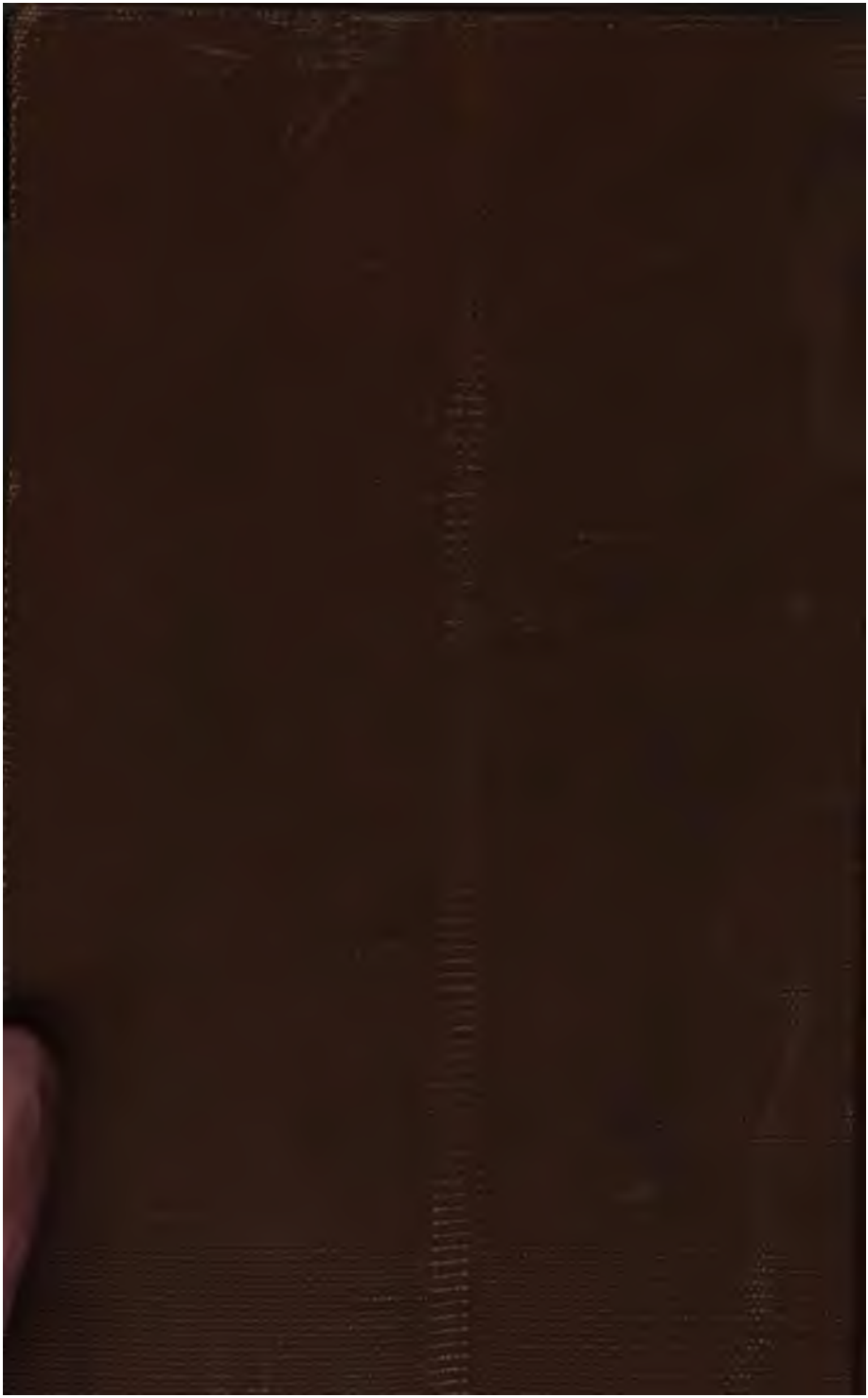
form 410